

**RAPPORT
FINANCIER
2016**

SOMMAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports spéciaux..... 2
- Comptes consolidés et rapport des commissaires aux comptes..... 41
- Comptes annuels et rapport des commissaires aux comptes98
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....123

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ET RAPPORTS SPECIAUX**

COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DE GESTION

1. Situation de la Société et de ses filiales et activité au cours de l'exercice écoulé

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis », « la Société », ou « nous ») est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé à Paris. Elle est une entreprise spécialisée dans l'ingénierie du génome et emploie ses principales technologies brevetées afin de développer des produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Ses produits candidats, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Ses technologies de ciblage génique permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Outre son activité en matière d'immuno-oncologie, elle explore également l'utilisation de ses technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, et cherche, par ailleurs, à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Collectis est cotée depuis 2007 sur le marché Alternext d'Euronext à Paris. En mars 2015, il a été réalisé un placement public de 5,5 millions d'American Depositary Shares sur le Nasdaq pour un produit brut de 228,2 millions de dollars.

Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, comprennent Collectis et ses deux filiales situées aux Etats-Unis, Collectis, Inc. et Calyxt, Inc. (le « Groupe »).

Activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice 2016

Production :

- Janvier 2016 – Collectis a conclu un nouvel accord avec CELLforCURE pour la production, selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), de lots cliniques de UCART123, le produit candidat le plus avancé de Collectis, ciblant la leucémie myéloïde aiguë et les tumeurs à cellules plasmocytoïdes dendritiques blastiques. En vertu de cet accord, CELLforCURE implémentera les procédés de production conçus et développés par Collectis.
- Mars 2016 – Collectis et Takara Bio, Inc. ont conclu un accord de licence et d'approvisionnement en RetroNectin®, un fragment de fibronectine recombinante humaine. L'accès à la RetroNectin®, un produit développé par Takara Bio, Inc., conforte le process de production de Collectis et étend ses capacités de fabrication pour ses produits candidats UCART. Dans le cadre de cet accord, la RetroNectin®, qui est utilisée pour l'ingénierie des cellules, pourra être intégrée à la production des produits candidats UCART tant en grade recherche pour des besoins de R&D, qu'en grade clinique selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF).
- Novembre 2016 – Une série de lots d'UCART123 a été produite à grande échelle avec succès, conformément aux Bonnes Pratiques de Fabrication. Ces lots sont destinés à être évalués dans le cadre de deux essais cliniques de Phase I chez des patients souffrant de leucémie aiguë myéloblastique (LAM) et de leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (LpDC).

R&D :

- Avril 2016 – les équipes de Collectis ont fait deux présentations à l’American Association for Cancer Research (AACR) à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis) :

Laurent Poirot, Head of Early Discovery à Collectis, a présenté un poster intitulé « *Improved CAR safety by a non-lethal switch to control CAR activity at the T-cell surface membrane* » au cours de la session de présentation "Adoptive Cell Therapy ».

Roman Galetto, Senior Project Leader à Collectis, a présenté un poster intitulé « *Allogeneic TCRαβ-deficient CAR T-cells targeting CD123 effectively eliminate myeloid leukemia cells in vitro and in vivo PDX mice* » au cours de la session de présentation "Immune Modulation from Non-Immunotherapy: Preclinical ».

- Octobre 2016 – Collectis annonce la délivrance par l'USPTO du brevet U.S. 9,458,439, couvrant certaines utilisations d'endonucléases chimériques pour l'inactivation de gènes. Ce brevet, dont le Dr. André Choulika et le Pr. Richard Mulligan sont co-inventeurs, a été délivré à l'Institut Pasteur et au Boston Children's Hospital et Collectis en est titulaire de droits exclusifs.

Etudes Cliniques :

- Janvier 2016 – Dr. Loan Hoang-Sayag a rejoint Collectis en qualité de directeur médical.

- Juin 2016 – Collectis a annoncé que le produit candidat UCART19, exclusivement licencié à Servier, a été administré au premier patient de l'étude clinique de Phase I visant à tester le produit candidat UCART19 dans le traitement de la leucémie aiguë lymphoblastique à cellules B de l'enfant (B-ALL). Cette étude pédiatrique de Phase I, conduite à l'University College of Londres (UCL) et dont Servier est le promoteur est une étude ouverte, non comparative et monocentrique dont les objectifs sont d'évaluer la sûreté de UCART19 ainsi que sa capacité à induire une rémission moléculaire chez les patients pédiatriques atteints de leucémie aiguë lymphoblastique à cellules B exprimant l'antigène CD19, en rechute ou réfractaires, en amont d'une transplantation allogénique de cellules souches hématopoïétiques. Le traitement de ce premier patient représente un jalon contractuel pour lequel Servier a versé à Collectis un paiement d'étape.

- Décembre 2016 – Approbation unanime du Comité Consultatif sur l'ADN Recombinant (RAC) du National Institute of Health (NIH) pour les deux protocoles d'étude de Phase I pour UCART123. UCART123 est un produit candidat ciblant la leucémie aiguë myéloblastique (LAM) et de leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (LpDC).

Corporate :

- Mars 2016 – 2 060 602 options de souscription d'actions, régies par le plan options de souscription d'actions 2015, ont été attribuées par le conseil d'administration de Collectis, chacune donnant droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 22,44 euros par action. Dans le cadre de cette attribution, 1 050 062 options de souscription d'actions ont été accordées à notre équipe dirigeante. En outre, 229 361 bons de souscription d'actions pouvant donner lieu à l'émission d'un nombre total de 229 361 actions ordinaires à un prix d'exercice de 27,37 euros par action ont été octroyées par notre conseil d'administration à certains de nos administrateurs et consultants.

- Juin 2016, le MIT Technology Review a nommé Collectis parmi les 50 entreprises les plus innovantes au monde pour la deuxième année consécutive. Collectis a également été nommée parmi les « 2016 World Economic Forum Technology Pioneers », une distinction décernée chaque année aux entreprises qui développent les technologies les plus innovantes au niveau mondial.

- Septembre 2016 – Celectis a obtenu le prix de la biotech européenne la plus innovante pour l'année 2016 dans la catégorie santé le 27 septembre 2016. Ce prix, décerné par EuropaBio, s'intègre dans un programme annuel unique qui reconnaît les petites et moyennes entreprises (PME) de biotechnologies innovantes en Europe et le rôle crucial qu'elles jouent pour répondre aux grands défis de la société.

- Octobre 2016 – 2 773 028 options de souscription d'actions ont été attribuées, régies par le plan options de souscription d'actions 2016, chacune donnant droit à la souscription d'une action ordinaire au prix de 17,90 euros par action. Dans le cadre de cette attribution, 1 526 474 options de souscription d'actions ont été accordées à nos administrateurs et dirigeants. En outre, 188 000 bons de souscription d'actions pouvant donner lieu à l'émission d'un nombre total de 188 000 actions ordinaires à un prix d'exercice de 18,68 euros par action ont été octroyées par notre conseil d'administration à certains de nos administrateurs et consultants.

Calyxt, Inc. (« Calyxt »)

- Janvier 2016 – Acquisition d'un terrain de 4 hectares (10 acres) à Roseville dans les environs de Saint Paul dans le Minnesota, pour y installer son nouveau siège social. Ce nouveau site, qui devrait être opérationnel vers la mi-2017, comprendra des bureaux, des laboratoires, des serres et des parcelles de terre pour y effectuer des essais. Les travaux sur site ont débuté durant le 3ème trimestre 2016.

- Mai 2016 – Nomination de Federico A. Tripodi, un ancien exécutif de Monsanto, en qualité de directeur général (*Chief Executive Officer*) de Calyxt, en remplacement de M. Mathis.

- Mai 2016 – Succès de la récolte de sa variété de soja à haute teneur en acide oléique et sans acide gras trans qui avait été semée en Argentine. Cette récolte s'inscrit dans le cadre de sa production de semences de contre-saison. Trente tonnes de cette variété de soja ont été expédiées vers des sites de production aux Etats-Unis pour une nouvelle expansion, en préparation d'un lancement commercial prévu en 2018.

- Mai 2016 – Organisation d'un R&D Day à New York. Plusieurs membres du management ont présenté une vue globale sur le portefeuille de cultures de Calyxt.

- Octobre 2016 – Organisation à New York du premier dîner issu de l'édition du génome.

- Novembre 2016 – Récolte de 1 200 tonnes de soja à haute teneur en acide oléique et faible teneur en acide gras trans fat aux Etats-Unis.

Effectif moyen du Groupe

Au 31 décembre 2016, l'effectif moyen du Groupe était de 122 personnes, contre 116 personnes au 31 décembre 2015.

Stratégie et perspectives d'avenir

La stratégie de Collectis consiste à exploiter le potentiel transformant de ses technologies de modification génique ciblée et de son expertise, par le biais de deux plateformes de produits : la plateforme d'ingénierie cellulaire conçue pour délivrer des produits thérapeutiques et la plate-forme d'ingénierie de plantes conçue pour fournir des aliments plus sains à une population croissante.

Les éléments clés de la stratégie sont les suivants :

Faire entrer en essai clinique d'autres produits candidats UCART (ou Universal CART)

La Société a un portefeuille important de produits candidats prometteurs en immunothérapie à différents stades de développement, qu'elle souhaite faire entrer en essais cliniques. Sur la base des résultats précliniques obtenus jusqu'à présent, la Société s'attend à ce que plusieurs de ses produits candidats fassent l'objet d'essais cliniques au cours des années à venir. L'objectif est de continuer à exploiter la plate-forme d'ingénierie cellulaire afin de développer d'autres produits candidats UCART et d'élargir le portefeuille clinique de produits candidats CAR-T dans les années à venir.

Tirer parti des alliances existantes et potentielles pour faire avancer la recherche et commercialiser ses produits.

Les alliances stratégiques avec Pfizer, Inc. (ou « Pfizer ») et Les Laboratoires Servier (ou « Servier ») pour le développement d'applications de cellules CAR T en oncologie apportent à la Société un financement pour les travaux de recherche et développement, et peuvent apporter des paiements à la complétion de jalons et des redevances sur les ventes. Nous pouvons instaurer des alliances stratégiques supplémentaires pour faciliter le développement et la commercialisation d'autres produits d'immunothérapie par cellules CAR T.

Étendre le portefeuille de produits à d'autres indications thérapeutiques aux besoins médicaux non satisfaits.

La Société entend continuer d'utiliser ses technologies d'ingénierie des génomes dans des applications thérapeutiques au-delà de l'immuno-oncologie, telles que le traitement de maladies infectieuses chroniques, de maladies auto-immunes et de maladies allergiques.

Développer des produits végétaux pour le marché de la biotechnologie agricole de plusieurs milliards de dollars grâce à l'utilisation de la plateforme d'édition génétique.

Notre filiale Calyxt utilise nos technologies d'ingénieries des génomes pour développer des produits alimentaires ayant des avantages pour la santé des consommateurs, des adaptations pour le changement climatique ou des améliorations nutritionnelles qui répondent aux besoins d'une population croissante. En sélectionnant et en inactivant les gènes cibles dans certaines cultures agricoles, nous pensons que Calyxt peut produire des variantes uniques avec des avantages pour le consommateur. Par exemple, Calyxt développe une pomme de terre qui pourrait être stockée dans des conditions froides, Calyxt en est au stade de la deuxième année d'essais sur le terrain pour ce produit. Calyxt développe également de nouvelles variétés de soja avec des qualités améliorées en protéines et huiles, pour lesquelles elle a terminé la troisième année de culture en champ ; mais aussi du blé résistant à la moisissure. Calyxt a également l'intention d'intégrer d'autres cultures dans notre portefeuille de produits tels que le colza, le maïs et le riz.

2. Examen des comptes et résultats

a. Comptes annuels de Collectis SA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Compte de résultat

Notre chiffre d'affaires net s'est élevé à 43.952.432 euros, soit une baisse de 16.55% par rapport au montant de 52.671.168 euros enregistré en 2015. Cette diminution de 8.718.736 euros s'explique principalement par la baisse de 10.432.022 euros des revenus dans le cadre de nos accords de collaboration avec Servier et Pfizer, principalement liée à l'effet de l'amendement Servier sur l'exercice 2015, qui a été partiellement compensé par l'atteinte de jalons et la fourniture de matériel à Servier telle que prévue dans notre accord de collaboration. Cette diminution du revenu des contrats de collaboration a été partiellement compensée par l'augmentation des management fees facturés à Calyxt au titre de 2016 de 1.511.298 euros, ainsi que l'augmentation des revenus de licences de 111.929 euros.

Il convient d'ajouter à cette somme :

- 1.294.067 euros de subventions d'exploitation ; et
- 675.557 euros de reprises sur provisions et transfert de charges ; et
- 29.507 euros de production immobilisée ; et
- 110 euros d'autres produits

En conséquence, nos produits d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 45.951.673 euros contre 53.530.736 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 14.16%.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 49.731.811 euros, contre 53.041.959 euros pour l'exercice précédent, et comprennent les postes suivants :

• Achats de matières premières et autres approvisionnements :	2.242.714 €
• Variation de stocks	45.390 €
• Autres achats et charges externes :	27.375.204 €
• Impôts et taxes :	530.573 €
• Salaires et traitements :	7.295.979 €
• Charges sociales :	9.592.557 €
• Dotations aux amortissements et aux provisions :	1.279.123 €
• Dotations aux provisions d'exploitation :	159.836 €
• Autres charges :	1.210.435 €

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 3.780.138 euros contre un résultat bénéficiaire de 488.777 euros pour l'exercice précédent.

Nos produits financiers et nos charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 6.223.472 euros et de 4.626.423 euros, soit un résultat financier de 1.597.048 euros contre 7.227.177 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence le résultat courant avant impôts est déficitaire de 2.183.090 euros contre un résultat bénéficiaire de 7.715.954 euros pour l'exercice précédent.

Nos produits exceptionnels et nos charges exceptionnelles se sont élevés respectivement à 827.364 euros et à 933.473 euros, le résultat exceptionnel s'élève à -106.109 euros contre -1.384.040 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des Crédits d'Impôts qui s'élèvent à la somme de 8.088.839 euros, le résultat de l'exercice est un bénéfice de 5.799.641 euros contre un bénéfice de 11.370.668 euros pour l'exercice 2015.

Bilan

Actif

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 10.849.002 euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 2.721.682 euros.

Le poste « immobilisations financières » s'élève au 31 décembre 2016, à la somme nette de 108.636.080 euros correspondant aux titres de participations Calyxt, Inc. pour 36.376.009, aux avances rattachées à des participations Collectis Inc. pour 71.614.001 euros et aux contrats de liquidité pour 646.070 euros.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 209.282.336 euros,
Les disponibilités s'élèvent à la somme de 209.282.336 euros,
Les charges constatées d'avance s'élèvent à 6.129.253 euros,
Les écarts de conversion actifs s'élèvent à 29.195 euros.

Passif :

Le capital social s'élève à la somme de 1.766.753 euros au 31 décembre 2016, contre 1.758.931 euros au terme de l'exercice précédent, et les primes d'émission et de fusion s'élèvent à la somme totale de 396.550.983 euros au 31 décembre 2016.

Le compte de report à nouveau est débiteur de 104.374.029 euros.

Le poste « Autres fonds propres » est complètement soldé en 2016, contre un solde de 1.838.650 euros pour l'exercice précédent

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2.197.459 euros contre 1.190.307 euros au 31 décembre 2015.

Les postes Dettes et Divers s'élèvent à la somme de 51.715.989 euros contre 72.116.067 euros pour l'exercice précédent, constitué principalement :

• d'emprunt et dettes financières pour :	-
• d'avance et acomptes reçus sur commandes :	18.381€
• de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour :	11.125.087€
• de dettes fiscales et sociales pour :	3.498.040 €
• de dettes sur immobilisations et comptes rattachés pour :	217.583 €
• d'autres dettes pour :	558.631 €
• de produits constatés d'avance pour :	36.229.001 €
• écarts de conversion passif pour :	69.267 €

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, nous vous précisons que les dettes fournisseurs d'un montant total de 11.125.087 euros se décomposent selon les dates d'échéances comme suit :

	<u>31-déc-2016</u>	<u>31-déc-2015</u>
- non parvenues :	9.642.443 €	4.891.934 €
- moins de 30 jours :	1.398.095 €	245.552 €
- de 30 à 60 jours :	74.619 €	24.563 €
- de 60 à 90 jours :	6.047 €	9.210 €
- plus de 90 jours :	3.883 €	120.760 €

b. Comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par les normes IFRS.

Etat du résultat net du Groupe

Chiffre d'affaires : au cours des exercices 2015 et 2016, nous avons enregistré un chiffre d'affaires de, respectivement, 50.346 K€ et 40.491 K€. Cette diminution de 9.855 K€ s'explique principalement par la baisse de 10.432 K€ des revenus dans le cadre de nos accords de collaboration avec Servier et Pfizer, principalement liée à l'effet de l'avenant Servier sur l'exercice 2015, qui a été partiellement compensée par l'atteinte de jalons et la fourniture de matériel à Servier telle que prévue dans notre accord de collaboration. Cette diminution des revenus des contrats de collaboration a été partiellement compensée par l'augmentation des revenus de licences de 445 K€.

Autres produits : au cours des exercices 2015 et 2016, les autres produits se sont élevés respectivement à 6.039 K€ et 10.516 K€. La hausse de 4.477 K€ reflète pour l'essentiel l'augmentation du crédit d'impôt recherche de 4.032 K€ et de 445 K€ de subventions de recherche, suite à de nouveaux accords liés à l'arrêt de programmes subventionnés.

En conséquence, les produits d'exploitation du Groupe s'élèvent à la somme globale de 51.007 K€ euros contre 56.385 K€ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 9.6%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 111.824 K€, contre 84.309 K€ pour l'exercice précédent, et comprennent les postes suivants :

- *Coût des redevances.* Au cours des exercices 2015 et 2016, nous avons enregistré des coûts de redevances respectivement de 2 475 K€ et 1 605 K€. La diminution de 870 K€ s'explique principalement par des paiements plus faibles aux partenaires existants et à des ajustements de provisions.
- *Frais de recherche et développement.* Au cours des exercices 2015 et 2016, les dépenses de recherche et développement ont augmenté de 18.489 K€ (52.410 K€ en 2015 contre 70.899 K€ en 2016). Les frais de personnel ont augmenté de 8.808 K€ (35.455 K€ en 2015 contre 44.263 K€ en 2016), notamment liés à une augmentation des charges de personnel pour 1.627 K€ et des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie pour 11.476 K€, partiellement compensé par une diminution de 4.294 K€ liée aux charges sociales relatives à l'attribution d'options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions. Les achats externes et autres charges ont augmenté de 9.801 K€ (15.249 K€ en 2015 contre 25.050 K€ en 2016), en raison de l'augmentation des dépenses liées au développement de UCART123 et des autres produits candidats, incluant les paiements à des tiers participant au développement de produits, les achats de matières premières biologiques et les frais associés aux travaux de laboratoires et d'autres installations. Ils incluent également des coûts relatifs à la préparation des essais cliniques de UCART123. Les autres charges se rapportent aux locations et autres engagements qui s'élèvent à 1.706 K€ en 2015 et à 1.587 K€ en 2016.
- *Frais administratifs et commerciaux.* Au cours des exercices 2015 et 2016, nous avons enregistré 27.238 K€ et 39.230 K€, respectivement. L'augmentation de 11.992 K€ reflète principalement (i) une augmentation de 10 705 K€ des charges de personnel (19.588 K€ en 2015 contre 30.293 K€ en 2016), imputable à une augmentation des charges de personnel brutes et charges sociales associées pour 930 K€ et à une augmentation de 11.396 K€ des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, en partie compensée par une diminution de 1.621 K€ liée aux charges sociales relatives à l'attribution d'options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions, et (ii) une augmentation de 1.904 K€ en achats et charges externes. Les autres charges se rapportent aux taxes, amortissements et autres engagements qui s'élèvent à 1.553 K€ en 2015 et à 936 K€ en 2016. Cette diminution est notamment liée à la baisse des taxes et des dotations aux provisions.
- *Autres produits d'exploitation.* Au cours des exercices 2015 et 2016, les autres produits d'exploitation sont respectivement de 1.060 K€ et 345 K€. Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2016 incluent (i) le remboursement d'une taxe, (ii) la reprise du produit différé lié à la

prime d'emménagement et (iii) des reprises de provisions pour litiges prud'homaux et commerciaux.

- *Autres charges d'exploitation.* Au cours des exercices 2015 et 2016, les autres charges d'exploitation se sont élevées respectivement à 3.246 K€ et 434 K€. La variation est notamment due à la signature d'accords en 2015.

Le résultat opérationnel est déficitaire de 60.818 K€ contre un résultat déficitaire de 27.924 K€ pour l'exercice précédent.

Résultat financier : le gain financier était de 7.550 K€ pour l'exercice 2015 comparé à un gain financier de 42 K€ pour l'exercice 2016. Le produit financier a diminué de 2.782 K€ (9.240 K€ en 2015 contre 6.459 K€ en 2016), essentiellement dû à l'effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie des comptes libellés en dollars américains pour 3.829 K€, compensé par l'augmentation de 486 K€ des produits d'intérêts. Les charges financières ont augmenté de 4.727 K€, notamment avec l'augmentation de la perte de change de 2.133 K€ et l'ajustement négatif de la juste valeur des instruments financiers de 2.610 K€.

Résultat net attribuable aux actionnaires de Collectis : Au cours des exercices 2015 et 2016, nous avons enregistré une perte nette de 20 544 K€ (soit 0,60 € par action avec ou sans effet dilutif) et une perte nette de 60 776 K€ (soit 1,72 € par action avec ou sans effet dilutif), respectivement. La perte ajustée attribuable aux actionnaires de Collectis pour l'exercice 2016, qui exclut une charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, s'est élevée à 7 802 K€ (soit 0,22 € par action avec ou sans effet dilutif) comparée à un bénéfice ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis pour l'exercice 2015 de 9 559 K€ (0,28 € par action avec ou sans effet dilutif). Ces résultats ajustés attribuables aux actionnaires de Collectis pour les exercices 2016 et 2015 excluent une charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, de respectivement 52.974 K€ et 30.103 K€.

Bilan

Actif

- Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 1.274 K€.
- Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 16.033 K€.
- L'actif circulant s'élève à la somme nette de 296.459 K€, dont 276.216 K€ de trésorerie et équivalent de trésorerie et actifs financiers courants.

Passif :

Le capital et les primes d'émission s'élèvent à la somme de 475.072 K€ au 31 décembre 2016, contre 422.441 K€ au titre de l'exercice précédent. Les réserves s'élèvent à -157.695 K€, contre -137.188 K€ à fin 2014. Les capitaux propres s'élèvent à 260.574 K€ dont 258.795 K€ de capitaux propres – part du Groupe.

Situation d'endettement du Groupe

Le poste « Emprunt et dettes financières » s'élève à la somme de 1.669 K€ (contre 1.987 K€ pour l'exercice précédent). Il est constitué d'instruments dérivés et de dettes liées au retraitement des crédits-baux.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 14.153 K€ au 31 décembre 2016, contre 19.308 K€ l'année précédente.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 36.931 K€ au 31 décembre 2016, contre 54.758 K€ l'année précédente.

3. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société

Les risques liés à l'activité de la Société, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en Annexe 3 du présent rapport de gestion.

4. Activité en matière de recherche et développement

La politique de la Société en matière de recherche et développement figure en Annexe 4 du présent rapport de gestion.

5. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

Etudes cliniques :

- Janvier 2017 – Soumission d'une demande d'essais cliniques (Investigational New Drug ou IND) auprès de l'U.S. Food and Drug Administration (FDA) sollicitant l'approbation pour initier les études cliniques de Phase I pour UCART123, le candidat médicament CAR-T allogénique « sur étagère » de Cellectis ciblant des tumeurs hématologiques (LAM et LpDC).

- Février 2017 – La U.S. Food and Drug Administration (ou FDA) autorise Cellectis à mener des essais cliniques de Phase I aux Etats-Unis pour UCART123, un produit candidat appartenant en propre à Cellectis, ciblant la leucémie aigüe myeloblastique et la leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes. Il s'agit de la première autorisation octroyée aux Etats-Unis pour un produit allogénique, "sur étagère" fondé sur des cellules CAR T issues de l'édition de gènes.

- Mars 2017 – Les Laboratoires Servier et Pfizer, Inc. ont annoncé que la U.S. Food and Drug Administration leur a autorisé de mener aux Etats-Unis le développement de UCART19 dans le traitement des leucémies aigües en rechute ou réfractaires chez l'adulte.

▪ Corporate :

- Janvier 2017 – Nomination de quatre nouveaux membres au sein du Conseil Scientifique de Cellectis. Le Conseil est une ressource stratégique pour Cellectis qui poursuit le développement d'immunothérapies allogéniques, notamment le développement clinique de son produit candidat phare détenu en propre, UCART123. Les nouveaux membres du Conseil sont les Professeurs Catherine Thieblemont, John Gribben, Koen van Besien et Kanti Rai.

6. Participation des salariés au capital

Au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était de 0 %.

Le président directeur général et le directeur général se sont vus attribuer des options de souscription d'actions et des actions gratuites. Conformément aux dispositions légales applicables, ceux-ci sont tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions respectives, 10 % des actions issues de la levée d'options et/ou de l'acquisition définitive d'actions gratuites, attribuées par le conseil, dans la limite d'un nombre d'actions tels que leur valeur cumulée n'excède pas, chacun d'eux, un an de rémunération brute globale (fixe et variable).

7. Direction générale de la Société

Aucun changement n'est intervenu en 2016 au niveau de la direction générale de la Société. André Choulika cumule les fonctions de Président et de Directeur Général, depuis sa nomination à la présidence de la Société le 21 juin 2011. Monsieur David Sourdive est directeur général délégué.

8. Informations concernant les mandataires sociaux

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par ces mandataires sociaux dans toute(s) société(s) :

Nom	Autres mandats actuellement en cours	
	Société	Mandat
André Choulika Président du conseil d'administration et directeur général	Calyxt, Inc.	Président
	Collectis, Inc.	Président et CEO
David Sourdive Administrateur et Directeur Général Délégué	MEDILS	Administrateur
	Eukarÿs S.A.S.	Administrateur
Alain Godard Administrateur	SARL Godard et CO	Gérant
Laurent Arthaud Administrateur	Adocia S.A.S.	Administrateur
	Spring Vision SAS	Président du conseil d'administration
	TxCeIl	Administrateur
	Kurma Life Sciences	Membre du conseil de surveillance
Annick Schwebig Administrateur	Inventiva Pharma	Directeur
	INSERM-TRANSFERT S.A.	Administrateur
Jean-Marie Messier Administrateur	Rentabiliweb Group	Administrateur

Nom	Autres mandats actuellement en cours	
	Société	Mandat
Pierre Bastid Administrateur	Pharnext S.A.S	Administrateur
	Hougou Development S.A.	Administrateur
	Hougou Finance S.A.	Président du Conseil d'Administration
	Zaka S.A et Grid	Administrateur
	Shango S.A.	Administrateur
	Evok	Administrateur
	Nepteam S.A.S.	Administrateur
	Louise 342-344 S.A.	Administrateur
	Hebioso S.A.	Président du Conseil d'Administration
	La Chartreuse B.S.C	Co-gérant
	Batuque Hoteleria e Turimo S.A.	Directeur
	Casino Royal S.A.	Administrateur

9. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations (article L. 233-6 du code de commerce)

La Société n'a acquis, ni cédé, au cours de l'exercice, aucune participation.

10. Activités des filiales et des sociétés contrôlées

- i. **Calyxt, Inc.**, filiale à 100% de Collectis S.A. a été créée en mars 2010, est enregistrée dans le Delaware, et est située dans le Minnesota (Etats-Unis). Elle a pour objet d'exploiter et d'adapter la technologie du Groupe dans le domaine des plantes. Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016, Calyxt, Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 478 milliers euros et une perte de 9.909 milliers d'euros.
- ii. **Collectis, Inc.**, filiale à 100% de Collectis S.A. a été créée en décembre 2014, est enregistrée dans le Delaware (Etats-Unis), et est située à New-York (Etats-Unis). Elle a pour objet de réaliser des activités de recherche et développement pour le compte de Collectis S.A. Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2016, Collectis, Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 3.483 milliers d'euros et a réalisé une perte de 2.054 milliers d'euros.

11. Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, figure ci-après l'identité des actionnaires détenant, à la date du 31 décembre 2016 directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société :

M. André Choulika : 3,31 % du capital social et 4,63% des droits de vote
M. David Sourdive (foyer fiscal) : 3,20 % du capital social et 2,89% des droits de vote
Fidelity Management & Research Company : 9,80% du capital et 8,88% des droits de vote
M. Pierre Bastid : 9,67% du capital et 9,34% des droits de vote
Bpifrance Participations : 8,15% du capital et 14,44% des droits de vote
Pfizer OTC BV: 7,97% du capital et 7,11% des droits de vote

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu en 2008 avec la société Natixis, Collectis détenait, au 31 décembre 2016, 10 525 actions propres, soit 0,03% du capital de la Société.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2016

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2016 :

- 311.580 actions ont été achetées au cours moyen 22,00 euros par action, et
- 305.342 actions ont été vendues au cours moyen de 22,15 euros par action.

La Société n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2016

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 10 525 actions au 31 décembre 2016. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 170 610,25 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2016, soit 16,21 euros.

La Société n'a pas donné avis à une autre société par actions qu'elle détient plus de 10% de son capital.

La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation d'actions.

12. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros) (après modification)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	35.178.614	0,05	1.758.930,70
Actions émises au cours de l'exercice			
Conseil d'administration du 14 avril 2016 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 4 900,00 euros par l'émission de 98 000 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune	98.000	0,05	1 763 830,70
Conseil d'administration du 10 mai 2016 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 2.536,35 euros par l'émission de 50 727 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune, assortie d'une prime d'émission de 307.459,90 euros	50 727	0,05	1.766 367,05
Conseil d'administration du 8 septembre 2016 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 311,55 euros par l'émission de 6 231 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune, assortie d'une prime d'émission de 85 364,70 euros	6 231	0,05	1.766.678,60
Conseil d'administration du 28 octobre 2016 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 74,40 euros par l'émission de 1 488 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune	1 488	0,05	1.766.753,00
Actions composant le capital social en fin d'exercice	35.335 060	0,05	1.766.753,00

13. Evolution du titre – Risque de variation de cours

Alternext :

Le titre a débuté l'année 2016 à 28,18 € par action et a atteint un plus haut cours de 29,71 € le 6 juin 2016 et un plus bas cours de 14,99 € le 8 novembre 2016. Le titre a fini l'année 2016 à 16,21 € par action.

Durant l'exercice 2016, il s'est échangé en moyenne 101 573 titres par jour, contre environ 245.742 titres par jour en 2015 sur Alternext.

Nasdaq :

Le titre a débuté l'année 2016 à \$30.46 par action et a atteint un plus haut cours de \$33.64 le 6 juin 2016 et un plus bas cours de \$16.40 le 1^{er} décembre 2016. Le titre a fini l'année 2016 à \$16.95 par action.

Durant l'exercice 2016, il s'est échangé en moyenne 128 824 titres par jour, contre environ 265 454 par jour en 2015 sur le Nasdaq.

14. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice

Les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2016 par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier :

André Choulika, président directeur général :

M. André Choulika a mis en place le 2 juin 2016, un mandat de gestion programmé de cessions d'un montant maximum de 40 000 actions Collectis.

Pierre Bastid, administrateur :

6 avril 2016 : apport en nature de titres pour un montant de 71 455 127 euros reclassement de la participation de Pierre Bastid via la SA ZAKA aux fins de la société ZAKA Biotech SARL.

15 novembre 2016 : acquisition d'actions Collectis pour un montant de 163 914 euros.

16 novembre 2016 : acquisition d'actions Collectis pour un montant de 130 222 euros.

17 novembre 2016 : acquisition d'actions Collectis pour un montant de 88 600 euros.

18 novembre 2016 : acquisition d'actions Collectis pour un montant de 658 504 euros.

David Sourdive, directeur général délégué :

M. David Sourdive a mis en place le 2 juin 2016, un mandat de gestion programmé de cessions d'un montant maximum de 40 000 actions Collectis.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit la somme de 5.799.641 euros, au compte « report à nouveau » débiteur qui sera ainsi ramené à la somme de 98.574.388 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

La Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense somptuaire et charge non déductible, visées à l'article 39-4 du Code monétaire et financier, n'ont été constatées sur l'exercice 2016.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nouvelle convention conclue :

SARL Alain Godard & Co:

Contrat de conseil en matière d'élaboration de stratégie de développement, d'une durée d'un an, renouvelable tacitement.

Montant : 25.000 € / an

Convention initialement approuvée par le conseil d'administration du 13 mars 2012.

Reconduction du contrat autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2016.

La charge enregistrée sur l'exercice 2016 au titre de cette mission a été de 25 000 € HT (honoraires) et 3 347 € HT (frais de déplacement).

Le contrat de prestation de conseil en matière de stratégie de développement est conforme à l'intérêt social et cette convention s'inscrit dans le cadre de la poursuite normale des relations contractuelles entre la société et les personnes concernées.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, en annexe 1, le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, est joint au présent rapport en annexe 2 un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES - COLLECTIS SA

	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Capital en fin d'exercice					
Capital Social	1 023 851,00	1 054 116,00	1 472 336,00	1 758 391,00	1 766 753,00
Nombre d'action ordinaire	20 477 014,00	21 082 320,00	29 446 721,00	35 178 614,00	35 335 060,00
Nombre d'action à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
Nombre d'action Créé :					
- par conversion d'obligation	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
Opération et résultat					
Chiffres d'affaires (H.T)	13 572 995,00	11 683 480,00	22 706 204,00	52 671 168,00	43 952 432,00
Résultat avant impôts, participation, dotations nettes aux amortissements et provisions	- 8 364 794,00	- 11 552 344,00	- 35 568 313,00	15 886 122,00	- 190 401,00
Impôts sur les bénéficiaires (CIR)	- 3 078 102,00	- 2 980 191,00	- 3 772 262,00	- 5 038 754,00	- 8 088 839,00
Participations des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impôt, participation, dotations au amortissements et provisions	- 7 059 502,00	- 68 475 619,00	2 831 531,00	11 370 668,00	5 799 641,00
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,26	- 0,41	- 1,18	0,59	0,22
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 0,34	- 3,25	0,10	0,32	0,16
Dividende attribué	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	84,00	76,00	67,00	80,00	79,00
Montant de la masse salariale	4 983 864,00	4 994 514,00	6 725 824,00	6 547 826,00	7 295 979,00
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Secu. Soc. Œuvres sociales)	-	-	3 362 441,00	16 575 854,00	9 565 908,93

ANNEXE 2

Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Mise en œuvre en 2016
Au cours de l'exercice 2016, le conseil d'administration a fait usage des délégations suivantes accordées par l'assemblée générale des actionnaires du 16 février 2015 (il est précisé que ces délégations ne sont plus en vigueur à la date d'établissement du présent rapport)			
Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	38 mois / 16 avril 2018	7.354.930 options donnant droit à 7.354.930 actions	2.060.602 options ont été attribuées par le conseil d'administration du 14 mars 2016
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre un nombre maximum de 2.941.972 bons de souscription d'actions (BSA) au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales. Cette délégation a remplacé la délégation ayant le même objet consentie le 27 juin 2014.	18 mois / 16 août 2016	2.941.972 BSA donnant droit à 2.941.972 actions ordinaires	229.361 BSA ont été attribués par le conseil d'administration du 14 mars 2016

Délégations consenties par l'assemblée générale du 17 mai 2016			
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées : toute banque ou tout établissement de crédit s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation,	18 mois / 17 novembre 2017	1.758.930 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	18 mois / 17 novembre 2017	879.465 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	26 mois / 17 juillet 2018	1.758.930 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre au public.	26 mois / 17 juillet 2018	1.758.930 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier.	26 mois / 17 juillet 2018	879.465 € Dans la limite de 20 % du capital par an	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations ci-dessus.	26 mois / 17 juillet 2018	15 % de l'émission initiale	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice en cours
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	26 mois / 17 juillet 2018	2.000.000 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice en cours
Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	38 mois / 17 juillet 2019	3.417.861 options donnant droit à 3.417.861 actions	2.773.028 options ont été attribuées par le conseil d'administration du 28 octobre 2016
Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes et/ou à émettre	38 mois / 17 juillet 2019	3.417.861 actions	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

<p>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration a mis ou viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales</p>	<p>18 mois / 17 novembre 2017</p>	<p>2.941.972 BSA donnant droit à 2.941.972 actions ordinaires</p>	<p>188.000 ont été attribuées par le conseil d'administration du 28 octobre 2016</p>
<p>Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre un nombre maximum de 5.883.994 bons de souscription d'actions ou bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions ordinaires remboursables (BSAAR) au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.</p>	<p>18 mois / 17 novembre 2017</p>	<p>5.883.944 BSAAR donnant droit à 5.883.944 actions ordinaires</p>	<p>Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé</p>

ANNEXE 3

Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société

FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Risques liés à l'activité du Groupe

Risques liés à la recherche, au développement et à la commercialisation des produits candidats de la Société

La plupart des produits candidats que nous développons ou co-développons sont toujours en phase de recherche ou en phase de phase préclinique. Nous ne pouvons garantir que nous mènerons ces produits candidats en développement clinique.

En février 2017, nous avons obtenu l'approbation de la U.S. Food and Drug Administration (ou « FDA »), pour initier, sous réserve de l'approbation des comités d'examen éthique de chacun des centres investigateurs envisagés pour conduire les essais cliniques (les « Institutional Review Boards » ou « IRBs »), deux essais cliniques de Phase I pour notre produit candidat UCART123. Un essai clinique de Phase I a pour objet d'évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité de UCART123 chez des patients adultes atteints d'une leucémie aiguë myéloblastique (ou « AML ») et sera conduite au New York-Presbyterian/Weill Cornell Medical Center (ou « Weill Cornell »). L'autre essai de Phase I vise à évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité de UCART123 sur des patients adultes atteints d'une leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (ou « BPDCN ») et sera conduite à l'Université du Texas MD Anderson Cancer Center (ou « MD Anderson »). Ces essais ne pourront pas commencer tant que l'accord des IRBs n'est pas obtenu.

Depuis 2016, le produit candidat UCART19, exclusivement licencié aux Laboratoires Servier (« Servier »), fait l'objet de deux essais cliniques menés au Royaume-Uni dont Servier est le promoteur. Les deux essais cliniques, l'un pédiatrique (l'étude PALL) et l'autre adulte (l'étude CALM), visent à évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité antileucémique de UCART19 chez des patients atteints d'une leucémie lymphoblastique aiguë (ou « ALL »). En mars 2017, Servier et Pfizer ont annoncé avoir obtenu l'autorisation de la FDA pour étendre, sous réserve de l'approbation de l'IRB, l'étude CALM aux Etats-Unis.

Nous ou nos collaborateurs pouvons échouer à démontrer, au travers des essais cliniques en cours ou envisagés, la sécurité et l'efficacité de ces produits candidats, même si des résultats positifs ont été montré chez l'animal.

En décembre 2016, au cours d'une réunion Comité Consultatif sur l'ADN Recombinant du National Institute of Health (le « RAC »), Servier et Pfizer ont présenté des données cliniques préliminaires sur UCART19 et sur les études CALM et PALL, incluant des données résultant des utilisations compassionnelles de UCART19 sur trois patients. Nous ne pouvons pas garantir que l'administration de UCART19 ou d'autres produits candidats UCART que nous développons sur d'autres patients auront des effets similaires que ceux reportés par Servier et Pfizer. De tels résultats sont préliminaires par nature et ne doivent pas être interprétés comme présageant d'un succès.

Nous avons une expérience limitée dans la conduite ou la gestion d'essais cliniques nécessaires pour obtenir les autorisations réglementaires pour tout produit, et nous avons l'intention de confier ces tâches à des tiers, tels que des prestataires de services cliniques (Clinical Research Organisation, ou « CRO »), des institutions médicales ou des investigateurs cliniques. Notre dépendance à ces tiers pour les activités de développement cliniques réduit notre contrôle sur ces activités. Ces tiers pourraient ne pas conduire les activités qui leur sont confiées dans les temps ou pourrait ne pas

conduire les essais cliniques en conformité avec les requis réglementaires ou le protocole clinique. Si ces tiers n'exécutent pas leurs obligations contractuelles avec succès ou ne répondent pas aux standards de performance requis ou ne respectent pas les délais, nous pourrions devoir les remplacer ou les données qu'ils ont produites pourraient être rejetées par les autorités réglementaires compétentes.

Nous pouvons rencontrer d'importants retards dans nos études cliniques ou celles menées par nos collaborateurs, ou nous ou nos collaborateurs pouvons échouer à démontrer l'innocuité et l'efficacité suffisante pour les autorités réglementaires. A ce jour, les tests précliniques pour la majorité de nos produits candidats sont encore en cours. Les tests précliniques et essais cliniques sont longs, coûteux et sont des process imprévisibles, qui peuvent être sujets à des retards considérables. Nous ne pouvons pas garantir que toutes les études précliniques ou les essais cliniques seront conduits comme planifiés ou terminés dans les temps, s'ils le sont. Cela peut prendre plusieurs années à terminer le test préclinique et le développement clinique nécessaire pour commercialiser un produit candidat, et les délais et les échecs peuvent apparaître à toutes les étapes. Les résultats intermédiaires des essais cliniques ne prédisent pas nécessairement les résultats finaux et le succès des tests précliniques et les premières phases des essais cliniques n'assurent pas que la suite des essais cliniques sera performante. Un certain nombre de sociétés dans l'industrie pharmaceutique, biopharmaceutique et biotechnologique ont subi des échecs importants dans leurs essais cliniques avancés, même après des résultats prometteurs dans les essais précédents, et nous ne pouvons pas être certains que nos produits candidats ne seront pas confrontés à des échecs similaires. En outre, la conception d'une étude clinique peut déterminer si ces résultats supporteront l'approbation d'un produit et les défauts dans la conception d'un essai clinique peuvent n'apparaître que l'essai clinique bien avancé. Une issue défavorable dans un ou plusieurs essais cliniques serait un échec majeur pour nos produits candidats et pour nous et peuvent nous obliger ou obliger nos collaborateurs à réduire la portée de, ou éliminer un ou plusieurs programmes de développement de produits candidats, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise.

Dans le cadre de tests et d'essais cliniques sur les produits candidats que nous développons pour nous-mêmes, pour ou avec nos collaborateurs, nous pouvons faire face à un certain nombre de risques, y compris :

- les résultats précliniques peuvent ne pas être représentatifs des résultats cliniques;
- un produit candidat peut être inefficace, d'une efficacité inférieure aux médicaments ou aux thérapies existants approuvés, trop toxiques, ou peuvent avoir des effets secondaires inacceptables;
- des patients peuvent mourir ou souffrir d'autres effets indésirables pour des raisons qui peuvent ou peuvent ne pas être liés au produit candidat en cours de tests;
- les résultats peuvent ne pas confirmer les résultats favorables des tests ou essais ayant eu lieu plus tôt; et
- les résultats peuvent ne pas atteindre le niveau de signification statistique nécessaire par les autorités réglementaires compétentes pour établir l'innocuité et l'efficacité de nos produits candidats.

En outre, un certain nombre d'événements, notamment ceux qui suivent, pourrait retarder l'achèvement des potentiels futurs essais cliniques sur les produits candidats que nous développons et nuire à la capacité d'obtenir l'approbation réglementaire pour commercialiser et vendre, un produit candidat particulier :

- les conditions qui nous sont imposées ou qui sont imposées à nos collaborateurs par les autorités réglementaires compétentes concernant la portée ou la conception des essais cliniques;
- les retards dans l'obtention, ou notre incapacité à obtenir les approbations nécessaires des comités d'examen éthiques chargés d'approuver les sites cliniques sélectionnés pour participer à nos essais cliniques;
- la fourniture insuffisante ou la qualité déficiente des produits candidats ou d'autres éléments nécessaires pour mener l'essai clinique;
- les retards dans l'obtention des accords nécessaires pour la conduite des essais cliniques;
- un recrutement et un taux de sélection des patients dans les essais cliniques plus faibles qu'anticipés, pour une variété de raisons, incluant la taille de la population, la nature du protocole clinique, la disponibilité des traitements approuvés, et la compétition d'autres essais cliniques sur des indications similaires.

- des effets secondaires graves et inattendus liés au médicament, rencontrés sur les patients inclus dans les essais cliniques;
- l'échec de nos sous-traitants ou de ceux de nos collaborateurs à respecter leurs obligations contractuelles dans les délais opportuns ; ou
- les essais cliniques peuvent également être retardés ou suspendus à la suite de résultats intermédiaires ambigus ou négatifs.

De plus, un essai clinique peut être suspendu ou arrêté par nous nos collaborateurs, la FDA, un comité d'examen éthique, ou d'un conseil de surveillance de la sécurité des données supervisant l'essai clinique, ou d'autres autorités réglementaires, en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- l'échec de la conduite de l'essai clinique en conformité avec les exigences réglementaires ou nos protocoles cliniques;
- une inspection des opérations des essais cliniques ou sites cliniques par la FDA ou d'autres autorités réglementaires entraînant une suspension de l'essai clinique;
- des interprétations défavorables, par la FDA ou les autorités réglementaires étrangères similaires, des données, où les plans de l'étude clinique prévoient une analyse intermédiaire des données;
- la FDA ou les autorités réglementaires étrangères similaires déterminent que le plan ou le protocole pour l'investigation est clairement déficient dans sa conception pour répondre à ses objectifs déclarés;
- l'absence de, ou l'échec dans la démonstration de l'efficacité;
- des problèmes d'innocuité imprévus; ou
- le manque de financement nécessaire pour continuer l'essai clinique.

En outre, des changements dans les exigences réglementaires et les orientations stratégiques peuvent se produire et nous ou nos collaborateurs pourraient devoir modifier les protocoles d'essais cliniques pour refléter ces changements. De tels changements peuvent nous obliger ou obliger nos collaborateurs à soumettre à nouveau nos protocoles d'essais cliniques aux comités d'examen éthiques pour réexamen, ce qui peut influencer sur le coût, le calendrier ou la réussite d'un essai clinique.

Même si les essais cliniques sur un produit candidat sont réussis, ces résultats ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats des essais additionnels qui pourraient être nécessaires pour l'obtention de l'autorisation réglementaire de commercialisation. Bien qu'il existe un grand nombre de médicaments et produits biologiques en développement à l'échelle mondiale, seul un faible pourcentage obtiennent une autorisation réglementaire, encore moins sont approuvés pour la commercialisation, et seulement un petit nombre ont l'acceptation des médecins et des patients.

Nos produits candidats sont fondés sur une technologie nouvelle, ce qui rend difficile la prédiction du délai et du coût du développement du produit candidat et de l'obtention de l'approbation réglementaire. Actuellement, un nombre très limité de produit de thérapie génique a été approuvé aux États-Unis et en Europe.

Le paysage réglementaire qui va s'appliquer à nos produits candidats est encore incertain ; la réglementation relative à la thérapie génique et la thérapie cellulaire est encore en développement, et des changements de requis réglementaires pourrait entraîner des retards ou l'arrêt du développement de nos produits candidats, ou encore à des coûts inattendus liés à l'obtention de l'autorisation réglementaire.

Notre technologie d'ingénierie du génome est relativement nouvelle, et si nous ne sommes pas capables d'utiliser cette technologie dans toutes les applications souhaitées, nos opportunités de revenus pourraient être limitées.

Nous dépendons presque entièrement du succès de développement de nos produits candidats. Nous ne pouvons pas être certains que nous, ou nos collaborateurs, serons capables d'obtenir des autorisations réglementaires pour commercialiser ces produits, ou de commercialiser avec succès ces produits.

Nous faisons face à une concurrence importante de la part de sociétés biotechnologiques et pharmaceutiques. Beaucoup d'entre elles ont considérablement plus de ressources et d'expérience que nous, ce qui pourraient les mener à faire d'autres découvertes, à développer, à obtenir des autorisations ou à commercialiser des produits avant nous ou avec plus de succès que nous.

Si les résultats de nos essais cliniques ne sont pas concluants ou s'il y a des problèmes de sécurité ou des événements indésirables associés aux produits candidats que nous développons, nous pourrions :

- perdre les avantages compétitifs que de tels produits candidats pourraient avoir ;
- être retardés dans l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, s'il y en a ;
- obtenir une autorisation pour des indications ou des populations de patients qui n'est pas aussi large que planifié ou souhaité ;
- obtenir une autorisation qui inclurait des restrictions significatives de l'utilisation ou la distribution, des contre-indications ou des avertissements de sécurité ;
- être sujets à des changements sur la façon dont le produit est administré ;
- être contraints à conduire des essais cliniques additionnels pour supporter l'autorisation ou devoir mener des tests après commercialisation ;
- avoir les autorités réglementaires qui retirent leur autorisation sur le produit ou imposent des restrictions sur leur distribution ;
- être poursuivis en justice ;
- subir des dommages à notre réputation ;
- ne pas atteindre les échéances nous donnant droit à des paiements par nos collaborateurs.

Nous pourrions ou nos collaborateurs pourraient trouver difficile de recruter des patients dans les études cliniques sur les produits candidats que nous développons, ce qui pourrait retarder ou empêcher les études cliniques sur les produits candidats.

Les études d'innocuité de nos produits candidats pourraient échouer, ou nos produits candidats pourraient causer des effets secondaires indésirables qui pourraient retarder ou empêcher leur autorisation réglementaire, limiter le bénéfice commercial, ou entraîner des conséquences négatives importantes suivant leur autorisation commerciale, le cas échéant.

Si les produits candidats que nous développons n'atteignent pas le développement espéré et la commercialisation dans les délais annoncés et espérés, le développement ou la commercialisation de nos produits candidats pourraient être retardés et notre activité pourrait en souffrir.

La fabrication des produits candidats que nous développons est extrêmement complexe. Tout problème qui pourrait arriver dans le processus de fabrication pourrait avoir des effets négatifs sur notre activité, notre situation financière ou nos perspectives financières.

Notre processus de fabrication est susceptible d'échec du fait notamment de problèmes associés à la collecte du matériel biologique issus des donneurs, la livraison des composants biologiques au site de fabrication, la standardisation du processus de fabrication lot par lot dans un contexte de production de masse, la congélation du produit fabriqué, la livraison du produit final, l'injection du produit chez le patient.

Le processus d'approbation réglementaire de la FDA ou de l'Agence Européenne des Médicaments est long et imprévisible, et si nous ne réussissons pas à obtenir des autorisations réglementaires pour nos produits candidats, notre activité en souffrira sensiblement.

Nous espérons que tout ou partie des produits candidats que nous développons seront disponibles pour traiter des patients en phase avancée de maladie ou atteints d'une maladie rare et qui n'ont plus d'autre option de traitement. Cela pourra limiter la taille initiale du marché pour ces produits candidats et nous ne pouvons pas prédire quand, si cela arrive, un produit candidat pourrait recevoir une autorisation réglementaire pour des indications visant une plus grande population de patients.

Une opinion négative ou un contrôle réglementaire accru de la recherche génétique et les thérapies impliquant l'ingénierie génomique pourrait porter préjudice à la perception publique sur nos produits candidats ou avoir des effets négatifs sur notre capacité à conduire nos activités ou obtenir des autorisations réglementaires pour nos produits candidats.

La poursuite du développement et de la commercialisation de nos produits candidats va dépendre, en partie, des alliances stratégiques avec nos collaborateurs. Si nos collaborateurs ne sont pas diligents dans la poursuite du développement des produits candidats, nos progrès pourraient être retardés et nos revenus différés.

Même si nous ou nos collaborateurs achevons avec succès les essais cliniques sur nos produits candidats, ces candidats pourraient ne pas être commercialisés avec succès, pour plusieurs raisons notamment si nous ne recevons pas d'autorisation réglementaire nécessaire à la commercialisation desdits produits candidats, si les produits candidats sont sujets à des droits appartenant à des tiers, si nous échouons à être en conformité avec les bonnes pratiques de fabrication (« BPF » ou *Good Manufacturing Practices*, ou *GMP*), si la fabrication à échelle commerciale est trop difficile ou trop onéreuse, si des effets secondaires indésirables sur les produits candidats font leur utilisation moins désirable, si nous échouons à concurrencer efficacement avec les produits ou traitements existants ou nouveaux de nos concurrents, si nous échouons à démontrer sur le long terme des bénéfices suffisants pour compenser les risques associés.

Si nous obtenons une approbation réglementaire pour un produit candidat, nos produits resteront soumis à d'autres requis réglementaires.

Nous avons l'intention que nos produits candidats soient réglementés comme des produits biologiques, et par conséquent ils pourraient faire l'objet d'une concurrence plus tôt que prévu.

Même si nous obtenons ou maintenons, ou nos collaborateurs obtiennent ou maintiennent, une autorisation pour les produits candidats aux Etats-Unis ou sur d'autres territoires, nous pourrions ou nos collaborateurs pourraient ne jamais obtenir, pour le même produit candidat, une autorisation pour un autre territoire, ce qui pourraient limiter les opportunités de marché et affecter sensiblement nos activités.

Nous avons l'intention d'obtenir le statut de médicament orphelin pour tout ou partie de nos produits candidats, mais nous pourrions ne pas être capables de l'obtenir ou de maintenir les bénéfices associés au statut de médicament orphelin, à savoir notamment une exclusivité de marché, ce qui pourraient réduire nos revenus, le cas échéant.

Nous pourrions chercher à obtenir une désignation « fast-track » pour tout ou partie de nos produits candidats. Il n'y a aucune assurance que la FDA nous délivre une telle désignation et, même si elle le fait sur tous nos produits, une telle désignation pourrait ne pas mener à un développement, une revue réglementaire, ou un process approuvé plus rapide, et cela n'augmenterait pas les chances que nos produits candidats reçoivent une autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis.

Nous pourrions chercher à obtenir une désignation « breakthrough » ou une « regenerative advanced therapy » pour tout ou partie de nos produits. Si nous obtenons une telle désignation de la FDA ou de toute autre autorité réglementaire compétente dans les territoires où une telle désignation existe, une telle désignation pourrait ne pas mener à un développement, une revue réglementaire, ou un process approuvé plus rapide, et cela n'augmenterait pas les chances que nos produits candidats reçoivent une autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis.

Même si nos produits candidats sont autorisés, ils pourraient ne pas être acceptés par les médecins ou la communauté médicale en général, et pourrait aussi devenir l'objet de conditions de marché qui pourraient porter préjudice à nos activités.

Les actions en justice sur la responsabilité du fait de nos produits pourraient détourner nos ressources, ce qui pourrait entraîner des passifs importants et réduire le potentiel commercial de nos produits candidats.

Les restrictions gouvernementales sur le prix et le remboursement peuvent impacter de façon négative notre capacité à générer des revenus si nous obtenons une autorisation réglementaire de commercialisation pour tout ou partie de nos produits candidats.

Notre rentabilité future, le cas échéant, dépend en partie de notre capacité à pénétrer les marchés globaux, où nous ne serions pas sujets à des obstacles réglementaires additionnels et autres risques et incertitudes.

Nous sommes soumis à des lois et réglementations de santé, qui nous exposent à de potentiels sanctions civiles, pénales, réglementaires, ou encore contractuelles.

Risques liés à notre dépendance envers les tiers.

Nous dépendons de tiers pour conduire tout ou certains aspects de la fabrication de nos produits candidats, de leur contrôle qualité, du développement de leurs protocoles, de la fourniture de matériels composant de nos produits candidats, du développement du protocole, de la recherche et du développement préclinique, des tests cliniques, de la distribution et ces tiers pourraient ne pas réaliser ces tâches de façon satisfaisante. De plus, dans certaines circonstances, ces tiers pourraient être autorisés à résilier leurs engagements avec nous. Si nous avons besoin d'entrer dans des relations contractuelles alternatives, cela pourrait retarder nos activités de développement des produits. Par ailleurs, nous anticipons contrôler uniquement certains aspects des activités qui seraient confiées à ces tiers. Notre dépendance vis-à-vis de ces tiers pour la fabrication de nos produits candidats, la fourniture de matériels composant de nos produits candidats, le développement du protocole, la recherche et le développement préclinique, les tests cliniques, et la distribution vont réduire notre contrôle sur ces activités, mais nous resteront responsables d'en assurer la conformité avec les réglementations et les protocoles d'études. Si ces tiers n'exécutent pas correctement leurs obligations contractuelles, ne respectent pas les délais impartis ou s'ils ne réalisent pas nos études en conformité avec les requis réglementaires, ou avec nos plans et protocoles cliniques, ou s'il y a des désaccords entre nous et ces tiers, nous pourrions ne pas être capables de réaliser ou nous pourrions être retardés dans la réalisation des études précliniques ou cliniques requis pour les futures soumissions réglementaires et approbation des produits candidats que nous développons. Dans certains cas, nous pourrions avoir besoin d'établir une relation appropriée avec un tiers de remplacement, qui pourrait ne pas être facilement disponible à des conditions acceptables, ce qui pourrait entraîner un retard supplémentaire de l'autorisation des produits candidats et ce qui pourrait entraîner des effets négatifs importants sur notre activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives.

En outre, le recours à des fabricants et/ou des distributeurs comporte des risques auxquels nous ne serions pas sujet si nous avions fabriqué et distribué les produits candidats nous-mêmes, y compris :

- l'incapacité de négocier des accords de fabrication et/ou de distribution avec des tiers selon des termes commercialement raisonnables, parce que le nombre de fabricants et de distributeurs potentiels est limité et chacun doit être approuvé par la FDA ou les autorités réglementaires étrangères comparables et auraient besoin de développer des procédés agréés pour la production ou la distribution de nos produits;
- que nos fabricants ou distributeurs peuvent avoir peu ou pas d'expérience avec nos produits et peuvent donc avoir besoin d'un important soutien de notre part afin de mettre en œuvre, maintenir l'infrastructure et les process nécessaires à la fabrication ou la distribution de nos produits candidats;
- le contrôle réduit sur les activités de fabrication et de distribution et les process de contrôle qualité et la possibilité que nos fabricants et distributeurs ne soient pas en mesure d'exécuter notre process de fabrication ou de distribution et d'autres besoins de soutien logistique appropriés;
- que nos fabricants ne réalisent pas leurs obligations comme initialement convenu, qu'ils ne consacrent pas suffisamment de ressources à nos produits ou ne peuvent pas rester dans l'activité de fabrication pour le temps nécessaire à la livraison des produits pour nos essais cliniques ou de produire avec succès, stocker et fournir à nos produits une fois approuvés;
- que nous ne possédons pas ou n'ayons pas de droits équivalents nécessaires, dans les améliorations faites par nos fabricants dans le process de fabrication de nos produits ;
- la violation, la résiliation ou le non renouvellement de nos accords par les fabricants ou distributeurs à tout moment, qui peut nous être coûteux ou dommageable; et
- les interruptions de l'exploitation de nos sous-traitants ou fournisseurs causées par des conditions extérieures à nos activités ou opérations, notamment la faillite du fabricant, distributeur ou fournisseur.

Un de ces événements pourrait entraîner des retards sur les études cliniques, l'impossibilité d'obtenir les autorisations réglementaires, ou impacter notre capacité à commercialiser avec succès les futurs produits.

Nous et nos fabricants sommes soumis à d'importantes réglementations liées à la fabrication de nos produits. Les sites de fabrication dont nous dépendons peuvent ne pas être capables de remplir les requis réglementaires et avoir des capacités limitées.

L'accès à la matière première et aux produits nécessaires à la conduite des essais cliniques et de la fabrication de nos produits candidats n'est pas garanti. Nous sommes dépendants de tiers pour la fourniture de divers matériels biologiques – tel que les cellules, les cytokines, ou les anticorps – qui sont nécessaires pour fabriquer nos produits candidats. La fourniture de ces matériels pourrait être réduites ou interrompues à tout moment. Dans un tel cas, nous pourrions ne pas être capables de trouver d'autres fournisseurs satisfaisants ou de trouver des conditions acceptables. Si nous perdons nos fournisseurs ou fabricants clés ou si la fourniture des matériels est diminuée ou interrompue, nous pourrions ne pas être capables de développer, fabriquer, et commercialiser nos produits candidats dans les temps et d'une façon concurrentielle. De plus, ces matériels sont soumis à un processus de fabrication contraignant et à des tests rigoureux. Des retards dans la réalisation et la validation des sites de fabrication et du processus de fabrication de ces matériels pourraient affecter significativement notre capacité à réaliser les essais et commercialiser nos produits candidats.

Nous anticipons dépendre de tiers pour conduire, superviser et gérer nos études cliniques, et si ces tiers n'exécutent pas leurs obligations de façon satisfaisante, cela pourra porter préjudice à nos activités.

Nous pourrions entrer en relation contractuelle avec des tiers pour vendre, commercialiser les produits candidats que nous développons en propre et pour lesquels nous avons obtenu une autorisation réglementaire, ce qui pourrait affecter les ventes de nos propres produits et notre capacité à générer des revenus. Compte tenu du stade précoce de nos développements, nous n'avons pas d'expérience dans les ventes, le marketing et la distribution de produits biopharmaceutiques. Cependant, si tout ou partie de nos produits candidats obtiennent une autorisation de mise sur le marché, nous avons l'intention de développer nos capacités de vente et de marketing, soit seul soit avec nos partenaires, en contractant avec eux ou en leur concédons une licence commerciale sur nos produits candidats. L'externalisation de nos ventes et de notre marketing pourraient nous confronter à une série de risques, tels que :

- notre incapacité à exercer un contrôle direct sur nos ventes et nos activités de marketing ;
- l'échec ou l'incapacité de la force de vente externalisée à obtenir l'accès à un nombre suffisant de médecins,
- les potentiels différends avec les tiers concernant les dépenses liées aux ventes et au marketing, le calcul des redevances, et les stratégies de ventes et de marketing, et
- les coûts et dépenses imprévisibles liées aux ventes et au marketing.

Si nous sommes incapables d'établir un partenariat avec un tiers qui possède les capacités adéquates de ventes, de marketing et de distribution, nous aurions des difficultés à commercialiser nos produits candidats, ce qui pourrait affecter nos activités, notre situation financière, et notre capacité à générer des revenus.

Notre dépendance vis-à-vis des tiers nous contraint à partager nos secrets d'affaires, ce qui augmente la possibilité qu'un concurrent les découvre ou que nos secrets d'affaires soient détournés ou divulgués.

Les risques liés à nos activités sur les plantes menées par notre filiale Calyxt, Inc.

Le développement des produits végétaux requiert des plateformes intégrées de technologies complexes, et requiert beaucoup de temps et de ressources. Ces efforts peuvent ne pas être fructueux ou le taux d'amélioration du produit pourrait être plus lent que prévu.

Nos produits végétaux ne sont pas encore disponibles pour une utilisation commerciale. Nos produits végétaux sont à un stade précoce de développement et il n'existe pas encore de marché établi pour eux. Si nous ne sommes pas capables de commercialiser nos produits existants ou nos nouveaux produits à une échelle significative, nous pourrions ne pas réussir à construire une activité de sciences végétales durable et profitable. En outre, nous prévoyons que le prix de nos produits soit indexé sur notre évaluation de la valeur qu'ils apporteraient aux consommateurs, plus que sur le prix

de production du produit. Si nos consommateurs attribuent une valeur plus faible à nos produits que nous, ils pourraient ne pas être prêts à payer un prix plus élevé que ce qu'ils seraient prêts à payer. Les niveaux de prix peuvent aussi être négativement affectés si nos produits ne parviennent pas à produire les rendements que nous attendons.

Le succès de la commercialisation de nos produits végétaux dépend de notre capacité à produire des plantes de haute qualité et des graines de façon rentable à grande échelle, et de prévoir avec précision la demande sur nos produits végétaux et nous pourrions être incapables de le faire.

Nous faisons face à une importante concurrence dans le domaine de la biotechnologie végétale et nombre de nos concurrents ont des moyens financiers, techniques et d'autres ressources bien plus importantes que les nôtres.

Notre activité de sciences végétales est très saisonnière et est sujette aux conditions de temps et d'autres facteurs au-delà de notre contrôle, ce qui pourrait causer une fluctuation significative de nos résultats d'exploitation.

Le succès de la commercialisation de nos produits végétaux pourrait être remis en cause par la perception publique sur les produits génétiquement modifiés et des obstacles étiques, légaux, environnementaux et sociaux. De plus, nos produits pourraient devenir sujets à des réglementations gouvernementales.

Nous pourrions être poursuivis en responsabilité du fait de nos produits et si ces actions en justice n'étaient pas en notre faveur, nous pourrions devoir payer d'importants dommages et intérêts.

Certains de nos produits végétaux peuvent se retrouver dans des marchés ou des pays dans lesquels ils n'ont pas reçu d'autorisation, ce qui peut entraîner des poursuites réglementaires ou judiciaires.

Nos activités de sciences végétales sont actuellement menées dans un nombre limité d'endroits, ce qui nous rend susceptibles de subir des dommages causés par des catastrophes naturelles.

Risques liés à la propriété intellectuelle.

Notre capacité à être compétitifs pourrait décliner si nous ne nous protégeons pas de façon adéquate nos droits de propriété intellectuelle.

Les brevets et demandes de brevets impliquent des questions juridiques et factuelles complexes qui, si cela elles étaient déterminées de façon défavorable pour nous, pourraient avoir des impacts négatifs sur notre situation.

Les développements réglementaires et légaux dans le domaine des brevets pourraient avoir un impact négatif sur notre activité.

Si nous ne sommes pas capables de protéger suffisamment la confidentialité de nos secrets des affaires, notre activité et notre position compétitive pourraient être affectées. Nous ne chercherons pas à protéger nos droits de propriété intellectuelle dans tous les territoires du monde et nous pourrions ne pas être capables de faire respecter nos droits de propriété intellectuelle même dans les territoires où nous cherchons la protection.

Des tiers peuvent revendiquer des droits sur des inventions que nous développons.

Des tiers pourraient soutenir que nos salariés ou consultants ont utilisé à tort ou divulgué des informations confidentielles ou détourné des secrets des affaires.

Une dispute concernant la contrefaçon ou le détournement de droits de propriété intellectuelle ou des droits de propriété intellectuelle pourrait être consommatrice de temps et coûteux et en cas d'issue défavorable pourrait être préjudiciable à nos activités. Il y a des litiges significatifs dans l'industrie biopharmaceutique au sujet des brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Même si nous ne sommes pas, à ce jour, impliqués dans de tels litiges, nous pourrions dans le futur être poursuivis par des tiers sur le fondement que nos produits candidats, technologies ou nos activités contrefont les droits de propriété intellectuelle de tiers. Nous pourrions avoir besoin de recourir aux tribunaux pour faire respecter un brevet qui nous a été délivré, pour protéger nos secrets commerciaux, ou pour déterminer la portée et la validité des tiers des droits de propriété. De temps en temps, nous pouvons embaucher du personnel ou des consultants anciennement employés par d'autres sociétés impliquées dans un ou plusieurs domaines similaires à nos activités. Soit nous, soit ces personnes peuvent être sujets à des allégations de détournement de secret des affaires ou d'autres revendications qui résulteraient de leur ancienne affiliation. Si nous devenons impliqués dans un litige,

cela pourrait être consommateur de temps et d'argent, au-delà de savoir qui perd ou gagne. Nous pouvons ne pas être capables de supporter les coûts associés à ces litiges. Toute décision défavorable ou la perception d'une décision défavorable en nous défendant contre ces réclamations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation de trésorerie. Toute action en justice contre nous ou nos collaborateurs pourrait conduire à :

- au paiement de dommages-intérêts, y compris des triples dommages-intérêts (« *treble damages* ») s'il est jugé que nous avons volontairement violé les droits de propriété intellectuelle d'une partie;
- des injonctions ou ordonnances d'autres qui peuvent bloquer efficacement notre capacité à développer, commercialiser et vendre des produits; ou
- nous ou nos collaborateurs pourrions être contraints à prendre une licence sur de la propriété intellectuelle de tiers, et cette licence pourrait ne pas être disponible à des conditions commercialement acceptables, voire pas disponible du tout, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur notre situation de trésorerie et d'affaires et la situation financière. Par conséquent, nous pourrions être empêchés de commercialiser des produits candidats actuels ou futurs.

Nous pourrions, ou nos collaborateurs pourraient, contrefaire des droits de propriété intellectuelle ou autres, ce qui pourrait empêcher ou retarder le développement de produits et pourrait empêcher ou accroître les coûts de commercialisation de nos produits candidats ou ceux de nos collaborateurs, s'ils sont approuvés.

Les brevets délivrés couvrant nos produits candidats pourraient être considérés comme invalides ou non applicables s'ils sont remis en cause devant une cour de justice.

Nous pourrions ne pas réussir à obtenir ou maintenir les droits nécessaires liés aux composés de produits de thérapie génique et aux processus de développement de notre portefeuille via des acquisitions ou des concessions de licences.

Si nous échouons à respecter nos obligations des contrats en vertu desquels nous sommes licenciés de tiers, sur des droits de propriété intellectuelle, ou si les relations commerciales avec nos donneurs de licence sont autrement interrompues, nous pourrions perdre les droits de licence qui sont importants pour notre activité.

Risques liés à notre organisation, structure et fonctionnement

Nous aurons besoin de développer et élargir notre société, et nous pouvons rencontrer des difficultés dans le cadre de ce développement et élargissement, ce qui pourrait interrompre nos activités.

Nous dépendons d'un personnel managérial clé, de l'attrait et la rétention d'autre personnel qualifié, et si nous perdons notre personnel managérial clé ou que nous ne puissions pas attirer ou retenir d'autres personnes qualifiées, cela pourrait porter atteinte à nos activités.

Nous pouvons utiliser des produits chimiques et biologiques dangereux dans le cadre de nos activités. Toute revendication relative à la détention, le stockage ou la possession de tel matériel pourrait être consommateur de temps et coûteux.

Notre système informatique interne, ou ceux de nos cocontractants ou consultants, pourrait échouer ou être victime de violation de sécurité, ce qui pourrait résulter dans l'interruption de nos programmes de recherche et de développement.

Nous pouvons acquérir des activités ou des produits, ou former des alliances stratégiques, dans le futur, et nous pouvons ne pas réaliser les bénéfices de telles acquisitions.

Risques financiers

Historique de pertes d'exploitation et risques liés aux pertes prévisionnelles

Depuis plusieurs années, la Société enregistre des pertes d'exploitation et n'a versé aucun dividende à ses actionnaires. Au 31 décembre 2016, le déficit cumulé de la Société s'élevait à 98,5 millions d'euros (intégrant le bénéfice de l'exercice 2016), résultant d'investissements importants dans les programmes de recherche et développement et de revenus limités. La Société ne peut garantir qu'elle dégagera le chiffre d'affaires nécessaire à l'atteinte de son seuil de rentabilité ou d'un seuil de

rentabilité durable. La Société pourrait ainsi ne pas réussir à dégager des bénéfices à court, moyen ou long terme avec le risque de se trouver potentiellement dans l'impossibilité de poursuivre ses activités.

Il n'existe par ailleurs aucune garantie sur la possibilité pour la Société de procéder, à terme, à une distribution de dividendes.

Risques liés aux revenus du Groupe

En 2016, le Groupe a généré 40,5 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ses sources de revenus comprennent :

- les produits de contrats commerciaux ou de licence signés avec des sociétés de biotechnologie et des laboratoires pharmaceutiques ; et
- les produits de contrats signés avec des Groupes du secteur de l'agronomie ; et
- les revenus liés aux litiges sur la propriété intellectuelle.

En complément de ces quatre sources de revenus, le Groupe reçoit des aides publiques telles que des subventions du gouvernement français, d'organisations publiques ou privées françaises d'aide à la recherche ou de l'Union Européenne, et bénéficie par ailleurs du dispositif de Crédit d'Impôt Recherche. En 2016, ces « autres produits » se sont élevés globalement à 10,5 millions d'euros.

Les revenus commerciaux du Groupe sont susceptibles de variations significatives, tout particulièrement dans les domaines thérapeutiques et agronomiques. Ils sont en effet fonction de la validation des technologies développées par le Groupe ou par ses partenaires, puis de la conclusion de contrats et de l'atteinte d'objectifs et de jalons par les clients ou partenaires du Groupe, la Société ne disposant pas actuellement et n'ayant pas vocation à disposer à moyen terme, des moyens humains et matériels nécessaires au développement complet en interne de produits à partir de sa technologie à destination des marchés pharmaceutique et agronomique (voir la description ses risques ci-dessus).

Les contrats actuels que le Groupe a conclus avec des sociétés de biotechnologie, des sociétés d'agronomie et des laboratoires pharmaceutiques pourraient ne pas générer les revenus attendus. Ces contrats prévoient des paiements liés à l'atteinte de certains jalons. Les partenaires du Groupe pourraient ne pas atteindre les résultats attendus malgré l'assistance des équipes techniques et scientifiques du Groupe, limitant ainsi les revenus de ce dernier. Il en ira de même pour les contrats que le Groupe entend conclure dans les prochaines années avec ses clients ou partenaires industriels actuels ainsi qu'avec de nouveaux clients ou partenaires industriels.

Hormis UCART19 et UCART123, les autres produits candidats UCART que nous développons ou co-développons avec nos collaborateurs, ne font actuellement pas l'objet de demande d'essai clinique, ni ne sont actuellement en cours d'étude clinique, et cela peut prendre plusieurs années, le cas échéant, avant d'obtenir des autorisations réglementaires pour la mise sur le marché des produits candidats. Même si nous ou nos collaborateurs obtenons ces autorisations de mise sur le marché, tous futurs revenus dépendront de la taille des marchés pour lesquels l'autorisation a été accordée, ainsi que la part du marché capturé par ces produits candidats, l'acceptation du marché de ces produits candidats et le niveau de remboursement des tiers payeurs.

Nous anticipons continuer à engager des dépenses significatives et des pertes d'exploitation dans le futur. Nous anticipons l'augmentation de ces dépenses si :

- nous continuons la recherche et le développement sur nos produits candidats d'immun-oncologie, actuels ou futurs,
- nous continuons la recherche et le développement sur nos produits candidats dans le domaine agricole, actuels ou futurs,
- nous initions des essais cliniques sur nos produits candidats d'immun-oncologie, actuels ou futurs,

- nous conduisons des essais en champs pour nos produits candidats dans le domaine agricole, actuels ou futurs,
- nous continuons à développer et améliorer le process de fabrication de nos produits candidats d'immun-oncologie, actuels ou futurs,
- nous changeons ou ajoutons des fabricants ou fournisseurs de matériels biologiques,
- nous cherchons à obtenir les autorisations réglementaires pour nos produits candidats,
- nous établissons des infrastructures de vente, de marketing et de distribution pour commercialiser nos produits pour lesquels nous avons obtenu des autorisations de mise sur le marché,
- nous cherchons à identifier et valider des produits candidats supplémentaires,
- nous acquérons la concession en licence, d'autres produits candidats, technologies, germes, ou autre matériel biologique,
- nous atteignons des jalons en vertu des accords de licences qui nous ont été concédés,
- nous maintenons, protégeons et étendons notre portefeuille de propriété intellectuelle,
- nous sécurisons des accords de fabrication pour la production commerciale,
- nous cherchons à attirer de nouveaux personnels spécialisés ou retenir les existants,
- nous créons des infrastructures additionnelles pour supporter nos opérations, en tant que société cotée,
- nous constatons du retard, ou rencontrons des problèmes dans tout ce qui précède.

Nos pertes nettes peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et d'un trimestre à l'autre, de telle sorte qu'une comparaison de période à période de nos résultats d'exploitation peut ne pas être une bonne indication de notre future performance. Dans une période ou plusieurs périodes données, nos résultats d'exploitation pourraient être inférieurs aux attentes des analystes financiers.

Risque de change

Une partie de nos dépenses ainsi que de nos revenus est libellée dans des devises autres que l'euro. Par conséquent, nous sommes exposés au risque de variation du cours des devises étrangères qui peuvent potentiellement avoir un impact sur notre résultat d'exploitation ainsi que sur nos flux de trésorerie. Une appréciation du cours de l'euro par rapport au dollar américain pourrait avoir un impact négatif sur l'évolution de notre chiffre d'affaires ainsi que sur le résultat. Pour limiter partiellement l'exposition à la variation des taux de change et plus particulièrement à celle de l'euro par rapport au dollar américain, la société a mis en place des instruments de couverture de change. Cependant, nous ne pouvons exclure que d'un accroissement significatif de notre activité résulte une plus grande exposition au risque de change et que des variations significatives et durables des taux de change puissent avoir un impact défavorable significatif sur nos résultats, notre situation financière ou nos perspectives. Au 31 décembre 2016, 31% de la trésorerie du Groupe était libellée en euros.

Risques liés aux subventions reçues par le Groupe

Depuis sa création, la Société et ses filiales françaises ont obtenu des subventions et des avances remboursables du gouvernement français, d'organisations publiques ou privées françaises d'aide à la recherche et de l'Union européenne. La stratégie de la Société de focalisation des travaux de R&D sur des développements thérapeutiques notamment dans le cadre des accords signés avec Servier et Pfizer, pourrait entraîner des demandes de remboursement de certaines subventions si la société ne pouvait renégocier des amendements sur les projets initiaux. La société évalue globalement ce risque à environ 1,4 m€.

Le montant et la date de versement des subventions et avances remboursables promises ou à venir dépendent de nombreux facteurs non maîtrisés par le Groupe, notamment d'éventuelles décisions de non distribution ou de gel des crédits. Le retard, voire la remise en cause de ces versements qui

financent une partie de sa croissance pourrait significativement affecter l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités la Société a recours au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Le CIR consiste à concéder un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements du personnel affecté à des activités de recherche et développement, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les dépenses relatives à la protection de la propriété industrielle.

Concernant 2016 et les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses correspondantes. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risque de liquidités

Historiquement, la Société a financé sa croissance en renforçant ses fonds propres, par augmentation de capital ou émission d'obligations remboursables en actions (ORA). La dernière émission d'ORA date du 3 octobre 2011 et elle a été remboursée le 3 février 2012. La Société n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires, elle bénéficie toutefois d'avances remboursables obtenues dans le cadre de ses projets de recherche, mais ces avances ne sont remboursables qu'en cas de succès commercial des projets financés. En conséquence, la Société n'est pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Les activités du Groupe ont été globalement déficitaires sur les 3 dernières années et pourraient continuer à l'être à court terme.

Au 31 décembre 2016, le Groupe disposait d'un montant de liquidités (y compris les actifs financiers courants) s'élevant à 276,2 millions d'euros.

Risque de dilution lié à l'émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société

La Société a émis des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises, des stock-options, des actions gratuites, ainsi que des bons de souscription d'actions. L'exercice de ces instruments donnant accès au capital, ainsi que toutes émissions ou attributions nouvelles de titres donnant accès au capital, entraîneraient une dilution, potentiellement significative, des actionnaires de la Société.

La participation des actionnaires de la Société serait également diluée si la Société devait lever des capitaux par émission de nouveaux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

Risques de taux d'intérêt

A ce jour, le Groupe n'a contracté aucun emprunt, en dehors d'avances remboursables ne portant pas d'intérêt. Le Groupe n'est donc pas exposé au risque de taux en ce qui concerne son passif.

Il est en revanche davantage dans le cadre de la gestion de ses liquidités y compris les actifs financiers courants (276,2 milliers d'euros au 31 décembre 2016). La politique de placement du Groupe, très prudente, repose exclusivement sur des produits liquides, à capital garanti et donnant droit à une rémunération classique tels que les SICAV monétaires.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où l'un de ses clients ou autre partenaire viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque proviendrait

essentiellement des créances clients, de la créance de Crédit d'Impôt Recherche, et des titres de placement.

Compte tenu de la qualité des partenaires concernés (banques et clients), le risque de crédit peut être considéré comme faible.

Risques de marché

Risque de liquidité des actions sur les marchés de NYSE Alternext et Nasdaq

La Société est cotée sur Alternext depuis 2007 et sur le Nasdaq depuis mars 2015, et le volume de transactions sur son titre fluctue de manière considérable et imprévisible. En raison de la taille de sa capitalisation boursière actuelle et de son flottant, le marché des actions de la Société est peu liquide mais néanmoins actif. La Société ne peut garantir que le marché de ses actions restera actif ou se développera.

Le défaut de marché actif sur Alternext et Nasdaq pourrait affecter la valeur des actions de la Société et la possibilité pour les actionnaires de céder leurs titres au moment souhaité. Un marché peu actif pourrait en outre, dans le futur, affecter la capacité de la Société à lever des fonds par émission de *nouvelles actions et à acquérir des sociétés, produits ou technologies par échange d'actions.*

Risque de volatilité du cours de l'action

Les actions des sociétés de biotechnologie sont particulièrement volatiles et il est possible que cette situation perdure. Les facteurs suivants, s'ajoutant aux autres facteurs décrits dans le présent document de référence, pourraient avoir une influence significative sur la volatilité et le cours de l'action de la Société :

- les communiqués de presse publiés par la Société ;
- les résultats des études précliniques et essais cliniques de la Société ou ceux des sociétés partenaires ou concurrentes et plus généralement les résultats publiés concernant les produits de transfert de gènes ;
- la preuve de la sécurité et de l'efficacité des produits de la Société et/ou de ses concurrents ;
- l'annonce par le Groupe ou ses concurrents d'innovations technologiques ou de la commercialisation de nouveaux produits ;
- les décisions réglementaires ;
- les développements avec des sociétés partenaires ;
- les développements concernant les brevets ou droits de propriété intellectuelle du Groupe ou ceux de ses concurrents, y compris sur le plan contentieux ;
- les conditions de marché propres au secteur d'activité du Groupe et plus généralement celles des secteurs de la santé et des biotechnologies ; et
- le contexte politique, économique et monétaire.

Risques liés à la couverture par les analystes financiers

Le marché des actions de la Société est fortement influencé par la recherche et les rapports que le secteur ou les analystes financiers peuvent publier sur la Société, ses marchés ou ses concurrents. En particulier, si un ou plusieurs analystes financiers qui suivent ou suivront la Société revoyaient leur prix cible à la baisse ou abaissaient leur recommandation, le cours de l'action serait susceptible de baisser significativement et les volumes échangés pourraient également baisser. De même, si la publication de rapports de recherche était limitée et irrégulière ou si un ou plusieurs analystes cessaient de couvrir la Société, le cours et les volumes pourraient chuter et être durablement affectés.

Risques liés à la volatilité des résultats

Les résultats opérationnels de la Société ont été volatiles dans le passé et pourraient continuer à l'être au cours des prochains exercices. Ces fluctuations sont susceptibles de faire varier significativement le cours de l'action, notamment à la baisse. Les facteurs qui pourraient avoir un impact important sur les résultats opérationnels de la Société incluent, en plus des autres facteurs mentionnés dans le présent document de référence, la capacité du Groupe à :

- conclure de nouveaux accords commerciaux et partenariats ;
- transformer en succès commercial ses produits et innovations technologiques ; et
- maintenir ses avantages compétitifs en restant à la pointe de l'innovation.

Par ailleurs, les charges du Groupe sont majoritairement constituées de frais fixes et en particulier de frais de recherche et développement internes (charges de personnel) ou externalisés (autres charges opérationnelles). Il n'y a donc pas de lien direct entre la base de coûts et le niveau de revenus du Groupe. En conséquence, si ses revenus venaient à décliner brutalement ou à croître moins rapidement que prévu, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réduire ses coûts opérationnels avec pour conséquence d'accroître ses pertes opérationnelles.

Risques liés à l'actionnariat

Certains actionnaires détiennent une part significative du capital de la Société et il est donc possible que le cours de ses actions soit affecté de manière significative en cas de cession de leur participation. La possibilité pour ces actionnaires de céder librement tout ou partie de leur participation dans le capital de la Société est ainsi susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société.

Risque de taux d'intérêt

A ce jour, le Groupe n'a pas contracté d'emprunts significatifs et n'est donc pas exposé à un risque de taux.

Assurances et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture de ses principaux risques avec des montants de garanties qu'elle estime compatibles avec ses impératifs de consommation de trésorerie.

Les polices d'assurance sont principalement les suivantes :

- Police dite « Dommages aux biens » qui couvre classiquement les risques d'incendie, explosion, foudres, dommages électriques, risques spéciaux, risques informatiques, vols, et bris de machine.
- Police d'assurance « Responsabilité Civile » qui couvre les risques liés à l'exploitation.
- Police d'assurance « Garantie Homme Clé » en cas de décès des deux fondateurs de la Société.
- Police d'assurance « Responsabilité des dirigeants et administrateurs sociaux » qui couvre la responsabilité civile des dirigeants de la Société, lorsque leur responsabilité est mise en cause dans l'exercice de leur fonction.

La responsabilité de la Société du fait des essais cliniques sera couverte par des contrats spécifiques, dont la tarification et les montants garantis dépendent de la réglementation locale applicable au centre d'investigation clinique concerné. Le montant global des primes et des garanties souscrites pour ces essais dépend notamment du nombre d'essais, de leur localisation et du nombre de patients à inclure dans l'essai.

La Société estime que les polices d'assurance mentionnées ci-dessus couvrent de manière adaptée les risques inhérents à ses activités et susceptibles d'être assurés et que sa politique d'assurance est cohérente avec les pratiques dans son secteur d'activité. La Société n'envisage pas de difficulté

particulière pour conserver, à l'avenir, des niveaux d'assurance adaptés dans la limite des conditions du marché.

La Société ne peut, cependant, garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurances similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire à accepter des polices d'assurances plus onéreuses et/ou à assumer un niveau de risque plus élevé. Ceci en particulier au fur et à mesure qu'elle développera son activité.

L'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils étaient couverts par ses polices d'assurances, pourrait sérieusement affecter l'activité du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter d'un tel sinistre, des délais de remboursements par les compagnies d'assurances, des dépassements de plafonds de garantie et enfin du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

ANNEXE 4

Activité en matière de recherche et développement et positionnement du Groupe

Nous développons actuellement des produits en propre et par le biais d'alliances stratégiques conclues avec Pfizer Inc, (ou « Pfizer »), et les Laboratoires Servier SAS, (ou « Servier »). En vertu de ces alliances qui prévoient des paiements initiaux et potentiels jalons, nous pouvons potentiellement recevoir jusqu'à 3,9 milliards de dollars, ainsi des redevances sur les ventes et des paiements de frais de recherche et développement.

En 2016, Servier a commencé au Royaume-Uni deux essais cliniques de Phase I sur UCART19, dont Servier est promoteur. Les deux essais cliniques, l'un pédiatrique (appelée l'étude PALL) et l'autre adulte (appelée l'étude CALM), visent à évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité de UCART19 chez des patients atteints d'une leucémie lymphoblastique aiguë (ou « ALL »). En novembre 2015, quand nous avons licencié à Servier les droits exclusifs sur UCART19, Servier a annoncé qu'il avait concédé à Pfizer les droits exclusifs de développement et de commercialisation de UCART19 aux Etats-Unis. En mars 2017, Durant une réunion au Comité Consultatif sur l'ADN Recombinant du National Institute of Health (ou « RAC ») qui s'est tenu le 14 décembre 2016, Servier et Pfizer ont présenté des données cliniques préliminaires encourageantes sur UCART19. En mars 2017, ils ont annoncé avoir obtenu l'autorisation de la U.S. Food and Drug Administration pour étendre la Phase I de l'étude CALM aux Etats-Unis.

Nous avons obtenu un avis favorable unanime du RAC, lors de la réunion qui s'est tenue le 14 décembre 2016, pour commencer deux études de Phase I aux Etats-Unis. A la suite de cet avis, et de la soumission auprès de la FDA, en décembre 2016, d'une IND, nous avons obtenu l'approbation de la FDA de commencer, sous réserve de l'approbation des comités d'examen éthique de chacun des centres cliniques envisagés pour conduire les essais cliniques (les « Institutional Review Boards » ou « IRBs »), deux essais cliniques de Phase I pour notre produit candidat UCART123. Un essai clinique de Phase I a pour objet d'évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité de UCART123 chez des patients adultes atteints d'une leucémie aiguë myéloblastique (ou « AML ») et sera conduite au (ou « Weill Cornell »). L'autre essai de Phase I vise à évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité de UCART123 sur des patients adultes atteints d'une la leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (ou « BPDCN ») et sera conduite à l'Université du Texas MD Anderson Cancer Center (ou « MD Anderson »).

Immunothérapie

La promesse de l'immuno-oncologie repose sur la capacité à entraîner le système immunitaire à reconnaître et détruire les cellules tumorales qui, sinon, échappent à la surveillance immunitaire. De récentes avancées en immuno-oncologie ont montré que l'exploitation de la capacité du système immunitaire à combattre des cellules tumorales pouvait potentiellement guérir certains cancers.

En se fondant sur ces avancées, l'immuno-oncologie est devenue une nouvelle frontière pour les traitements, et nous pensons qu'elle constitue l'un des domaines de développement les plus prometteurs en oncologie.

Nos plateformes et portefeuilles de technologies propriétaires

TALEN® – Technologie propriétaire de modification génique ciblée

La structure de nucléase phare que nous utilisons pour la modification génique ciblée est fondée sur une catégorie de protéines tirées d'effecteurs de type activateur de transcription, ou « TALE ». Les produits TALEN sont conçus en fusionnant le domaine de coupure de l'ADN d'une nucléase aux domaines des TALE, qui peuvent être façonnés sur mesure pour reconnaître spécifiquement une séquence d'ADN unique. Ces protéines de fusion servent de « ciseaux à ADN » faciles à cibler pour les applications d'ingénierie des génomes et nous permettent de réaliser des modifications génomiques ciblées comme l'insertion, la délétion, la réparation et le remplacement de séquences dans les cellules vivantes.

Nous pensons que les avantages clefs de la technologie TALEN sont :

- *La précision.* Il est possible de concevoir un TALEN qui coupera spécifiquement l'ADN dans n'importe quelle région sélectionnée au sein de n'importe quel gène choisi, pour obtenir le résultat génétique souhaité sur n'importe quel gène de n'importe quelle espèce vivante.
- *La spécificité et la sélectivité.* Les TALEN peuvent être conçus pour limiter leur clivage d'ADN à la seule séquence souhaitée et pour éviter de couper ailleurs dans le génome. Ce paramètre est essentiel, en particulier pour des applications thérapeutiques, car des modifications génomiques indésirables pourraient potentiellement provoquer des effets dommageables pour le patient. En outre, la modification génique ciblée nécessite uniquement une présence transitoire de TALEN, préservant ainsi l'intégrité et la fonctionnalité du génome des cellules T.
- *L'efficacité.* Un grand pourcentage de cellules T traitées par TALEN porte la modification génomique souhaitée. Par exemple, dans nos tests de routine, environ 70% des cellules traitées par TALEN pour inactiver un gène portent la modification génomique souhaitée. Nous pensons que la très grande efficacité de TALEN sera importante pour la rentabilité d'un processus de fabrication impliquant la génération de cellules T génétiquement modifiées.

PulseAgile – Technologie d'électroporation

Afin de procéder à des modifications géniques ciblées, nous utilisons notre propre technologie d'électroporation, PulseAgile, pour introduire des nucléases à l'intérieur de cellules T où elles peuvent accéder à l'ADN de la cellule. L'électroporation permet aux molécules d'ARN messager, ou « ARNm », codant la nucléase, d'entrer dans la cellule, où elles sont traduites en protéine nucléase qui peut couper dans l'ADN cellulaire. Les molécules d'ARNm sont rapidement dégradées par la cellule, ce qui signifie que la nucléase est exprimée uniquement pendant un court laps de temps.

L'électroporation PulseAgile utilise une forme unique d'onde de champ électrique qui, en combinaison avec une solution tampon propriétaire, permet aux molécules, comme les nucléases, d'entrer efficacement dans la cellule tout en maintenant un pourcentage élevé de cellules viables. La technologie PulseAgile est particulièrement efficace du fait de la forme du champ électrique qui inclut des pics à haute tension qui sont optimisés pour créer des ouvertures transitoires dans la membrane cellulaire, suivis d'impulsions à tension plus basses qui aident l'ARNm à migrer vers l'intérieur des cellules. En outre, PulseAgile est optimisée pour préserver une viabilité cellulaire élevée et est donc adaptée à une fabrication à grande échelle.

Notre portefeuille en immuno-oncologie

Nos principaux produits candidats en immuno-oncologie, que nous appelons « UCARTs », sont tous des cellules CAR T allogéniques modifiées afin d'être utilisées pour le traitement de tout patient souffrant d'un type particulier de cancer. Chaque produit candidat UCART cible un antigène tumoral sélectionné et porte des attributs spécifiquement façonnés, comme la compatibilité avec des traitements spécifiques que les patients souffrant de cancer peuvent recevoir. UCART est la première ligne de produits thérapeutiques que nous développons avec notre plateforme de modification génique ciblée pour répondre à des besoins médicaux non satisfaits dans le domaine de l'oncologie. Hormis UCART19 pour lequel une demande d'autorisation d'entrer en étude clinique a été soumise auprès de la MHRA (Royaume-Uni) en décembre 2015, nos produits candidats sont actuellement en phase préclinique. En cas de succès des essais cliniques, un produit candidat peut atteindre le marché 5 ans après le début de la Phase I. Le tableau suivant met en lumière certains de ces produits candidats qui font l'objet de demande d'essai clinique, sont en phase précliniques ou devraient entrer en phase précliniques :

Program	Indication	Product development	Preclinical	Manufacturing	IND Filing*	Phase I	Phase II
UCART19**	ALL (PALL)						
	ALL (CALM)						
UCART123	AML						
	BPOCN						
	CML						
	HL						
	HCL						
UCARTCS1	MULTIPLE MYELOMA						
	B-CLL						
UCART22	B-ALL						
	B-NHL						
	B-CLL						
UCART38	MULTIPLE MYELOMA						
	T-CELL ALL						
	NHL						
	MCL						

* or European equivalent

** UCART19 is exclusively licensed to Servier and under a joint clinical development agreement between Servier and Pfizer

Calyxt

Notre filiale américaine, Calyxt, Inc. (ou « Calyxt ») a été fondée en 2010 et met actuellement l'accent sur le développement et la commercialisation de produits végétaux. Alors que la population mondiale continue d'augmenter, le marché alimentaire mondial suit la même tendance. En exploitant sa plateforme d'ingénierie dédiée aux plantes et le potentiel transformant de la modification génique ciblée, Calyxt vise à créer des produits alimentaires présentant des avantages pour la santé du consommateur, pour l'adaptation aux changements climatiques ou portant des améliorations nutritionnelles qui répondent aux besoins d'une population croissante. Nous pensons que Calyxt a l'opportunité unique de développer des produits à un coût bien inférieur à celui des plantes transgéniques actuellement développées et dans des délais plus courts.

Les produits candidats de Calyxt sont présentés dans le tableau suivant :

Product	Trait	Discovery	Phase I	Phase II	Phase III	Commercialization
Soybean	High oleic					
	High oleic/low linolenic oil					
	Modified Protein content					
Potato	Cold storable					
	Reduced browning					
Canola	Improved oil composition					
Wheat	High fiber					
	Low gluten					
	Disease Resistant					
Alfalfa	Improved quality					

**COMPTES CONSOLIDES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE.....	43
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	44
ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE.....	45
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE.....	46
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	47
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	48

BILAN CONSOLIDE

	Notes	A la date du	
		31-déc.-15	31-déc.-16
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	5	956	1 274
Immobilisations corporelles	6	5 043	16 033
Actifs financiers		845	656
Total actifs non courants		6 844	17 963
Actifs courants			
Stocks	8	158	112
Créances clients	9.1	6 035	3 441
Subventions à recevoir	9.2	9 102	8 276
Autres actifs courants	9.3	4 685	8 414
Actifs financiers courants	10.1	-	34 714
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.2	314 238	241 502
Total actifs courants		334 218	296 459
TOTAL DE L'ACTIF		341 062	314 422
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	14.1	1 759	1 767
Primes d'émission	14.1	420 682	473 306
Actions propres	14.4	(184)	(307)
Ecart de conversion		(1 631)	2 501
Réserves		(137 188)	(157 695)
Résultat net, part du groupe		(20 544)	(60 776)
Capitaux propres, part du Groupe		262 894	258 795
Intérêts minoritaires	14.3	725	1 779
Total capitaux propres		263 619	260 574
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	11	66	28
Provisions non courantes	17	437	532
Total passifs non courants		503	560
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	11	1 921	1 641
Dettes d'exploitation		6 611	9 223
Revenus différés	12	54 758	36 931
Provisions courantes	17	953	563
Autre passifs courants	13	12 697	4 930
Total passifs courants		76 940	53 288
TOTAL DU PASSIF		341 062	314 422

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
		2014	2015	2016
Revenus				
Chiffre d'affaires	3.1	21 627	50 346	40 491
Autres revenus	3.1	4 826	6 039	10 516
Total Revenus		26 453	56 385	51 007
Charges d'exploitation				
Coût des redevances	3.2	(3 035)	(2 475)	(1 605)
Frais de recherche et développement	3.2	(14 407)	(52 410)	(70 899)
Frais administratifs et commerciaux	3.2	(13 114)	(27 238)	(39 230)
Autres produits d'exploitation		-	1 060	345
Autres charges d'exploitation		(1 142)	(3 246)	(434)
Total charges d'exploitation		(31 698)	(84 309)	(111 824)
Résultat opérationnel		(5 245)	(27 924)	(60 818)
Produits financiers	3.4	7 622	9 240	6 459
Charges financières	3.4	(527)	(1 690)	(6 417)
Résultat financier		7 095	7 550	42
Impôt sur les bénéfices	3.5	-	-	-
Résultats des activités poursuivies		1 850	(20 373)	(60 776)
Résultats des activités destinées à être cédées	3.3	(2 822)	-	-
Résultat net de la période		(972)	(20 373)	(60 776)
Résultat net, part du Groupe		20	(20 544)	(60 776)
Résultat net, part des minoritaires		(992)	171	-
Résultat de la période par action:	16			
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)		0,11	(0,60)	(1,72)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées (en euros)		(0,11)	-	-
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)		0,11	(0,60)	(1,72)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées (en euros)		(0,11)	-	-

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2014	2015	2016
Résultat net de la période	(972)	(20 373)	(60 776)
Gains et pertes actuariels	121	(14)	(27)
Gains et pertes non transférables en compte de résultat	121	(14)	(27)
Ecart de conversion	(1 653)	(921)	4 194
Gains et pertes transférables en compte de résultat	(1 653)	(921)	4 194
Résultat global	(2 504)	(21 308)	(56 609)
Résultat global, part du Groupe	(1 468)	(21 427)	(56 672)
Résultat global, part des minoritaires	(1 036)	119	62

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

	Pour l'exercice clos le 31 décembre			
	Notes	2014	2015	2016
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation				
Résultat net de la période		(972)	(20 373)	(60 776)
Résultat de la période des activités abandonnées		(2 822)	-	-
Résultat de la période des activités poursuivies		1 850	(20 373)	(60 776)
Réconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation				
Ajustements:				
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		1 372	1 745	1 998
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		(24)	(10)	58
Charge / (produit) financier net		(7 095)	(7 550)	(42)
Charges liées aux attributions d'actions		548	30 103	52 974
Variation nette des provisions		(959)	(251)	(330)
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		(303)	-	(1 294)
Intérêts reçus / (payés)		305	964	1 531
Capacité d'autofinancement		(4 306)	4 628	(5 880)
Variation du stock		97	(23)	45
Variation des créances d'exploitation et charges constatées d'avance		(6 971)	1 143	(901)
Variation des créances de subvention et de CIR		(2 317)	(612)	(1 014)
Variation des dettes d'exploitation		1 643	2 669	(3 962)
Variation des produits constatés d'avance		54 326	(4 569)	(17 847)
Variation du besoin en fonds de roulement		46 779	(1 392)	(23 679)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités poursuivies		42 473	3 236	(29 559)
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation pour les activités destinées à être cédées		(748)	-	-
Variation de trésorerie des opérations d'exploitation		41 725	3 236	(29 559)
Opérations en capital				
Cessions d'immobilisations corporelles		38	100	21
Cessions (acquisition) de filiales après déduction de la trésorerie		505	(2 850)	-
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(7)	(87)	(305)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(347)	(3 890)	(12 377)
Variation des actifs financiers non courants		(1 542)	-	158
Cession (acquisition) des actifs financiers courants	9.1	-	(238)	(35 516)
Variation de la trésorerie issue des opérations en capital pour les activités poursuivies		(1 353)	(6 965)	(48 018)
Variation de trésorerie sur investissements		(1 353)	(6 965)	(48 018)
Opérations de financement				
Augmentation de capital net des coûts d'émission		58 775	199 299	645
Remboursement d'emprunts et dettes financières		(1 032)	(564)	(82)
Vente et rachat d'actions propres		161	67	(124)
Variation de trésorerie sur opérations de financement des activités poursuivies		57 904	198 802	438
Variation de trésorerie sur opérations de financement		57 904	198 802	438
Variation de la trésorerie nette		98 276	195 073	(77 139)
Trésorerie nette au 1er janvier				
		7 559	112 347	314 238
Ecarts de change sur trésorerie en devises		6 511	6 818	4 403
Trésorerie imputable aux activités poursuivies		112 347	314 238	241 502
Trésorerie nette en fin de période	9.2	112 347	314 238	241 502

Nous présentons notre état consolidé des flux de trésorerie selon la méthode indirecte. Les états des flux de trésorerie consolidés ont été préparés à partir des flux de trésorerie des activités poursuivies. Les flux nets d'exploitation, d'investissement et de financement découlant des activités abandonnées sont liés à Collectis AB.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant						Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
Solde au 1er janvier 2014	21 082 320	1 054	133 908	(412)	828	(77 236)	(55 402)	2 740	(223)	2 517
Résultat net	-	-	-	-	-	-	20	20	(992)	(972)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	(1 590)	102	-	(1 488)	(44)	(1 532)
Résultat global	-	-	-	-	(1 590)	102	20	(1 468)	(1 036)	(2 504)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	(55 402)	55 402	-	-	-
Augmentation de capital 14.1	6 869 047	343	45 086	-	-	-	-	45 429	-	45 429
Actions propres 14.4	-	-	-	161	-	-	-	161	-	161
Exercice de bons de souscription d'actions 14.2	1 495 354	75	13 301	-	-	-	-	13 376	-	13 376
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie 15	-	-	548	-	-	-	-	548	-	548
Solde au 31 décembre 2014	29 446 721	1 472	192 842	(251)	(762)	(132 536)	20	60 786	(1 259)	59 527
Résultat net	-	-	-	-	-	-	(20 544)	(20 544)	171	(20 373)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	(869)	(14)	-	(883)	(51)	(935)
Résultat global	-	-	-	-	(869)	(14)	(20 544)	(21 427)	119	(21 308)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	20	(20)	-	-	-
Augmentation de capital 14.1	5 500 000	275	194 382	-	-	(3)	-	194 655	-	194 655
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires 14.3	-	-	-	-	-	(4 653)	-	(4 653)	1 153	(3 500)
Actions propres 14.4	-	-	-	67	-	-	-	67	-	67
Exercice de bons de souscription d'actions 14.2	231 893	12	4 066	-	-	(3)	-	4 075	-	4 075
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie 15	-	-	29 392	-	-	-	-	29 392	711	30 103
Solde au 31 décembre 2015	35 178 614	1 759	420 682	(184)	(1 632)	(137 188)	(20 544)	262 894	725	263 619
Résultat net	-	-	-	-	-	-	(60 776)	(60 776)	-	(60 776)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	4 132	(27)	-	4 104	62	4 167
Résultat global	-	-	-	-	4 132	(27)	(60 776)	(56 672)	62	(56 609)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	(20 544)	20 544	-	-	-
Actions propres 14.4	-	-	-	(124)	-	-	-	(124)	-	(124)
Exercice de bons de souscription d'actions 14.2	156 446	8	642	-	-	(5)	-	645	-	645
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie 15	-	-	51 982	-	-	-	-	51 982	992	52 974
Autres mouvements	-	-	-	-	-	69	-	69	-	69
Solde au 31 décembre 2016	35 335 060	1 767	473 306	(307)	2 500	(157 695)	(60 776)	258 794	1 779	260 574

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DECEMBRE 2016

Note 1. La Société

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une entreprise spécialisée dans l'ingénierie du génome et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos produits candidats, fondés sur des cellules T ingénierées exprimant des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nos technologies d'ingénierie des génomes nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, c'est à dire qu'elles sont conçues à partir de cellules provenant de donneurs sains, plutôt que des patients eux-mêmes. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies d'ingénierie des génomes dans d'autres applications thérapeutiques, et cherchons, par ailleurs, à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Note 2. Principales méthodes comptables

2.1. Base de préparation

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 6 mars 2017.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de Collectis S.A., la société-mère du groupe.

Toutes les données financières (sauf indication contraire) sont présentées en milliers d'euros (€).

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014, 2015 et 2016.

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS.

Les normes internationales d'information financière comprennent les normes IFRS, les normes comptables internationales (International Accounting Standards - IAS) ainsi que les interprétations du Comité d'interprétation des normes (Standard Interpretation Committee - SIC) et du Comité d'interprétation des IFRS (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC). Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Application de nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes

Le Groupe applique les normes et les amendements aux normes suivantes depuis le 1er janvier 2016, sans impact significatif sur les états financiers consolidés :

- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2012-2014
- Initiative concernant les informations à fournir (amendements à l'IAS1)

Normes, interprétations et amendements publiés mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Les amendements et modifications aux normes ci-dessous sont applicables pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2017. Le Groupe estime que l'adoption de ces amendements et modifications aux normes n'aura pas d'impact significatif sur le compte de résultat, la situation financière ou les flux de trésorerie.

- IFRS 9 – Instruments financiers (applicable à partir du 1er janvier 2018)
- Amendements à l'IAS 7 "Etat des flux de trésorerie" (applicable à partir du 1er janvier 2017)
- Amendements to IFRS 2 "Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions" (applicable à partir du 1er janvier 2018)
- Amendements to IFRIC 22 "Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée" (applicable à partir du 1er janvier 2018)

L'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients établit un cadre global pour déterminer si les produits provenant de contrats avec des clients doivent être comptabilisés, et, le cas échéant, à quel moment et quel montant comptabiliser. La norme remplace les dispositions en vigueur en matière de comptabilisation des produits, notamment IAS 18 Produits des activités ordinaires. L'application de l'IFRS 15 est obligatoire pour la présentation des comptes publiés à partir du 1er janvier 2018. Une adoption anticipée est autorisée.

Cellectis a initié le projet d'implémentation de l'IFRS 15 avec une phase de diagnostic. L'analyse des différentes catégories de contrats clients est en cours de finalisation, notamment concernant les suivants :

- Contrats de collaboration
- Contrats de licence

Cellectis appliquera l'IFRS 15 à partir du 1er janvier 2018.

L'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16 Contrats de Location, applicable à partir de l'exercice 2019, qui aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celle des contrats de location financement (à savoir la comptabilisation au bilan des loyers futurs et des droits d'utilisation associés).

Les principes comptables et règles d'évaluation utilisés pour la préparation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont identiques à ceux utilisés pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014.

2.2 Principes de consolidation

Principes comptables

Le Groupe contrôle toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation. Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement s'il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Un investisseur détient le pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il a des droits effectifs lui conférant la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, c'est à dire les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont substantiels sont pris en considération.

L'intégration globale d'une filiale dans les états financiers consolidés commence lorsque le groupe prend le contrôle de cette filiale, et cesse lorsque le groupe en perd le contrôle.

Les soldes bilanciaux et transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Périmètre de consolidation et intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2015 et au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, le groupe (ci-après dénommé le « Groupe ») inclut Collectis S.A, Collectis Inc. et Calyxt, Inc.

Collectis Inc. et Calyxt, Inc. sont détenues à 100% par Collectis S.A.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprenaient Collectis, nos deux filiales françaises (Collectis Bioresearch S.A.S. et Ectycell S.A.S.), nos trois filiales situées aux Etats-Unis (Calyxt Inc., Collectis, Inc. et Collectis Bioresearch, Inc). Les actionnaires minoritaires détenaient 24,5% des sociétés Collectis Bioresearch S.A.S, Collectis Bioresearch Inc. et Ectycell S.A.S. jusqu'au 18 mai 2015.

En 2015, le Groupe a procédé à la réorganisation interne suivante :

- Ectycell S.A.S a fusionné par absorption avec Collectis Bioresearch S.A.S en août 2015, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015 à des fins fiscales ;
- Collectis Bioresearch S.A.S. a fusionné par absorption avec Collectis S.A. en décembre 2015, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015 à des fins fiscales ;
- Collectis Bioresearch, Inc. a fusionné avec Collectis, Inc. en septembre 2015.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprennent Collectis S.A., nos deux filiales françaises (Collectis Bioresearch S.A.S et Ectycell S.A.S.), nos deux filiales situées aux Etats-Unis, (Calyxt, Inc. – ex-Collectis Plants Sciences Inc. – et Collectis Bioresearch, Inc.) et notre ancienne filiale suédoise (Collectis AB).

Les intérêts minoritaires concernaient 24,5% du capital de Collectis Bioresearch S.A.S., de Collectis Bioresearch, Inc. et d'Ectycell S.A.S. pour 24,5% au 31 décembre 2014 (note 14.3). Depuis le 18 mai 2015, Collectis S.A. détient 100% du capital de Collectis Bioresearch S.A.S.

2.3 Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère et soldes bilanciaux

Les transactions significatives en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Pour la conversion des transactions non significatives, nous utilisons le taux moyen du mois précédent. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés en résultat financier.

Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, l'écart de conversion de 4,2 millions d'euros présenté dans l'état consolidé du résultat global est lié à la conversion des états financiers des filiales utilisant le dollars US comme monnaie fonctionnelle. Il est principalement expliqué par le transfert de 69,9 millions de dollars US de Collectis S.A. à Collectis Inc. au cours du premier trimestre 2016.

2.4 Recours aux estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de l'équipe dirigeante de la société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les notes annexes aux états financiers et sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs ; ainsi que sur les notes annexes relatives aux provisions pour risques. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les risques et incertitudes auxquels est exposé le Groupe sont présentés dans une note spécifique : Note 7.3 – Gestion des risques financiers.

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses, et les autres sources d'estimations à la date de clôture de l'exercice, qui présentent un risque d'engendrer un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et passifs pour les prochains exercices sont décrites ci-dessous. Pour définir ces hypothèses et estimations, le Groupe utilise des paramètres disponibles lors de la préparation des états financiers consolidés. Les circonstances existantes et les hypothèses de développement futur peuvent être amenées à évoluer avec les conditions du marché ou des circonstances qui sont indépendantes du groupe. Ces évolutions sont intégrées dans nos hypothèses au moment de leur apparition.

- Reconnaissance du revenu – Note 3.1 ;
- Rémunérations en actions – Note 15 ;
- Provisions pour risques et charges – Note 17.

Note 3. Informations concernant le compte de résultat consolidé

3.1 Chiffre d'affaires et autres produits

Principes comptables

Accords de collaboration et licences

Le Groupe a conclu des accords de collaboration de recherche et de développement qui peuvent inclure des avances non remboursables, la vente de droits d'accès à la technologie, des paiements d'étape, des redevances et des remboursements de frais de recherches et développement. En outre, le Groupe concède à des tiers des licences sur sa technologie, ce qui peut faire partie des accords de collaboration de recherche et de développement.

Les avances non remboursables sont différées et comptabilisées en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration. Les ventes de technologie en vertu d'accords non résiliables, non

remboursables et à prix fixes, sont comptabilisées une fois que la technologie est livrée à la contrepartie et que le Groupe ne dispose plus d'un accès exclusif à cette technologie.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par le Groupe. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par le Groupe ou par le client ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux réalisés dans le cadre de l'accord.

Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, d'un pourcentage des ventes de produits réalisées. Comme nous n'avons aucun produit approuvé pour commercialisation, nous n'avons pas reçu de tels produits de redevances. La méthode retenue est la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Les remboursements de frais de recherche et développement sont reconnus selon les principes comptables décrits dans la section ci-dessous « Ventes de produits et de services ».

Les produits résultant des licences de technologies sont comptabilisés de façon proportionnelle sur la durée des accords de licences.

Vente de produits et de services

Les produits provenant de la vente de produits et de services sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client. Le Groupe propose également des services de recherche. Ces services sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les services sont fournis, soit en fonction du temps passé, soit de façon proportionnelle sur la durée du contrat en cas de paiement d'un montant fixe.

Crédit Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche (CIR) sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du CIR peuvent l'utiliser pour le paiement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées, ainsi que dans les trois années suivantes. Si le montant de l'impôt n'est pas suffisant pour couvrir le montant total du crédit d'impôt à la fin de la période de trois années, la différence est remboursée par l'État en trésorerie à l'entité. Si l'entreprise remplit certains critères en termes de ventes, d'effectifs ou d'actifs pour être éligible à la catégorie PME, elle peut demander le remboursement immédiat du CIR. Collectis S.A. et ses filiales françaises, lorsqu'elles existaient, remplissent ces critères.

Le Groupe utilise le CIR pour les dépenses de recherche engagées au cours de chaque exercice et comptabilise le montant en « Autres produits » pour le même exercice. Le CIR est soumis à une vérification par l'administration fiscale française. Les intérêts moratoires ayant pour principal le CIR sont également enregistrés dans ce poste du compte de résultat.

Analyse des produits d'exploitation
Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2014	2015	2016
	en milliers d'euros		
Depuis la France	20 146	50 303	40 130
Depuis les Etats-Unis	1 481	44	361
Chiffre d'affaires	21 627	50 346	40 491
Crédit d'Impôt Recherche	3 330	5 039	9 071
Subventions d'exploitation	1 496	1 000	1 445
Autres revenus	4 826	6 039	10 516
Total revenus	26 453	56 385	51 007

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, l'entité du Groupe ayant généré des revenus depuis la France est Collectis S.A. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les entités du Groupe ayant généré des revenus depuis la France sont Collectis S.A., Collectis BioResearch S.A.S. et Ectycell S.A.S.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015, l'entité du Groupe ayant généré des revenus depuis les Etats-Unis est Calyxt, Inc. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, les entités du Groupe ayant généré des revenus depuis les Etats-Unis sont Calyxt, Inc. et Collectis Bioresearch, Inc.

Chiffre d'affaires par nature

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2014	2015	2016
	en milliers		
Paiements initiaux	4 787	21 507	18 847
Autres revenus	7 092	26 781	19 009
Accords de collaboration	11 879	48 288	37 856
Produits de licences	8 587	2 015	2 504
Ventes de produits	1 161	43	131
Chiffre d'affaires	21 627	50 346	40 491

Notre chiffre d'affaires est principalement généré par l'activité thérapeutique du Groupe, avec nos contrats de collaborations signés avec Pfizer, Inc. et Les Laboratoires Servier en 2014. Le chiffre d'affaires de l'activité plantes est généré grâce à des licences de technologies, et s'élève respectivement à 1,1 million d'euros, 44 milliers d'euros et 0,5 million d'euros pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

3.2 Charges opérationnelles

Principes comptables

La charge de redevances correspond aux coûts des accords de licence que le Groupe doit payer afin de bénéficier du droit d'exploiter les brevets concédés par des tiers. Selon les dispositions contractuelles, les charges sont basées soit sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé utilisant ces brevets, soit sur des redevances fixes annuelles.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts liés au personnel, aux fournitures et aux installations de laboratoire, ainsi que les honoraires versés aux non-salariés et à des entités menant des activités de recherche et développement pour le compte du Groupe. Elles comprennent également les frais associés à l'obtention de brevets. Les charges liées à la production de candidats médicaments sont reconnues selon l'utilisation du produit. Si les produits ne sont pas destinés à être utilisés dans des essais cliniques, nous enregistrons la charge à la réception du produit. Si les produits sont destinés à être utilisés dans le cadre d'essais cliniques, la charge est reconnue à la délivrance du certificat de conformité du produit.

Les frais administratifs et commerciaux regroupent les fonctions de direction générale, de support administratif, de business development, de propriété intellectuelle, de finance, des affaires juridiques et des ressources humaines. Les frais administratifs et commerciaux comprennent également les coûts liés aux installations et aux frais de service, d'autres services professionnels, les frais de recrutement et les frais liés au maintien de brevets.

Depuis 2015, nous reclassons en frais de recherche et développement certaines charges enregistrées initialement en frais administratifs et commerciaux. Les charges reclassées sont constituées des frais de personnel ainsi que d'achats et de charges externes affectées aux fonctions liées aux systèmes d'information, aux ressources humaines, au business development, aux affaires juridiques, à la propriété intellectuelle et à la direction générale. Elles ont été reclassées en frais de recherche et développement en fonction du temps consacré par chaque employé ou personne travaillant pour le compte de la société, à des activités de R&D.

Détail des charges opérationnelles par nature

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2014	2015	2016
	en milliers d'euros		
Charge des redevances	(3 035)	(2 475)	(1 605)

Recherche et développement	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2014	2015	2016
	en milliers d'euros		
Salaires et charges sociales	(6 289)	(9 148)	(10 775)
Charges sociales sur attributions d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions	(26)	(7 774)	(3 480)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(77)	(18 532)	(30 008)
Charges de personnel	(6 392)	(35 455)	(44 263)
Achats et charges externes	(6 834)	(15 249)	(25 050)
Autres	(1 181)	(1 706)	(1 587)
Frais de recherche et développement	(14 407)	(52 410)	(70 899)

Frais administratifs et commerciaux	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2014	2015	2016
	en milliers d'euros		
Salaires et charges sociales	(4 853)	(3 568)	(4 498)
Charges sociales sur attributions d'options d'achat d'actions et d'attributions gratuites d'actions	(159)	(4 450)	(2 828)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(471)	(11 570)	(22 967)
Charges de personnel	(5 483)	(19 588)	(30 293)
Achats et charges externes	(5 401)	(6 097)	(8 001)
Autres	(2 230)	(1 553)	(936)
Frais administratifs et commerciaux	(13 114)	(27 238)	(39 230)

Charges de personnel	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2014	2015	2016
	en milliers d'euros		
Salaires et charges sociales	(11 142)	(12 716)	(15 273)
Charges sociales sur options d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions	(185)	(12 224)	(6 309)
Charge liée à aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	(548)	(30 103)	(52 974)
Charges de personnel	(11 875)	(55 043)	(74 556)

3.3 Activités abandonnées

Principes comptables

Conformément à l'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs des entités détenus en vue de la vente sont comptabilisés séparément. À compter de la date de classification en tant qu'actifs détenus en vue de la vente, l'amortissement des actifs correspondants prend fin. Le résultat net des activités abandonnées est comptabilisé à part dans l'état des résultats. Par conséquent, les notes aux états financiers consolidés relatives à l'état des résultats concernent uniquement les activités poursuivies. Une activité abandonnée

est une composante d'une société dont les flux de trésorerie sont indépendants. Il s'agit d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale distincte qui a été cédée ou qui est détenue en vue de la vente.

Détail des activités abandonnées

Le tableau suivant résume les revenus, la perte opérationnelle ainsi que la dépréciation de la valeur comptable pour la société Collectis AB qui a été vendue en août 2014.

	Au 31 décembre
	2014
Total produits d'exploitation	2 057
Perte opérationnelle liées aux activités destinées à être cédées	(727)
Dépréciation du goodwill	-
Perte liée à la vente de Collectis AB	(2 095)
Perte liée aux activités destinées à être cédées	(2 822)

Le montant de perte liée à la vente de Collectis AB inclut 1.096 milliers d'euros de dépréciation de la valeur comptable et 608 milliers d'euros correspondant au recyclage en résultat des réserves de conversion.

La situation bilancielle des activités abandonnées était nulle au 31 décembre 2014, la société ayant été cédée au cours de l'année.

3.4 Produits et charges financiers

Principes comptables

Les produits et charges financiers sont principalement composés des éléments suivants :

- Produits d'intérêts des placements financiers (comptes de dépôts rémunérés ; comptes à terme, etc.) ;
- Charges d'intérêt relatives aux contrats de location financement ;
- Gains et pertes de change relatifs aux transactions en devises étrangères ;
- Autres produits et charges financiers essentiellement dérivés de la mise à la juste valeur de nos actifs financiers courants et de nos instruments dérivés.

Détail des produits et charges financiers

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2014	2015	2016
	en milliers d'euros		
Produits d'intérêts	316	986	1 471
Gains de change	7 143	8 196	4 366
Autres produits financiers	163	59	622
Total produits financiers	7 622	9 240	6 459
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(113)	(1)	-
Charges d'intérêt relatives aux contrats de location financement	(48)	(20)	(6)
Pertes de change	(113)	(1 664)	(3 796)
Autres charges financières	(253)	(6)	(2 616)
Total charges financières	(527)	(1 690)	(6 417)
Résultat financier	7 095	7 550	42

La baisse de 7,5 millions d'euros du résultat financier entre les exercices 2016 et 2015 est principalement attribuable à la baisse des gains de change net (5,9 million d'euros), à la hausse des autres charges financières composées de l'ajustement de la juste des valeurs des instruments dérivés pour 1,6 million d'euros et des actifs financiers courants pour 0,9 million d'euros; partiellement compensée par la hausse des produits d'intérêts sur placements financiers (0,5 million d'euros).

3.5 Impôt sur les sociétés

Principes comptables

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les pertes fiscales pouvant être reportées prospectivement ou rétrospectivement peuvent également être comptabilisées en actifs d'impôts différés. Les taux d'imposition applicables à la clôture sont utilisés pour déterminer les impôts différés. Un actif d'impôts différés n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour les récupérer. Le Groupe n'a pas enregistré d'actifs d'impôts différés nets dans ses états financiers.

Preuve d'impôt

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2014	2015	2016
	en milliers d'euros		
Résultat avant impôt	1 850	(20 373)	(60 776)
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(637)	7 014	20 925
Variations d'impôt :			
Différences permanentes	2 433	5 792	112
Crédit d'impôt recherche	1 146	1 736	2 785
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(189)	(10 364)	(18 239)
Non reconnaissance d'IDA sur déficits reportables liés aux pertes fiscales et aux différences temporaires	(2 755)	(4 170)	(5 565)
Dépréciation d'actifs	(9)	-	-
Autres différences	11	(8)	(18)
Charge d'impôt comptabilisée	-	-	-
Taux effectif d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

Impôts différés actifs et passifs

	Au 31 décembre		
	2014	2015	2016
	en milliers d'euros		
Déficits reportables	21 158	34 646	39 830
Engagement de retraite et assimilés	56	150	183
Contrats de location	(77)	(116)	(51)
Avances remboursables	(27)	-	-
Dépréciation d'actifs	71	15	13
Autres	119	260	848
Variation de la dotation aux IDA	(21 300)	(34 956)	(40 823)
Total	-	-	-

Au 31 décembre 2016, les sociétés françaises du Groupe totalisent des reports déficitaires à hauteur de 28,5 millions d'euros, contre 27,3 millions d'euros au 31 décembre 2015, et 19,9 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ces reports peuvent être imputés sur les bénéfices fiscaux futurs dans la limite d'un million d'euros par an, et pour 50% du bénéfice au-delà de cette limite. Les reports déficitaires peuvent être indéfiniment reportés.

Le montant des reports déficitaires pour les sociétés américaines du Groupe est de 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2016, contre 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2015, et 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

3.6 Secteurs opérationnels

Principes comptables

Les secteurs opérationnels représentent des composantes de Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont à la disposition du Comité de Management et de Décision Opérationnelle (CMDO ou COMEX) afin d'évaluer les performances et d'allouer les ressources.

Le COMEX de Collectis est composé des personnes suivantes:

- Le Président du conseil d'administration et Directeur Général;
- Le Vice-Président exécutif directeur des opérations ;
- Le Vice-Président exécutif responsable des opérations techniques ;
- Le Directeur scientifique ;
- Le Directeur financier ;
- Le Vice-Président Business Development ;
- Le Directeur juridique ;
- Le Directeur Général de Calyxt, Inc.

Depuis le 1er janvier 2017, le Directeur médical et le Directeur des affaires réglementaires et de la conformité ont rejoint le COMEX.

Nous avons défini nos opérations et les dirigeons en deux secteurs opérationnels distincts qui recouvrent les domaines suivants :

- **Thérapeutique** : ce secteur est focalisé sur le développement de produits dans le domaine de l'immuno-oncologie et sur des thérapies de pointe pour guérir d'autres maladies chez l'homme. Notre démarche est basée sur notre expertise technique dans les domaines de la modification génique et des Récepteurs Antigènes Chimériques (CARs). Toutes ces activités sont opérées par les sociétés Collectis S.A. et Collectis Inc. Notre activité de holding est incluse dans le secteur Thérapeutique qui englobe également la direction de la recherche et développement ainsi que nos fonctions support.
- **Plantes** : ce secteur est dédié à l'application de nos technologies d'ingénierie des génomes au développement d'une nouvelle génération de produits végétaux dans le domaine de l'agriculture biotechnologique en utilisant nos ressources internes mais aussi au travers de partenariats avec d'autres sociétés dans le domaine des produits agricoles. Cette activité est opérée par notre filiale américaine Calyxt, Inc., dont le siège est situé à New Brighton, Minnesota.

Suite à la vente de la société Collectis AB en août 2014, le secteur « Outils et Services » est traité comme une activité abandonnée et l'information par secteur a été reclassée rétroactivement dans les deux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique (qui inclut l'activité Outils et Services que nous avons arrêtée) et Plantes.

Il y a des transactions entre les deux secteurs opérationnels. Ces transactions incluent notamment l'allocation de frais généraux Groupe par Collectis S.A. vers ses filiales ainsi que des frais de recherche et développement aux secteurs opérationnels.

Ces transactions inter-secteurs sont en général imputées sur la base de contrats de service signés entre nos entités légales. Selon le type de service concerné, nous appliquons au coût de ces services une marge comprise entre 4 et 10 %. Conformément au contrat de gestion de trésorerie signé avec les filiales, nous appliquons des intérêts aux secteurs opérationnels à un taux basé sur l'Euribor 12 mois plus 5 %.

Les informations financières relatives à nos secteurs opérationnels figurent ci-après. La mesure de la performance de ces secteurs est basée sur les données du compte de résultat telles que le chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, les dépenses de recherche et développement, les frais administratif et commerciaux, les couts de redevance et autres produits et charges opérationnels et le résultat opérationnel (sans l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie). Le COMEX n'a pas à sa disposition d'éléments permettant d'analyser le bilan par secteur ou par région.

Les pertes ou profits opérationnels incluent l'impact net des transactions inter-segments qui sont éliminées.

Le résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Cellectis S.A. n'est pas un agrégat calculé en accord avec le référentiel IFRS. Il exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous considérons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Cellectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités basées en partie sur cet agrégat financier.

Dans les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice 2015, nous avons alloué la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions aux secteurs opérationnels des employés auxquels les instruments de rémunération étaient attribués. A partir de l'exercice 2016, nous allouons cette charge en fonction de la société dont le capital est concerné par ces attributions, car nous considérons que ces instruments sont une compensation pour l'implication dans la performance de la société. En pratique, toute la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions de Cellectis S.A. est maintenant enregistrée dans le secteur opérationnel Thérapeutique, même si des employés Calyxt sont concernés par un plan d'attributions d'options de souscription d'achat d'actions. Pour la comparabilité des données présentées, ce changement a été pris en compte pour l'exercice 2015. Nous avons reclassé 610 milliers d'euros de charges de recherche et développement et 14 milliers d'euros de charges administratives et commerciales du segment Plantes vers le segment Thérapeutique. Ce reclassement n'est pas applicable pour les données 2014.

Détail des indicateurs de performance clés par secteur opérationnel

en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014			Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015			Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016		
	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires et autres produits	1 156	27 564	28 720	44	57 141	57 185	647	53 730	54 376
Revenus inter-secteurs	(91)	(1 171)	(1 262)	-	(800)	(800)	(118)	(3 252)	(3 370)
Revenus avec Collectis AB (opérations abandonnées)	-	(1 005)	(1 005)	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires externe et autres produits	1 065	25 388	26 453	44	56 341	56 385	529	50 477	51 007
Frais de recherche et développement	(922)	(13 485)	(14 407)	(2 590)	(49 820)	(52 410)	(3 716)	(67 183)	(70 899)
Frais administratifs et commerciaux	(822)	(12 292)	(13 114)	(1 652)	(25 586)	(27 238)	(4 346)	(34 885)	(39 230)
Coût des redevances et autres produits et charges d'exploitation	(269)	(3 908)	(4 177)	(245)	(4 416)	(4 660)	(428)	(1 267)	(1 695)
Total charges d'exploitation	(2 013)	(29 685)	(31 698)	(5 112)	(79 197)	(84 309)	(8 490)	(103 334)	(111 824)
Résultat opérationnel avant impôt	(948)	(4 297)	(5 245)	(5 068)	(22 856)	(27 924)	(7 961)	(52 857)	(60 818)
Résultat financier	148	6 947	7 095	233	7 317	7 550	79	(37)	42
Résultats des activités poursuivies	(800)	2 650	1 850	(4 835)	(15 539)	(20 373)	(7 882)	(52 894)	(60 776)
Résultats des activités destinées à être cédées	-	(2 822)	(2 822)	-	-	-	-	-	-
Intérêts minoritaires	-	992	992	-	(171)	(171)	-	-	-
Résultat net, part du Groupe	(800)	820	20	(4 835)	(15 710)	(20 544)	(7 882)	(52 894)	(60 776)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	548	548	846	29 257	30 103	992	51 982	52 974
Résultat net ajusté, part du Groupe	(800)	1 368	568	(3 989)	13 547	9 559	(6 890)	(912)	(7 802)
Amortissements et dépréciations	(74)	(1 298)	(1 372)	(89)	(1 657)	(1 745)	(312)	(1 686)	(1 998)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	134	221	354	474	3 502	3 977	9 407	3 762	13 169

Informations pour toutes les entités :

Pour les années 2016, 2015 et 2014, les données de chiffre d'affaires externe clients par nature et par pays d'origine sont données dans la note 3.1 En 2016, deux clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client A avec 37 % et le client B avec 57 %. En 2015, deux clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client A avec 49 % et le client B avec 47 %.

En 2014, trois clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client B avec 42,7%, le client C avec 19,4% et le client A avec 14,2%.

Note 4. Test de perte de valeur des actifs

Principe comptable

Les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La valeur comptable fait l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an.

Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de cession et (ii) sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en charges au compte de résultat pour ramener la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par Cellecdis correspondent aux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique et Plantes.

Résultat des tests de perte de valeur des actifs

La partie restante de la valeur comptable de Cellecdis AB a été complètement dépréciée en août 2014 sur la base du prix de cession final. Au 31 décembre 2014, nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels.

Au 31 décembre 2015 et 2016, nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels de chacune des UGT.

Note 5. Immobilisations incorporelles

Principe comptable

Activation des frais de développement

Conformément à la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que le Groupe peut démontrer que l'ensemble des critères suivants est rempli :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres nécessaires pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le Groupe n'a pas comptabilisé des frais de développement à l'actif car tous les critères n'ont pas été remplis.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges de façon linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les postes du compte de résultat concernés par les amortissements des immobilisations incorporelles sont les frais de recherche et développement et les frais administratifs et commerciaux, en fonction de la destination des immobilisations. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles qui ont été retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Brevets : de la date d'acquisition à la date d'expiration de la protection conférée par le brevet, soit un maximum de 20 ans.

Détail des immobilisations incorporelles

	<u>Ecart d'acquisition</u>	<u>Licences et brevets</u>	<u>Autres incorporels</u>	<u>Immobilisations en cours</u>	<u>Total</u>
	en milliers d'euros				
Valeur nette comptable au 1er janvier 2014	1 096	1 154	2 377	-	4 627
Changements de périmètre	(1 059)	-	(2 152)	-	(3 211)
Acquisitions d'actifs incorporels	-	11	-	-	11
Charges d'amortissement et de dépréciation	-	(139)	(148)	-	(287)
Effets de change	(37)	-	(77)	-	(114)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	-	1 026	-	-	1 026
Valeur brute comptable en fin de période	-	1 928	-	-	1 928
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	-	(902)	-	-	(902)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2015	-	1 026	-	-	1 026
Acquisitions d'actifs incorporels	-	87	-	-	87
Charges d'amortissement et de dépréciation	-	(157)	-	-	(157)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	-	956	-	-	956
Valeur brute comptable en fin de période	-	2 015	-	-	2 015
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	-	(1 059)	-	-	(1 059)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2016	-	956	-	-	956
Acquisitions d'actifs incorporels	-	192	-	397	589
Cessions d'actifs incorporels	-	(67)	-	-	(67)
Charges d'amortissement et de dépréciation	-	(205)	-	-	(205)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	-	877	-	397	1 274
Valeur brute comptable en fin de période	-	2 140	-	397	2 537
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	-	(1 263)	-	-	(1 263)

La ligne « Changement de périmètre » correspond à la sortie de la société Collectis AB du périmètre de consolidation suite à sa cession en août 2014.

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à la technologie d'électroporation acquise en 2011. Les acquisitions d'immobilisations en cours de 2016 correspondent au développement en interne d'une technologie existante.

Note 6. Immobilisations corporelles

Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

• Bâtiments et autres aménagements extérieurs	10-20 ans
• Aménagements locatifs	5-10 ans
• Mobilier de bureau	10 ans
• Matériel de laboratoire	3-10 ans
• Matériel de bureau	5 ans
• Matériel informatique	3 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits opérationnels » ou les « autres charges opérationnelles » du compte de résultat.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés linéairement en réduction des charges sur la durée du contrat de location.

Lorsqu'aux termes d'un contrat de location dont le Groupe est preneur, il apparaît que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont transférés par le bailleur au preneur, les actifs correspondants sont inscrits lors de leur première comptabilisation en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières courantes ou non-courantes.

Détail des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations techniques	Aménagements et autres	Immobilisations en cours	Total
en milliers d'euros					
Valeur nette comptable au 1er janvier 2014	1 563	2 244	62	-	3 869
Changements de périmètre	-	(325)	-	-	(325)
Acquisitions d'actifs corporels	-	337	7	-	344
Cessions d'actifs corporels	-	(7)	-	-	(7)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(397)	(879)	(28)	-	(1 304)
Effets de change	-	33	-	-	33
Valeur nette comptable au 31 décembre 2014	1 166	1 403	41	-	2 610
Valeur brute comptable en fin de période	2 381	8 552	418	-	11 351
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 215)	(7 150)	(377)	-	(8 742)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2015	1 166	1 403	41	-	2 610
Acquisitions d'actifs corporels	1 331	2 242	298	168	4 038
Cessions d'actifs corporels	-	(106)	-	-	(106)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(614)	(922)	(52)	-	(1 587)
Reclassement	-	(17)	18	-	1
Effets de change	20	61	7	-	88
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	1 903	2 661	312	168	5 043
Valeur brute comptable en fin de période	3 734	10 734	768	168	15 403
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 831)	(8 074)	(456)	-	(10 361)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2016	1 903	2 661	312	168	5 043
Acquisitions d'actifs corporels	10 089	973	508	815	12 384
Cessions d'actifs corporels	-	(2)	(1)	(165)	(168)
Reclassement	-	2	(2)	-	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(670)	(973)	(151)	-	(1 794)
Effets de change	476	52	6	34	569
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	11 798	2 712	671	852	16 033
Valeur brute comptable en fin de période	14 311	10 088	1 047	852	26 299
Amortissements et dépréciations cumulés	(2 513)	(7 376)	(376)	-	(10 266)

La ligne « Changement de périmètre » correspond à la sortie de Collectis AB du périmètre de consolidation suite à sa cession en août 2014.

Aucun actif n'a été donné en garantie de passif financier. Il n'y a aucune réserve sur la propriété des actifs corporels en dehors de ceux qui font l'objet de contrats de location financière.

Au cours de l'exercice 2016, les acquisitions d'actifs corporels comprennent l'acquisition par Calyxt Inc. d'un terrain de 4 hectares à Roseville (Minnesota, Etats-Unis) pour 5,6 millions de dollars US et la

construction de serres sur ce terrain pour 4,3 millions de dollars. Les acquisitions d'Installations techniques et d'aménagement et autres sont liées aux investissements dans nos équipements R&D, aussi bien en France qu'aux Etats-Unis. Les acquisitions d'immobilisations en cours correspondent à des dépenses liées au site de Montvale (New Jersey, Etats Unis), qui n'ont pas encore été mises en service.

Détail des locations financières

	Au 31 décembre	
	2015	2016
	En milliers d'euros	
Valeur brute	5 377	3 957
Amortissement	(4 893)	(3 744)
Valeur nette	484	213

Les locations financières concernent principalement des équipements de laboratoires et du matériel informatique.

Note 7. Actifs et passifs financiers

7.1 Principes comptables

Actifs financiers

Les actifs financiers non-courants sont évalués au coût amorti et correspondent aux dépôts et cautions liés à la location de nos locaux.

Les actifs financiers courants correspondent à des placements et sont évalués à la juste valeur par le résultat, soit la valeur nominale du placement ajustée à sa valeur journalière de marché.

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est égale au montant de la facture (la valeur nominale), sauf si les clauses de paiement contractuelles nécessitent de prendre en compte un ajustement significatif lié à l'effet de l'actualisation (au taux d'intérêt effectif). Par la suite, ces créances sont évaluées au coût amorti. Une dépréciation des comptes clients est pratiquée lorsque leur valeur de recouvrement est inférieure à leur valeur comptable.

Les créances clients sont classées en actifs courants, sauf celles qui ont une échéance à plus d'un an après la date de clôture.

Les produits non perçus des subventions d'état liées aux travaux de recherche et développement sont comptabilisés dans les subventions à recevoir au cours de la période où les dépenses sujettes à subventions sont encourues et à condition qu'il n'y ait pas de doute sur le paiement de ces montants.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et autres dettes courantes, ainsi que les avances remboursables.

Le Groupe comptabilise initialement les passifs financiers à la date de la transaction, correspondant à la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par l'application du taux d'intérêt effectif du passif financier à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le montant des intérêts réellement payés impacte la valeur du passif financier.

Les avantages à court terme accordés aux salariés sont également inclus dans les passifs financiers. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

7.2 Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et de passifs financiers. Il n'inclut pas d'information sur la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, dans la mesure où la valeur comptable peut être raisonnablement assimilée à la juste valeur.

2015	Catégorie comptable		Valeur au bilan	Juste valeur
	Juste valeur par	Coût amorti		
en milliers d'euros				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	-	845	845	845
Créances clients	-	6 035	6 035	6 035
Subventions à recevoir	-	9 102	9 102	9 102
Trésorerie et équivalents de trésorerie	314 238	-	314 238	314 238
Total actifs financiers	314 238	15 982	330 219	330 219
Dettes financières				
Emprunts et dettes financières non courants	-	66	66	66
Emprunts et dettes financières courants	-	1 921	1 921	1 921
Dettes d'exploitation	-	6 611	6 611	6 611
Autres passifs courants	-	12 697	12 697	12 697
Total dettes financières	-	21 295	21 295	21 295
2016	Catégorie comptable		Valeur au bilan	Juste valeur
	Juste valeur par résultat	Coût amorti		
en milliers d'euros				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	-	656	656	656
Créances clients	-	3 441	3 441	3 441
Subventions à recevoir	-	8 276	8 276	8 276
Actifs financiers courants	34 714	-	34 714	34 714
Trésorerie et équivalents de trésorerie	241 502	-	241 502	241 502
Total actifs financiers	276 216	12 372	288 588	288 588
Passifs financières				
Emprunts et dettes financières non courants	-	28	28	28
Emprunts et dettes financières courants	1 605	36	1 641	1 641
Dettes d'exploitation	-	9 223	9 223	9 223
Autres passifs courants	-	4 930	4 930	4 930
Total passifs financiers	1 605	14 217	15 822	15 822

7.3. Gestion des risques financiers

Nous sommes exposés aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de change

Une partie de nos revenus est générée dans des devises autres que l'euro. Bien que notre stratégie soit de privilégier l'euro dans nos transactions lorsque nous signons des contrats, certains accords ont été exprimés en dollars américains (essentiellement le contrat que nous avons conclu avec notre partenaire Pfizer).

Au 31 décembre 2015, 17% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie étaient libellés en euros.

Au 31 décembre 2016, 64% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains et 69% de nos actifs financiers courants et de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains.

Au 31 décembre 2016, nous détenons les instruments dérivés libellés en dollars américains suivants :

2016	Nominal	Juste valeur	Maturité
en milliers d'euros			
Contrats de vente à terme de dollars US	42 430	(1 605)	2017 to 2018
Contrats d'achat à terme de dollars US	-	-	-
Total instruments dérivés		(1 605)	
Dont :			
Instruments dérivés actifs		-	
Instruments dérivés passifs		(1 605)	

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée sur ces instruments dérivés.

Risque de liquidité

Nos dettes financières sont composées des dettes sur nos contrats de location financement (64 milliers d'euros au 31 décembre 2016)

Nous avons subi des pertes et cumulé des flux de trésorerie sur opérations d'exploitation négatifs depuis nos débuts en l'an 2000, et nous anticipons de nouvelles pertes pour les années à venir. Au 31 décembre 2016, le solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 241.5 millions d'euros.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2015, les dettes financières étaient uniquement constituées par les avances remboursables, qui ne portaient pas intérêt ou bien se voyaient appliquer des taux d'intérêt fixes, généralement en-dessous du marché. En conséquence, la structure de nos passifs ne nous exposait pas de manière significative aux variations des taux d'intérêt. Ces avances remboursables sont arrivées à échéance au cours de l'exercice 2016.

Nous sommes engagés dans une gestion prudente de notre trésorerie et équivalents de trésorerie, principalement en maintenant des dépôts et en souscrivant à des instruments financiers communs (comptes à terme à courte et moyenne échéance). Par ailleurs, le risque de taux d'intérêt sur notre trésorerie et équivalents de trésorerie et nos placements financiers est non significatif au vu de la qualité des institutions financières avec lesquelles nous travaillons.

Risque de crédit

Notre risque de crédit représente notre risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Nos créances clients, nos subventions à recevoir et nos équivalents de trésorerie nous exposent au risque de crédit.

Notre politique est de limiter notre risque en contactant avec des tiers ayant de bonnes notations de crédit.

Note 8. Stocks

Principe comptable

Le stock est valorisé au plus faible du coût d'achat et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'achat est déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti.

Description des stocks

Les stocks correspondent à 112 milliers d'euros de matières premières et de consommables de laboratoire (produits chimiques ou pharmaceutiques). Nous n'avons comptabilisé aucune provision pour dépréciation aux 31 décembre 2015 et 2016.

Note 9. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

Se reporter à la Note 7.1 pour les principes comptables relatifs aux créances clients et autres créances.

9.1 Clients et comptes rattachés

	Au 31 décembre	
	2015	2016
	en milliers d'euros	
Créances clients	6 266	3 713
Provisions pour dépréciation	(231)	(273)
Créances clients nettes	6 035	3 441

Toutes les créances clients ont une échéance à moins d'un an.

9.2 Subventions à recevoir

	A la date du	
	31-déc.-15	31-déc.-16
	en milliers d'euros	
Crédit d'impôt recherche	8 227	7 959
Autres subventions	1 981	1 423
Provision sur autres subventions	(1 106)	(1 106)
Total	9 102	8 276

Au 31 décembre 2015, les créances liées au crédit d'impôt recherche comprennent 3,1 millions d'euros liés au crédit d'impôt recherche 2014 et 5,1 millions d'euros liés aux crédits d'impôt recherche 2015.

Au 31 décembre 2016, les créances liées au crédit d'impôt recherche comprennent 7,2 millions d'euros liés au crédit d'impôt recherche 2016 et le montant restant correspond à des crédits d'impôt accordés par l'Etat américain.

La provision sur autres subventions correspond à la subvention CellMill, qui a été entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

9.3 Autres actifs courants

	A la date du	
	31-déc.-15	31-déc.-16
	en milliers d'euros	
TVA déductible	461	1 523
Avances versées et Charges constatées d'avance	3 778	6 277
Autres actifs courants	446	615
Total	4 685	8 414

Les charges constatées d'avance sont constituées principalement d'avances faites à nos sous-traitants au titre de travaux de recherche et développement. Elles correspondent principalement à des acomptes versés à des fournisseurs de matières premières biologiques et à des tiers participant à la fabrication de produits.

Au cours de l'exercice 2016, nous avons versé des avances pour certaines charges liées à la production des candidats médicaments UCART123 et UCART CS1 pour lesquels les livraisons sont prévues au cours des prochains exercices.

Note 10. Actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

A la date du 31 décembre 2015	<u>Valeur comptable</u>	<u>Gain/(Perte) latent(e)</u>	<u>Juste valeur estimée</u>
	en milliers d'euros		
Actifs financiers courants	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	314 238	-	314 238
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	314 238	-	314 238

A la date du 31 décembre 2016	<u>Valeur comptable</u>	<u>Gain/(Perte) latent(e)</u>	<u>Juste valeur estimée</u>
	en milliers d'euros		
Actifs financiers courants	34 714	-	34 714
Trésorerie et équivalents de trésorerie	241 502	-	241 502
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	276 216	-	276 216

10.1 Actifs financiers courants
Principes comptables

Les actifs courants financiers qui sont évalués à la juste valeur par résultat conformément à la norme IAS 39 sont les suivants:

- Les actifs financiers, y compris les dérivés incorporés que Collectis a choisi d'enregistrer à leur juste valeur en fonction de leur résultat;
- Les actifs financiers gérés sur la base de leur juste valeur;
- Les instruments dérivés qui ne sont pas documentés comme opérations de couverture.

IFRS 13 – « Evaluation de la juste valeur » exige de prendre en compte les risques de contrepartie et de crédit propre lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Ce risque est estimé sur la base des données statistiques observables, accessibles au public.

Détail des actifs financiers courants

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur en résultat net. Ils sont classés comme suit dans la hiérarchie de la juste valeur :

- Les instruments de niveau 1 sont évalués en fonction de prix cotés sur des marchés actifs. Ils sont constitués de notes ayant comme sous-jacents des paniers de titres à revenu fixe et de fonds d'actions diversifiés. Leur montant nominal s'élève à 37,5 millions de dollars (35,6 millions d'euros) et leur juste valeur s'élève à 34,7 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, nos comptes ne présentent aucun actif financier classé en instrument de niveau 2.

10.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principe comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus afin de répondre aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Les équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de SICAV et de dépôts à terme qui répondent à la définition d'équivalent de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

Détail de la trésorerie et équivalents de trésorerie

	A la date du	
	31-déc.-15	31-déc.-16
	en milliers d'euros	
Disponibilités	283 877	210 690
Valeurs mobilières de placement	11 361	11 812
Dépôts à terme	19 000	19 000
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	314 238	241 502

Les SICAV de trésorerie produisent des intérêts et sont disponibles du jour au lendemain. Les dépôts à terme sont basés sur des échéances à moins de trois mois et sont immédiatement disponibles selon des termes fixés.

Note 11. Passifs financiers

11.1 Détail des passifs financiers

	A la date du	
	31-déc.-15	31-déc.-16
Contrats de location financement	64	28
Autres	2	-
Emprunts et dettes financières non courantes	66	28
Avances remboursables	1 839	-
Contrats de location financement	82	36
Instruments dérivés	-	1 605
Emprunts et dettes financières courantes	1 921	1 641
Dettes d'exploitation	6 611	9 223
Autres passifs courants	12 697	4 930
Total passifs financiers	21 295	15 822

Les avances remboursables étaient contractées avec Bpifrance (anciennement OSEO innovation). Ces contrats avaient pour vocation de financer les programmes de recherche débouchant sur une application commerciale.

Les instruments dérivés sont composés de tunnels de change à prime nulle et d'accumulateurs (note 7.3. Gestion des risques financiers).

11.2 Echancier des passifs financiers

Au 31 décembre 2015	Total		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans	
			en milliers d'euros					
Avances remboursables	1 839	-	1 839	-	-	-	-	
Contrats de location	146	-	82	-	64	-	-	
Autres	2	-	-	-	2	-	-	
Emprunts et dettes financières	1 986	-	1 921	-	66	-	-	
Dettes d'exploitation	6 611	-	6 611	-	-	-	-	
Autres passifs courants	12 697	-	12 697	-	-	-	-	
Total passifs financiers	21 295	-	21 229	-	66	-	-	

Au 31 décembre 2016	Total		< 1 an		1 à 5 ans		> 5 ans	
			en milliers d'euros					
Avances remboursables	-	-	-	-	-	-	-	
Contrats de location	64	-	36	-	28	-	-	
Instruments dérivés	1 605	-	1 605	-	-	-	-	
Emprunts et dettes financières	1 669	-	1 641	-	28	-	-	
Dettes d'exploitation	9 223	-	9 223	-	-	-	-	
Autres passifs courants	4 930	-	4 930	-	-	-	-	
Total passifs financiers	15 822	-	15 794	-	28	-	-	

11.3 Avances remboursables

Principe comptable

Le Groupe bénéficie d'aides publiques pour des programmes de recherche de pointe, menés par le Groupe seul ou en collaboration avec d'autres entités non liées. Ces aides publiques sont subventionnées et gérées par des entités publiques françaises, en particulier la « Banque Publique d'Investissement » (« Bpifrance »), anciennement dénommée OSEO Innovation.

Le Groupe, seul ou en collaboration avec d'autres entités non liées, conclut des accords pluri-annuels afin de financer des programmes de recherches spécifiques. Ces accords peuvent comprendre uniquement des subventions, uniquement des avances remboursables, ou les deux. Les subventions et avances remboursables sont payées par versements fixes à des dates contractuelles prédéterminées, en général sous réserve de l'atteinte de points d'étape dépendant de l'état d'avancement de la recherche et de la documentation.

Les subventions reçues sont non remboursables. Les avances remboursables sont assujetties à un taux d'intérêt nul ou faible, en fonction des dispositions contractuelles. Dans le cas où un programme de recherche génère un chiffre d'affaires égal ou supérieur au montant stipulé dans le contrat original, les dispositions contractuelles exigent un remboursement. Par ailleurs, si le Groupe décide de mettre un terme à un programme de recherche, l'État peut exiger le remboursement de l'avance remboursable.

Les subventions qui compensent des charges encourues pour ces programmes de recherche sont comptabilisées en « Autres produits » sur la période au cours de laquelle les charges ont été comptabilisées.

En ce qui concerne les avances remboursables, en application de la norme IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, les avantages liés aux prêts à taux d'intérêt nul ou faible par rapport à ceux du marché sont pris en compte et donc comptabilisés en subventions. Les avances remboursables diminuées du montant de la subvention sont comptabilisées en dettes financières. Les charges d'intérêt sont calculées sur la base des taux d'intérêt du marché.

Détail des avances remboursables

	OSEO A0609014Q	OSEO ACTIVE	OSEO I1107018W	OSEO I1010001W	TOTAL
	en milliers d'euros				
Balance au 1er janvier 2015	150	1 524	746	944	3 364
Montants reçus	-	-	-	-	-
Montants remboursés	(150)	-	(746)	-	(896)
Reclassement	-	(528)	-	(101)	(629)
Balance au 31 décembre 2015	-	996	-	843	1 839
Dont:					
Part non courante	-	-	-	-	-
Part courante	-	996	-	843	1 839
Balance au 1er janvier 2016	-	996	-	843	1 839
Montants reçus	-	-	-	-	-
Montants remboursés	-	(500)	-	-	(500)
Reclassement	-	(496)	-	(843)	(1 339)
Balance au 31 décembre 2016	-	-	-	-	-

OSEO ACTIVE

En 2016, suite à un accord sur l'arrêt du programme de recherche, une partie de l'avance remboursable a été reclassée en autres produits. Le solde a été remboursé.

OSEO Principis

En 2016, suite à un accord sur l'arrêt du programme de recherche, l'avance remboursable a été reclassée en autres produits.

Note 12. Autres passifs courants

	A la date du	
	31-déc.-15	31-déc.-16
	en milliers d'euros	
TVA à payer	6 314	182
Provisions liées aux charges de personnel	3 958	3 928
Autres	2 425	819
Total	12 697	4 930

Au 31 décembre 2015, la TVA exigible s'expliquait essentiellement par la facturation des programmes issus du contrat que nous avons signé avec les Laboratoires Servier.

Les provisions liées aux charges de personnel des deux années concernent les primes annuelles, les provisions pour congés payés et les charges à payer liées aux plans sociaux

Au 31 décembre 2015 et 2016, les autres passifs incluent des subventions à rembourser pour 1,8 million d'euros et 0,5 million d'euros, respectivement. La diminution de celles-ci est due aux remboursements en faveur de BpiFrance versés au cours de l'exercice 2016.

Note 13. Revenus et produits différés
Principes comptables

Comme indiqué dans la Note 3, les avances non remboursables reçues dans le cadre de nos contrats de collaboration sont enregistrées en revenus et produits différés, puis reconnus en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration.

Détail des Revenus et produits différés

	A la date du	
	31-déc.-15	31-déc.-16
	en milliers d'euros	
Revenus différés	54 422	36 778
Prime d'emménagement	336	153
Total Revenus et produits différés	54 758	36 931

Revenus différés

Depuis 2014, la majorité des revenus différés correspondent aux contrats signés avec Pfizer, Inc. et Les Laboratoires Servier.

Prime d'emménagement

Lorsque Cellectis S.A. a emménagé dans ses locaux parisiens (Biopark), en novembre 2011, nous avons reçu de notre bailleur une prime d'emménagement d'une valeur de 1,1 millions d'euros. Ce

montant est différé et amorti sur la durée de bail de 6 ans. Ce montant est comptabilisé en diminution des charges de location.

Note 14. Capital

14.1 Evolution du capital social

Principe comptable

Le capital est constitué d'actions ordinaires et d'actions à droit de vote double classées en capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
		en milliers d'euros		en €
Au 1er janvier 2014	1 054	133 908	21 082 320	0,05
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions	200	19 446	4 000 000	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (Pfizer)	139	25 640	2 786 924	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA et actions gratuites)	79	13 301	1 577 477	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	548	-	-
Au 31 décembre 2014	1 472	192 842	29 446 721	0,05
Au 1er janvier 2015	1 472	192 842	29 446 721	0,05
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (Nasdaq)	275	194 382	5 500 000	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSPCE et attributions gratuites d'actions)	12	4 066	231 893	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	29 392	-	-
Au 31 décembre 2015	1 759	420 682	35 178 614	0,05
Au 1er janvier 2016	1 759	420 682	35 178 614	0,05
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA, BSPCE et attributions gratuites d'actions)	8	642	156 446	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	51 982	-	-
Au 31 décembre 2016	1 767	473 306	35 335 060	0,05

Evolution du capital en 2016

- Au cours des 12 mois de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons émis 156 446 actions ordinaires, résultant de l'exercice de 50 000 BSA, de l'exercice de 6 700 BSPCE et de l'acquisition définitive de 99 488 actions gratuites.

Evolution du capital en 2015

- Le 30 mars 2015, nous avons émis 5 500 000 actions ordinaires (sous la forme d'American Depositary Shares) sur le Nasdaq pour un montant de 211,5 millions d'euros. 16,9 millions d'euros de frais d'émission relatifs à cette opération ont été imputés sur les primes d'émissions.
- Au cours des 12 mois de l'exercice clos le 31 décembre 2015, nous avons émis 101 893 actions ordinaires liées à la conversion des attributions, 70 000 actions ordinaires liées à l'exercice des stock-options et 60 000 actions ordinaires correspondant aux actions gratuites attribuées en 2013.

Evolution du capital en 2014

- Le 19 mars 2014, nous avons contracté un accord avec Trout Capital LLC afin qu'ils agissent en tant qu'agent de placement pour nous fournir des services liés à un placement privé d'actions auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés ou d'investisseurs institutionnels accrédités. Le 24 mars 2014, nous avons émis 4 000 000 actions ordinaires pour ce placement privé qui a conduit à une levée de fonds de 20,5 millions d'euros. Les honoraires payés à Trout Capital LLC se sont élevés à 965 milliers d'euros, incluant la juste valeur de 174 milliers d'euros des 50 000 BSA (Bons de Souscription d'Actions) émis le 27 mars 2014, et 791 milliers d'euros payés au comptant. Ces honoraires ont été déduits de la prime d'émission.
- Le 31 juillet 2014, nous avons émis 2 786 924 actions ordinaires dans le cadre d'une augmentation de capital réservée au bénéfice de Pfizer OTC B.V. pour une souscription totale de 25,8 millions d'euros.
- Le 29 septembre 2014, la période d'acquisition concernant 82 123 actions gratuites est arrivée à expiration. Nous avons émis les actions en conséquence.
- Le 13 novembre 2014, suite à l'exercice des « BSA 2011 » qui venaient à expiration le 28 octobre 2014, nous avons émis 1 495 357 actions ordinaires pour une souscription totale de 13,4 millions d'euros.

BSA 2011 :

Le 28 octobre 2011, utilisant une délégation de pouvoir accordée par l'Assemblée Générale tenue le même jour, nous avons émis 12 195 113 BSA (Bons de Souscription d'Actions) aux actionnaires de l'époque avec un ratio d'un BSA pour une action. La date limite d'exercice de ces BSA était fixée au 28 octobre 2014. A l'issue de cette opération nous avons émis 1 470 836 actions nouvelles correspondant à des fonds de 13,2 millions d'euros.

Droits de vote

Si un actionnaire détient ses actions avec une gestion au nominal depuis plus de deux ans, ces actions sont alors assorties d'un droit de vote double.

- Au 31 décembre 2014, le capital était composé de 29 446 721 actions ordinaires dont 8 762 458 avec un droit de vote double.
- Au 31 décembre 2015, nous avons 35 178 614 actions ordinaires en circulation, dont 7 470 898 étaient assorties d'un droit de vote double.
- Au 31 décembre 2016, nous avons 35 333 060 actions ordinaires en circulation, dont 4 531 047 étaient assorties d'un droit de vote double.

En dehors de cela, aucune action ordinaire n'est assortie d'un droit de vote préférentiel ni d'aucune restriction.

14.2 Paiements fondés sur des actions

Les souscriptions d'actions consistent en bon de souscription d'action (BSA) attribués aux membres de notre conseil d'administration et à nos consultants.

Les titulaires d'options et de BSA peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé.

Date	Type	Nombre de bons/actions restants au 01/01/2016	Nombre de bons/actions attribués	Nombre de bons/actions exercés	Nombre de bons/actions annulés	Nombre de bons/actions restants au 31/12/2016	Nombre maximum de bons/actions pouvant être émis	Nombre maximum de bons/actions exerçables 31/12/2016
20/07/2007	BSPCE C	132 992	-	(6 700)	-	126 292	131 182	126 292
28/02/2008	BSPCE D	1 867	-	-	-	1 867	1 939	1 867
23/01/2009	BSA C2	19 702	-	-	-	19 702	20 464	19 702
27/07/2010	BSPCE E	2 976	-	(1 488)	(1 488)	-	-	-
18/09/2012	Actions gratuites	10 000	-	-	(8 000)	2 000	2 000	-
19/03/2013	Actions gratuites	50 000	-	(50 000)	-	-	-	-
10/04/2014	Actions gratuites	98 000	-	(98 000)	-	-	-	-
08/01/2015	Actions gratuites	50 000	-	-	-	50 000	50 000	-
12/03/2015	Actions gratuites	450 100	-	-	(9 550)	440 550	440 550	-
24/03/2015	Options de souscriptions	1 815 330	-	-	(51 490)	1 763 840	1 763 840	771 680
27/03/2015	BSA	180 000	-	-	-	180 000	180 000	60 000
18/05/2015	BSA	50 000	-	-	-	50 000	50 000	16 667
08/09/2015	BSA	274 200	-	-	-	274 200	274 200	91 400
08/09/2015	Options de souscriptions	1 932 300	-	-	(63 500)	1 868 800	1 868 800	584 000
14/03/2016	BSA	-	229 361	-	(42 161)	187 200	187 200	-
14/03/2016	Options de souscriptions	-	2 060 602	-	(30 015)	2 030 587	2 030 587	-
28/10/2016	BSA	-	188 000	-	-	188 000	188 000	-
28/10/2016	Options de souscriptions	-	2 773 028	-	-	2 773 028	2 773 028	-
	Total	5 067 467	5 250 991	(156 188)	(206 204)	9 956 066	9 961 790	1 671 608

En avril 2016, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options représentant un intérêt de 8,6% au 31 décembre 2016 en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs et cadres dirigeants. Les dépenses de rémunération pour 2016 se sont élevées à 0,7 million d'euros (voir Note 15).

En septembre 2015, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options représentant un intérêt de 0,6% au 31 décembre 2016 en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs et cadres dirigeants. Les dépenses de rémunération pour 2016 se sont élevées à 0,3 million d'euros (voir Note 15).

En décembre 2014, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options représentant un intérêt de 1,2% au 31 décembre 2016 en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs et cadres dirigeants. Calyxt Inc. Et sont réservés pour des attributions additionnelles de 0,1%. Calyxt Inc. a établi ces attributions pour proposer des mesures incitatives aux employés directement associés aux performances de Calyxt Inc., plutôt qu'à l'ensemble de Collectis. Les dépenses de rémunération pour 2016 sont nulles (voir Note 15).

14.3 Intérêts minoritaires

En date du 19 décembre 2013, Collectis S.A. a apporté à Collectis Bioresearch S.A.S. l'ensemble des titres qu'elle détenait dans la société Ectycell S.A.S. et la Caisse de Dépôts et Consignations a souscrit à une augmentation de capital de la société Collectis Bioresearch S.A.S. à hauteur de 3,5 millions d'euros en numéraire. A l'issue de ces opérations, la société Ectycell S.A.S. était détenue à 100% par la société Collectis Bioresearch S.A.S. dont les deux actionnaires étaient la société Collectis à hauteur de 75,5% et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 24,5%. Cette transaction a été enregistrée comme une opération en capital entre nous et des intérêts minoritaires, avec pour conséquence le transfert de 24,5% des capitaux propres consolidés de Collectis Bioresearch à des intérêts minoritaires pour 3,3 millions d'euros.

Le 18 mai 2015, Collectis S.A. a racheté les actions de Collectis Bioresearch S.A.S. détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations pour 3,5 millions d'euros. Par la suite, aucun intérêt minoritaire n'a été comptabilisé.

Le tableau suivant décrit les informations relatives à chacune de nos filiales comportant des intérêts minoritaires :

	ECTYCELL		COLLECTIS BIORESEARCH		COLLECTIS BIORESEARCH Inc.	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Chiffre d'affaire	-	-	327	-	(32)	-
Résultat de la période	228	-	2 062	-	58	-
Résultat, part des minoritaires	56	-	60	-	55	-
Résultat global, autres	-	-	1	-	(196)	-
Résultat global	228	-	2 063	-	(138)	-
Résultat global, part des minoritaires	56	-	60	-	(10)	-

Le montant des intérêts minoritaires présenté dans l'état global des gains et pertes consolidés correspond pour les exercices 2015 et 2016 à la variation de l'écart de conversion généré par le cumul des charges liées aux rémunérations fondées sur les actions enregistrées au titre de Calyxt, Inc.

Ces trois sociétés ayant été fusionnées, directement ou indirectement, avec Collectis S.A. au cours de l'exercice 2015, nous ne présentons pas de bilan en date des 31 décembre 2015 et 2016.

14.4 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été signé avec Natixis Securities en 2008. Ce contrat donne mandat à Natixis d'intervenir sur le marché pour le compte de Collectis, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres, en toute indépendance, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur.

Le paiement initial versé à Natixis Securities pour les besoins de ces transactions était de 0,4 million d'euros. Au 31 décembre 2016, 0,3 million d'euros sont classés dans la rubrique Actions propres (0,2 million d'euros au 31 décembre 2015) et le solde est inscrit dans la rubrique Actifs financiers non courants du bilan consolidé.

Note 15. Paiements fondés sur des actions

Principe comptable

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »), des stock-options et des Attributions Gratuites d'Actions (« AGA ») attribués aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles on s'attend à ce que les conditions d'acquisition de services et de performance soient remplies.

La juste valeur des instruments de rémunération fondés sur des actions accordés aux membres du personnel est évaluée selon le modèle Black-Scholes. La détermination de la juste valeur à la date d'attribution des options selon un modèle d'évaluation des options est impactée par la juste valeur de nos actions ordinaires ainsi que par des hypothèses concernant un certain nombre d'autres variables complexes et subjectives. Ces variables comprennent la juste valeur de nos actions ordinaires, la durée de vie moyenne des options, la volatilité attendue du cours de l'action, les taux d'intérêts sans risque et les dividendes attendus qui sont estimés comme suit:

- Juste valeur à la date d'attribution. Nous utilisons le cours de clôture par action cotée sur le marché Alternext d'Euronext à Paris à la date d'attribution des options de souscription d'action de Collectis SA et une évaluation réalisée par un tiers pour les options de souscription d'action de Calyxt Inc..
- Durée de vie moyenne. La durée de vie moyenne représente la période à laquelle l'exercice des options de souscription d'action est attendu. En l'absence d'expérience passée pour déterminer la durée de vie attendue des options attribuées, nous nous sommes basés sur une méthode simplifiée en utilisant la période moyenne entre la période d'acquisition et l'expiration des options.
- Volatilité attendue. Pour les attributions de Collectis SA, la volatilité attendue prend en compte les cours de clôture de l'action Collectis SA sur la durée de vie moyenne restante de l'option de souscription d'action attribuée. Pour les attributions de Calyxt Inc. La volatilité attendue est basée sur la méthode des comparables.
- Taux d'actualisation. Le taux d'intérêt sans risque est basé sur le rendement des obligations gouvernementales françaises de maturité équivalente à celle de la durée de vie moyenne pour les options de souscription d'actions de Collectis SA et aux bons du Trésor américain pour les options de souscription d'action de Calyxt Inc..
- Dividendes attendus. Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls.

Les conditions d'acquisition de service et de performance attachées aux transactions ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Si l'une des hypothèses utilisées dans le modèle de Black-Scholes évolue significativement, la valorisation de futurs plans d'attribution d'option de souscription d'action pourrait matériellement différer comparée aux précédentes attributions.

Détail des paiements fondés sur des actions

Les titulaires d'options et de BSA peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé.

Les instruments financiers émis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont les suivants:

- 14 mars 2016 : 2.060.602 options de souscription d'actions ont été attribuées à certain de nos employés et dirigeants. La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie enregistrée au 31 décembre 2016 a été de 11.6 millions d'euros.
- 14 mars 2016 : 229.361 bons de souscription d'actions ont été attribués aux administrateurs. La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie enregistrée au 31 décembre 2016 a été de 0.9 million d'euros.
- 7 avril 2016 : 6.850 options de souscription d'actions Calyxt Inc. ont été attribuées à certain de nos employés, dirigeants et consultants externes. La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie enregistrée au 31 décembre 2016 a été de 0.7 million d'euros.
- 28 octobre 2016 : 2.773 028 options de souscription d'actions ont été attribuées à certain de nos employés et dirigeants. La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie enregistrée au 31 décembre 2016 a été de 2.5 millions d'euros.
- 28 octobre 2016 : 188 000 bons de souscription d'actions ont été attribués aux administrateurs. La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie enregistrée au 31 décembre 2016 a été de 0.2 millions d'euros.

Les bons de souscription d'actions (BSA) sont attribués aux membres de notre conseil d'administration et à certains de nos consultants.

Les titulaires d'options de souscription d'actions et de BSA Collectis peuvent souscrire à une émission d'actions ordinaires de Collectis à un prix d'exercice déterminé à la date d'attribution de ces options ou BSA.

Le tableau suivant présente les charges relatives aux paiements fondés sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2015 et 2016 :

Pour l'exercice clos le	Actions gratuites 2014 et antérieur	Actions gratuites 2015	Options de souscription d'actions 2015	BSA 2015	Options de souscription d'actions Calyxt 2015	Options de souscription d'actions 2016	BSA 2016	Options de souscription d'actions Calyxt 2016	Total
en milliers d'euros									
31-déc.-14	548	-	-	-	-	-	-	-	548
31-déc.-15	367	4 271	22 715	2 038	712	-	-	-	30 103
31-déc.-16	93	6 471	27 096	3 105	290	14 112	1 106	702	52 974

Les modalités des plans de BSA, de BSPCE et d'options de souscription d'actions sont exposées dans les notes 15.1 à 15.5.

15.1 Détail des BSPCE de Collectis S.A.

Date d'attribution : 27/07/2010

Les BSPCE ont été acquis avant le 01/01/2012 à hauteur de 19 702 et postérieurement à cette date selon le schéma suivant :

- A hauteur de 19 702 BSPCE au 27/07/2012
- A hauteur de 19 704 BSPCE au 27/07/2013

Date d'attribution (Conseil d'administration)	27/7/2010	27/7/2010	27/7/2010
Durée d'acquisition (année)	1	2	3
Date d'expiration du plan	27/7/2020	27/7/2020	27/7/2020
Nombre de BSPCE attribués	19 702	19 702	19 704
Nombre d'actions exerçables par BSPCE	1	1	1
Prix d'exercice	8,28	8,28	8,28
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes
Juste valeur à la date d'attribution (en € par action)	8,28	8,28	8,28
Volatilité attendue	54%	54%	54%
Durée de vie moyenne du BSPCE	5,5	6,0	6,5
Taux d'actualisation	3,14%	3,14%	3,14%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	NA	NA	NA
Juste valeur du BSPCE (en € par action)	5,52	5,52	5,52

15.2 Détail des actions gratuites de Collectis SA

Les actions gratuites sont soumises à une période d'acquisition de deux ans suivie d'une période de conservation de deux ans pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de quatre ans pour les ressortissants étrangers.

Date d'attribution (Conseil d'administration)	18/5/2012	19/3/2013	19/3/2014	8/1/2015	18/5/2015	18/5/2015
Durée d'acquisition (année)	2	2	2	2	2	4
Nombre d'actions gratuites attribuées	102 099	102 000	100 000	50 000	426 300	24 100
Ratio acquisition/attribution par action	1	1	1	1	1	1
Juste valeur à la date d'attribution (en € par action)	5,37	6,86	6,16	19,10	28,17	28,17
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

15.3 Détail des options de souscription d'actions de Collectis SA

Les options de souscription d'actions sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour les employés de nationalité française et de quatre ans pour les ressortissants étrangers.

Date d'attribution	24/3/2015	8/9/2015	14/3/2016	28/10/2016
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive	Progressive	Progressive
Date d'expiration du plan	24/3/2025	8/9/2015	14/3/2026	10/28/2026
Nombre de SO attribués	1 892 300	1 982 300	2 060 602	2 773 028
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros par action)	38,45	27,55	22,44	17,90
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes
Juste valeur à la date d'attribution (en € par action)	40,00	28,59	22,48	16,42
Volatilité attendue	59,8%	59,9%	62,8%	63,2%
Durée de vie moyenne des SO	6,11	6,11	6,11	6,12
Taux d'actualisation	0,16%	0,42%	0,03%	0,00%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Juste valeur des SO (en € par action)	22,02	15,86	12,65	8,96

15.4 Détail des BSA de Collectis SA

Les principales caractéristiques liées à ces options sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	27/3/2015	27/3/2015	18/5/2015	8/9/2015	14/3/2016	28/10/2016
Durée d'acquisition (années)	Progressive	Progressive	Progressive	Progressive	Progressive	Progressive
Date d'expiration du plan	27/3/2025	27/3/2025	18/5/2025	8/9/2025	14/3/2026	28/10/2026
Nombre de SO attribués	130 000	50 000	50 000	274 200	229 361	188 000
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en € par action)	38,45	38,45	29,58	28,01	27,37	18,68
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes
Juste valeur à la date d'attribution (en € par action)	32,15	28,17	28,17	28,59	22,48	16,42
Volatilité attendue	59,1%	59,1%	59,1%	60,5%	62,8%	63,1%
Durée de vie moyenne des SO	6,00	5,83	6,00	6,00	6,00	6,00
Taux d'actualisation	0,42%	0,94%	0,94%	0,43%	0,04%	0,00%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Juste valeur des SO (en € par action)	13,95	11,1	13,51	14,24	10,51	7,88

15.5 Détail des options de souscription d'action de Calyxt, Inc.

Les principales caractéristiques liées à ces options sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Employés 3/12/2014 (a)	Managers 3/12/2014 (b)	08/09/2015 (c)	07/04/2016 (d)
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive	Progressive	Progressive
Date d'expiration du plan	3/12/2024	3/12/2024	8/9/2025	7/4/2026
Nombre de SO attribués	290	650	465	6 850
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1
Prix d'exercice (en \$ par action)	910	910	5349	879
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes
Juste valeur à la date d'attribution (en \$ par action)	910	910	5349	879
Volatilité attendue	48,0%	48,0%	54,3%	30,0%
Durée de vie moyenne des SO	6,16	6,04	5,53	5,74
Taux d'actualisation	1,74%	1,74%	1,65%	1,41%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	Fait générateur*	Fait générateur*	Fait générateur*	Fait générateur*
Juste valeur des SO (en \$ par action)	436	432	2677	273

* Les plans d'attribution d'option de souscription d'action de Calyxt, Inc. prévoient comme conditions d'exercice voire comme conditions d'acquisition dans certains cas la survenance d'une introduction en bourse de Calyxt Inc. ou d'un « événement déclencheur ». Si l'on prévoit qu'un de ces événements interviendra au cours de la période de service du bénéficiaire, alors cela sera une condition de performance non liée au marché. Un « événement déclencheur » est notamment désigné comme étant une transaction qui entraînerait la perte de contrôle de Calyxt, Inc. par Cellectis S.A..

a) Les options attribuées le 3 décembre 2014 aux employés seront acquises par les employés selon les modalités suivantes ;

- 25 % du nombre total d'options attribuées le 10 avril 2015 ;
- 6,25 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire à compter du troisième trimestre de 2015, ou 12,5 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire commençant après un événement déclencheur ou une introduction en bourse;
- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une introduction en bourse ;
- 100% du nombre total d'options attribuées en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse dans les douze mois suivant un événement déclencheur

b) Les options attribuées le 3 décembre 2014 aux responsables et consultants seront acquises selon les modalités suivantes ;

- 20 % du nombre total d'options attribuées le 3 janvier 2015 ;
- 20 % du nombre total d'options attribuées le 10 avril 2015 ;
- 5 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire à compter du troisième trimestre de 2015 (ou 10 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire commençant après un événement déclencheur ou une introduction en bourse) ;
- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une introduction en bourse ;
- 100% du nombre total d'options attribuées en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse dans les douze mois suivant un événement déclencheur.

c) Les options attribuées le 9 septembre 2015 seront acquises selon les modalités suivantes :

- 20 % du nombre total d'options attribuées le 8 septembre 2015 ;
- 20 % du nombre total d'options attribuées le 8 septembre 2016 ;
- 5 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire à partir du quatrième trimestre 2016 ;
- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une introduction en bourse.

La partie acquise de ces options ne peut être exercée que dans le cas où un élément déclenchant ou une introduction en bourse interviendraient avant la date d'expiration du plan. Dans ce cas, une part supplémentaire de 25% du nombre total d'options exerçables est automatiquement acquise. Le nombre total d'options acquises ne peut en aucun cas dépasser 100% du nombre d'options initialement attribuées. Un élément déclenchant est défini comme toute transaction qui aboutirait à une perte de contrôle de Calyxt Inc. par Collectis.

d) Les options attribuées le 7 avril 2016 aux responsables et consultants seront acquises par les responsables et consultants selon les modalités suivantes ;

- 20 % du nombre total d'options attribuées le 3 janvier 2015 ;
- 10 % du nombre total d'options attribuées le 10 avril 2015 ;
- 5 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire à compter du troisième trimestre de 2017 (ou 10 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire commençant après un événement déclencheur ou une introduction en bourse) ;
- 25 % du nombre total d'options attribuées à la date d'un événement déclencheur ou d'une introduction en bourse.
- 100% du nombre total d'options attribuées en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse dans les douze mois suivant un événement déclencheur.

e) **Les options attribuées le 7 avril 2016 aux employés seront acquises par les employés selon les modalités suivantes ;**

- 20 % du nombre total d'options attribuées le 7 avril 2016
- 10% du nombre total d'options attribuées le 7 avril 2017
- 5% du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire suivant la deuxième date d'acquisition
- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une introduction en bourse

Note 16. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période, ajusté de l'impact des actions propres.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (stock-options, actions gratuites, BSA et BSPCE attribués aux membres du personnel).

Détail du résultat par action

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2014	2015	2016
Résultat net, part du Groupe (en milliers d'euros)	20	(20 544)	(60 776)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	26 071 709	34 149 908	35 289 932
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, sans effets dilutifs	26 192 652	34 522 910	35 811 772
Résultat de la période par action (en euros)			
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	0,11	(0,60)	(1,72)
Résultat de base par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(0,11)	-	-
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	0,11	(0,60)	(1,72)
Résultat dilué par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(0,11)	-	-

Note 17. Provisions

Principes comptables

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

Provisions pour indemnité de départ à la retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les pays et les régimes. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie (note AA) ayant des dates d'échéance proches de celles des engagements du Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés.

Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est le même que celui utilisé pour les provisions pour retraites et avantages assimilés. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en passif et en charges à la première des deux dates suivantes :

- lorsque le Groupe est manifestement engagé à verser des indemnités de fin de contrat de travail, sans possibilité réelle de se rétracter ; et
- lorsque le Groupe comptabilise les coûts d'une restructuration qui relève du champ d'application de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et comprend le paiement des indemnités de fin de contrat de travail.

Détail des provisions pour risques et charges

	01/01/2016	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Élément du résultat global	31/12/2016
	en milliers d'euros					
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	437	67	-	-	27	532
Provisions pour litiges liés au personnel	699	249	(579)	(254)	-	115
Provisions pour litiges commerciaux	223	338	-	(117)	-	444
Plan de sauvegarde de l'emploi	32	-	(16)	(11)	-	5
Total	1 391	654	(594)	(382)	27	1 096
Non courant	437	67	-	-	27	532
Courant	953	587	(594)	(382)	-	563

Au cours de l'exercice 2016, nous avons enregistré (i) des provisions pour litiges commerciaux pour un montant de 338 milliers d'euros, (ii) des provisions pour indemnités de départ pour 173 milliers d'euros, et (iii) des provisions pour litiges liés au personnel pour 75 milliers d'euros. Les reprises utilisées au cours de l'exercice 2016 concernant les provisions sur litiges sont principalement constituées de paiements au personnel. Les reprises concernent l'évolution des litiges en cours et la fin de procédures litigieuses, portant sur les litiges liés au personnel et les litiges commerciaux.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite
France

En France, les charges de retraite sont généralement financées par les cotisations des employeurs et des employés et sont comptabilisées comme des régimes à prestations définies, les cotisations de l'employeur étant comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant aux indemnités de départ à la retraite. Les dépenses comptabilisées au titre des exercices 2014, 2015 et 2016 se sont élevées respectivement à 0,6 million d'euros, 0,7 million d'euros et 0,7 million d'euros.

La loi française oblige l'employeur à payer une indemnité fixe au salarié lors de son départ à la retraite. Cette indemnité est basée sur l'ancienneté et la rémunération de l'employé au moment de son départ. Cet avantage n'est pas acquis avant le départ à la retraite. Nous nous soumettons à cette obligation.

La méthode utilisée pour évaluer la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise est dite « méthode des unités de crédit projetées » qui simule la projection des services rendus par l'ensemble du personnel de l'entreprise à la date de l'évaluation, compte tenu d'hypothèses actuarielles.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%
Augmentation de salaires	2,00%	2,00%
Taux d'actualisation	2,00%	1,75%
Hypothèse de retraite	Départ volontaire	
Age de départ à la retraite	65 ans	

Le taux d'actualisation est basé sur les taux de rendement d'obligations de première qualité à la fin de la période comptable.

Le tableau suivant détaille les éléments permettant le passage des soldes d'ouverture des passifs enregistrés au titre des régimes à prestations définies aux soldes de clôture.

	en milliers d'euros
Au 1er janvier 2014	(437)
Coût des services rendus	(71)
Coût financier	(11)
Ecarts actuariels	121
Au 31 décembre 2014	(398)
Coût des services rendus	(49)
Coût financier	(6)
Ecarts actuariels	(14)
Reclassement	29
Au 31 décembre 2015	(437)
Coût des services rendus	(59)
Coût financier	(9)
Ecarts actuariels	(27)
Au 31 décembre 2016	(532)

Etats-Unis

Il n'y a pas de régimes à prestations définies pour les filiales situées aux Etats-Unis.

Note 18. Obligations contractuelles
Principe comptable

Les montants des engagements sont relatifs à des contrats en vigueur à la date de clôture. Ils représentent les termes significatifs de ces contrats, incluant les montants fixes, minimum ou variables des prix des services futurs, et les périodes contractuelles approximatives de ces services. Ils excluent les engagements relatifs à des contrats dont l'annulation n'engage pas de pénalités significatives.

Détail des obligations contractuelles

A la date du 31 décembre 2016	<u>Total</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>1 – 3 ans</u>	<u>3 – 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>
	en milliers d'euros				
Contrats de location immobilière	15 069	2 867	5 524	3 484	3 194
Contrats de licence	19 493	1 172	2 345	2 345	13 631
Contrats de production	13 652	-	11 255	-	-
Total	48 214	15 294	10 266	5 829	16 825

Engagements au titre des contrats de location immobilière

Les contrats de location immobilière et les contrats de licence présentés dans le tableau ci-dessus, constituent, avec les lettres de crédit données aux propriétaires des sites de New York et de New Brighton, nos engagements hors bilan.

Engagements au titre des accords de licence

Nous avons conclu des accords de licence avec des tiers. Ces contrats définissent le paiement de coûts d'utilisation de licences fixes ou bien liés à des événements futurs comme la réalisation de ventes ou des résultats de recherche.

Certains de nos contrats de collaboration nous engagent au paiement de redevances ou de jalons conditionnés par des événements futurs. La réalisation effective de ces événements étant incertaine, nous ne les présentons pas dans ce tableau.

Engagements au titre des contrats de production

Nous avons signé des contrats de production pour nos candidats médicaments UCART123 et UCART CS1. Selon ces contrats, nous sommes engagés à verser le montant des services rendus au cours des deux prochaines années.

Note 19. Parties liées

Rémunération des collaborateurs clés

Les collaborateurs clés incluent les membres du Conseil d'Administration ainsi que le CMDO comme décrit dans la note 3.6.

Les rémunérations versées aux collaborateurs clés se sont élevées à 1,3 million d'euros pour l'année 2014, à 2,0 millions d'euros pour l'année 2015 et à 2,2 millions d'euros pour l'année 2016.

Le 4 septembre 2014, le Conseil d'Administration a adopté une clause de changement de contrôle qui s'applique notamment à tous les membres du CMDO. Cette clause décrit les modalités selon lesquelles les indemnités de licenciement seraient déterminées dans le cas d'un changement de contrôle de la société. Le contrat de travail des autres collaborateurs clés définit des indemnités de licenciement ou des compensations additionnelles postérieures au contrat de travail.

Les collaborateurs clés ont reçu 2 623 686 instruments en actions en 2016. Les charges sociales relatives à l'attribution d'options d'achat d'action correspondantes s'élèvent à 7,6 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2016.

Autres transactions avec les parties liées

M. Godard, membre du Conseil d'Administration, a conclu avec nous un contrat de service dont l'objet est de nous apporter des prestations de consulting dans les domaines de (i) stratégie globale de développement et (ii) développements spécifiques dans le domaine de l'agriculture biotechnologique. Les honoraires payés pour les années 2014, 2015 et 2016 s'élèvent respectivement à 32 milliers d'euros, 35 milliers d'euros et 33 milliers d'euros. Il n'y a pas de montant dû à la fin de chacun des exercices. Au 31 décembre 2016, M. Godard détenait 180 175 Bons de Souscription d'Actions dont l'exercice lui permettrait de souscrire 50 000 actions à un prix d'exercice de 38,45 euros contre 50 000 BSA, 50 000 actions à un prix d'exercice de 28,01 euros contre 50 000 BSA, 40 175 actions à un prix d'exercice de 27,37 euros contre 40 175 actions et 40 000 actions à un prix d'exercice de 18,68 euros contre 40 000 BSA.

La Banque Publique d'Investissement (« Bpifrance ») est actionnaire de Collectis S.A. et sa maison mère, la Caisse de Dépôts et Consignations (« CDC ») était actionnaire de Collectis Bioresearch. OSEO, dont le nouveau nom est Bpifrance, nous avait consenti des avances remboursables ainsi que des subventions. Celles-ci sont décrites dans la note 11.3. Le 18 mai 2015, nous avons signé un accord avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'achat des 25% de Collectis Bioresearch non encore détenus pour un montant de 3,5 millions d'euros. Collectis SA est depuis le seul actionnaire de Collectis Bioresearch. Au moment de la fusion absorption par Collectis SA, cette dernière était la seule actionnaire de Collectis Bioresearch.

Note 20. Événements postérieurs à la clôture

Le 6 février 2017, Collectis a reçu l'autorisation de l'U.S. Food and Drug Administration (FDA) de procéder à des essais cliniques de Phase I pour UCART123, un produit candidat exclusivement détenu par Collectis, ingéniéré grâce à la technologie d'édition du génome TALEN®, ciblant la leucémie aiguë myéloblastique (LAM) et la leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (LpDC). Il s'agit de la première autorisation octroyée aux Etats-Unis pour un produit allogénique, "sur étagère" fondé sur des cellules CAR-T issues de l'édition de gènes. Collectis a l'intention d'initier ces essais de Phase I au cours du premier semestre 2017.

JMH CONSEIL

ERNST & YOUNG et Autres

Collectis
Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

JMH CONSEIL
65, rue Alexandre Dumas
75020 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Cellectis

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Cellectis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiquée dans la note 2.4 « Recours à des estimations et aux jugements » la direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment les produits des activités ordinaires, les paiements fondés en actions et les provisions dont les règles et méthodes comptables sont respectivement décrites dans les notes 3.1, 15 et 17 de l'annexe.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Par ailleurs nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde la reconnaissance du chiffre d'affaires propre à chacun des contrats. Nous avons également apprécié les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des différents paiements fondés en action.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 22 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL



Vincent Corrège

ERNST & YOUNG et Autres



Frédéric Martineau

COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

1.	<u>BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 – ACTIF</u>	100
2.	<u>BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 – PASSIF</u>	101
3.	<u>COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016</u>	102
4.	<u>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS</u>	103
	<u>4.1 Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice 2016</u>	103
	<u>4.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation</u>	104
	<u>4.3 Notes relatives au bilan</u>	108
	<u>4.4 Notes relatives au compte de résultat</u>	116
	<u>4.5 Engagements hors bilan</u>	118
	<u>4.6 Effectifs moyens</u>	119
	<u>4.7 Rémunération des organes de direction</u>	119
	<u>4.8 Evènements postérieurs à la clôture</u>	119
	<u>4.9 Filiales et participations</u>	119
	<u>4.10 Transactions avec les parties liées</u>	119

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 – ACTIF

Montants exprimés en euros	31 décembre 2016			31 décembre 2015
	Brut	Amort, provisions	Net	Net
ACTIF				
Marques	-	-	-	66 703
Logiciels informatiques	493 115	375 110	118 005	60 486
Brevets	4 386 357	3 639 777	746 580	880 097
Licences biologiques	36 083	36 083	-	-
Fonds commercial	18 003 392	8 416 064	9 587 328	9 587 328
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	397 089	-	397 089	-
Immobilisations incorporelles	23 316 036	12 467 034	10 849 002	10 594 614
Terrains	-	-	-	-
Constructions - <i>Installations générales</i>	3 620 765	2 216 613	1 404 152	846 499
Installations techniques, matériels	3 493 923	2 726 082	767 841	960 115
Installations générales, agencements	7 207	6 840	367	4 473
Matériel de bureau et informatique, mobilier	752 803	272 771	480 032	104 037
Immobilisations corporelles en cours	69 290	-	69 290	-
Immobilisations corporelles	7 943 988	5 222 306	2 721 682	1 915 123
Titres de participations	36 376 009	-	36 376 009	9
Créances rattachées aux participations	71 614 001	-	71 614 001	36 376 000
Autres immobilisations financières	646 309	239	646 070	722 680
Immobilisations financières	108 636 319	239	108 636 080	37 098 688
Total actif immobilisé	139 896 343	17 689 579	122 206 764	49 608 426
Stocks	112 199	-	112 199	157 589
Avances et acomptes versés sur commandes	85 293	-	85 293	-
Clients et comptes rattachés	5 916 600	272 512	5 644 088	5 826 949
Autres créances	11 327 140	1 106 052	10 221 088	18 228 265
Créances	17 243 741	1 378 564	15 865 176	24 055 213
Valeurs mobilières de placement	89 871 623	-	89 871 623	30 361 385
Liquidités	119 410 713	-	119 410 713	260 259 998
Divers	209 282 336	-	209 282 336	290 621 383
Total actif circulant	226 723 569	1 378 564	225 345 004	314 834 185
Charges constatées d'avance	6 129 253	-	6 129 253	3 817 568
Ecart de conversion - Actif	29 195	-	29 195	237 454
Comptes de régularisation	6 158 448	-	6 158 448	4 055 022
TOTAL DE L'ACTIF	372 778 359	19 068 143	353 710 216	368 497 634

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2016 – PASSIF

Montants exprimés en euros

PASSIF	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capital social	1 766 753	1 758 931
Primes d'émission, de fusion, d'apport	396 550 983	395 909 313
Réserve légale	-	-
Réserves réglementées	53 419	58 394
Autres réserves	-	-
Dévolution	-	-
Report à nouveau	(104 374 029)	(115 744 697)
Résultat net de l'exercice	5 799 641	11 370 668
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total des capitaux propres	299 796 767	293 352 609
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Autres fonds propres	-	1 838 650
Autres fonds propres	-	1 838 650
Provisions pour risques	2 192 208	821 246
Provisions pour charges	5 251	369 061
Total des provisions pour risques et charges	2 197 459	1 190 307
Emprunts et crédits bancaires	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	18 381	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 125 087	5 292 019
Dettes fiscales et sociales	3 498 040	10 251 866
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	217 583	-
Autres dettes	558 631	1 858 318
Total des dettes	15 417 721	17 402 203
Produits constatés d'avance	36 229 001	53 945 822
Ecart de conversion - Passif	69 267	768 042
Divers	36 298 268	54 713 864
TOTAL DU PASSIF	353 710 216	368 497 634

3. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Ventes de marchandises		
Production de biens et services	43 952 432	52 671 168
Autres produits des activités annexes		
Chiffre d'affaires net	43 952 432	52 671 168
Production stockée		
Production immobilisée	29 507	-
Subventions d'exploitation	1 294 067	365 286
Reprises sur provisions et transferts de charges	675 557	373 142
Autres produits	110	121 141
Produits d'exploitation (Sous total I)	45 951 673	53 530 736
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 242 714	1 461 172
Variation de stock de matières premières et approvisionnements	45 390	(22 576)
Autres achats et charges externes	27 375 204	16 475 049
Impôts et taxes assimilés	530 573	819 791
Salaires et traitements	7 295 979	6 547 826
Charges sociales	9 592 557	15 372 407
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	1 279 123	1 055 286
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	159 836	9 067 791
Autres charges de gestion courante	1 210 435	2 265 215
Total des charges d'exploitation (Sous total II)	49 731 811	53 041 959
R.1. Résultat d'exploitation (I-II)	(3 780 138)	488 777
Autres intérêts et produits assimilés	1 516 240	1 681 972
Reprises sur provisions et transferts de charges	218 056	10 392
Différences positives de change	4 489 176	7 387 893
Total des produits financiers (Sous total III)	6 223 472	9 080 256
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	1 605 256	190 163
Intérêts et charges assimilés	129 886	192 836
Différences négatives de change	2 891 282	1 470 080
Total des charges financières (Sous total IV)	4 626 423	1 853 080
R.2. Résultat financier (III-IV)	1 597 048	7 227 177
R.3. Résultat courant avant impôts (R.1+R.2)	(2 183 090)	7 715 954
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	45 625	11 541
Produits exceptionnels sur opérations en capital	315 671	262 420
Reprises sur provisions et transferts de charges	466 068	762 122
Total des produits exceptionnels (Sous total V)	827 364	1 036 084
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 477	66 264
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	501 733	1 967 234
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	414 263	386 625
Total des charges exceptionnelles (Sous total VI)	933 473	2 420 124
R.4. Résultat exceptionnel (V-VI)	(106 109)	(1 384 040)
R.5. Résultat avant impôt (R.3+R.4)	(2 289 198)	6 331 913
Impôts sur les sociétés (VII)	(8 088 839)	(5 038 754)
Résultat de l'exercice (R.5+VII)	5 799 641	11 370 668
Nombres d'actions ordinaires	35 335 060	35 178 614
Résultat par actions	0,16	0,32

➤ **4. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

4.1 Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice 2016

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une entreprise spécialisée dans l'ingénierie du génome et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos produits candidats, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CAR, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, et cherchons, au sein de notre filiale Collectis Plant Sciences, à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Le 30 mars 2015, nous avons émis 5 500 500 actions (American Depositary Shares) sur le Nasdaq pour un montant de €211,5 million d'euros. Les charges liées à l'introduction en bourse en été imputées en prime d'émission pour 16.735k€.

En 2015, Collectis a signé un avenant à l'accord de collaboration conclu avec Les Laboratoires Servier (ou Servier), dans lequel Servier a exercé l'option de licence exclusive et mondiale sur les droits portant sur UCART 19, une thérapie allogénique fondée sur des cellules CART-T ciblant les tumeurs hématologiques et qui est sur le point d'entrer en phase 1 de développement. Cette opération a donné lieu à l'encaissement de 38.2 millions d'euros et la reconnaissance de 18.8 million d'euros en chiffre d'affaires.

En novembre 2015, Pfizer et Servier ont annoncé avoir conclu un accord de licence et de collaboration mondiale exclusive, incluant la concession par Servier à Pfizer des droits exclusifs pour développer et commercialiser UCART19 aux Etats-Unis.

Nous avons également conclu des alliances de recherche et de développement à la fois Weill Cornell Medical College et l'Université du Texas MD Anderson Cancer Center qui visent à développer des immunothérapies ciblées pour les patients souffrant de tumeurs liquides. L'alliance avec l'Université du Texas MD Anderson Cancer Center concerne UCARTCS1, UCART22, UCART38 dans ALL cellules T (leucémie lymphocytaire aiguë) et UCART123 dans une maladie rare non curable BPDCN Tumeur des cellules dendritiques) et l'alliance avec Weill Cornell Medical Collège ne concerne que UCART123

Fin Aout 2015, la société ECTYCELL fille de Collectis a fusionné avec la société Collectis Bioresearch fille de Collectis avec un effet rétroactif au 01 Janvier 2015. Cette fusion a engendré un Mali Technique de 8.416 k€.

En décembre 2015 la société Collectis Bioresearch a été absorbée par Collectis avec un effet rétroactif au 01 janvier 2015. Cette fusion a généré un Boni de fusion de 2.045 k€. Le Mali technique constaté lors de la fusion de ECTYCELL vers Collectis Bioresearch a été déprécié en totalité sur Collectis, soit pour un montant de 8.416 k€.

En janvier 2016 Collectis a signé un nouvel accord avec CELLforCURE portant sur la production, selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), de lots cliniques d'UCART123, le produit candidat phare de Collectis. CELLforCURE sera en charge de l'implémentation selon les Bonnes Pratiques de Fabrication des procédés de production conçus et développés par Collectis. En novembre 2016, nous annonçons le succès de la campagne de production de UCART123.

L'augmentation de capital Collectis Inc. intervenue en mars 2016 pour 80.000K\$ soit 71.614K€, a donné lieu à un décaissement Collectis de 62.588K€ et la compensation des créances de compte courant Collectis Inc. pour 9.025K€

En septembre 2016 Collectis a signé un amendement à l'accord de collaboration Servier pour la refacturation des coûts liés à la production de lots UCART19, cet accord a généré un revenu 4.200K€ sur l'année.

Fin 2016 nous avons encaissé les remboursements des « Crédit Impôt Recherche » 2014 et 2015 pour 3.476K€ et 5.709K€ respectivement.

Enfin, la stratégie mise en place par le management de Collectis consiste à exploiter le potentiel transformant de nos technologies de modification génique ciblée et de notre expertise, par le biais de deux plateformes de produits : notre plateforme d'ingénierie cellulaire conçue pour délivrer des produits thérapeutiques et notre plate-forme d'ingénierie de plantes conçue pour fournir des aliments plus sains à une population croissante.

4.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice 2016 sont présentés selon les règles et méthodes du Plan Comptable Général 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs futures sont susceptibles de différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

➤ 4.2 1 Immobilisations incorporelles

La Société n'immobilise pas de frais de recherche et développement. L'intégralité des coûts de recherche est affectée en charges au compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les marques et les brevets.

- Les logiciels sont amortis linéairement sur 1 à 3 ans.
- Les brevets acquis sont immobilisés et amortis sur la durée d'utilité de ces derniers au moment de l'acquisition et sur une durée maximale de 20 ans.

Les immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Le règlement n°ANC-2015-06 du 23 novembre 2015, prévoit qu'à l'ouverture de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016, le mali technique de fusion comptabilisé dans les comptes annuels des entreprises industrielles et commerciales est affecté, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existent les plus-values latentes.

Selon l'affectation ainsi définie, le mali technique de fusion, et le cas échéant les dépréciations associées, sont reclassés au bilan dans les comptes prévus à cet effet. Le cas échéant, le mali technique de fusion est amorti ou déprécié de façon prospective.

N'étant pas rattachable à des actifs du bilan, ce mali demeure inscrit en fond commercial et a subi un test de dépréciation.

➤ 4.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (Prix d'achat et frais accessoires)

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et selon la méthode des composants en fonction de la durée de vie restante. Les taux pratiqués sont les suivants :

- Matériel de laboratoire de 3 à 10 ans
- Matériel de bureau 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 10 ans
- Agencement de 5 à 10 ans

➤ 4.2.3 Immobilisations financières

Les actifs financiers sont essentiellement constitués par :

- Les titres de participation ;

Les titres de participation correspondent aux titres des filiales détenus par la Société. Ces entités sont présentées dans le tableau des filiales et participations.

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés. Cette estimation est calculée sur la base d'informations prévisionnelles, des perspectives d'avenir et des rendements futurs des sociétés détenues.

- Les dépôts et cautionnements ;

- Les actions propres : La valeur d'inventaire des actions propres est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une dépréciation doit être constatée si cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie liés à la location des locaux.

➤ 4.2.4 Stocks

Consommables

Le stock de consommables (produits pharmaceutiques, chimiques, etc.) est valorisé au premier entré, premier sorti.

Dépréciation des stocks

Chaque catégorie de stocks fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks et si nécessaire, des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques de non utilisation, de péremption.

➤ 4.2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction du risque évalué.

➤ 4.2.6 Disponibilités

Les disponibilités sont composées de liquidités sur des comptes courants bancaires, de valeurs mobilières de placement et de dépôts à terme.

➤ 4.2.7 Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitation ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel, sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres »

➤ 4.2.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

➤ 4.2.9 Engagements envers les salariés

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.
Les engagements de retraite et assimilés au titre des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail au 31 décembre 2016 ont été évalués par une méthode statistique.

Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la Société est constitué de la somme des engagements individuels.

Les engagements envers les salariés ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en engagement hors bilan.

➤ 4.2.10 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

➤ 4.2.11 Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal.

➤ 4.2.12 Plan de souscription d'actions

L'attribution non gratuite de BSA ou BSPCE est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « Primes d'émission, de fusion et d'apport » au prix d'attribution de ces bons.

Lors de l'exercice de ces bons, la création des actions sous-jacentes est réalisée par une augmentation de capital classique.

➤ 4.2.13 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Accords de collaboration et licences

Le Groupe a conclu des accords de collaboration en matière de recherche qui peuvent inclure des avances non remboursables, la vente de droits d'accès à la technologie, des paiements d'étape et des redevances. En outre, le Groupe accorde des licences sur sa technologie à des tiers, ce qui peut faire partie des accords de collaboration de recherche.

Les avances non remboursables sont différées et comptabilisées en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration. Les ventes de technologie en vertu d'accords non résiliables, non remboursables et à prix fixe sont comptabilisées une fois que la technologie est livrée à la contrepartie et que le Groupe ne dispose plus d'un accès exclusif à cette technologie.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par le Groupe. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par le Groupe ou par le client ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord.

Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, du droit du Groupe à un pourcentage des ventes de produits réalisées par ses contreparties. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Les produits résultant des redevances de licences sont comptabilisés de façon proportionnelle sur la durée des accords de licences.

Vente de produits et de services

Les produits provenant de la vente de produits et de services sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Le Groupe

propose également à des clients des services de recherche qui sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les services sont rendus, soit en fonction du temps passé, soit de façon proportionnelle sur la durée du contrat en cas de paiement d'un montant fixe.

➤ 4.2.14 Crédit d'impôt recherche

Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être imputé sur le montant de l'impôt sur les sociétés.

Ce crédit d'impôt est comptabilisé dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

➤ 4.2.15 Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

➤ 4.2.16 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

4.3 Notes relatives au bilan

➤ 4.3.1 Variation des immobilisations

Montants exprimés en euros	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
		par acquisitions, créations, apports	par cessions à des tiers ou mises hors service	Transferts par virement de poste à poste		
Marques	66 703	-	66 703	-	-	-
Logiciels informatiques	368 088	125 027	-	-	-	493 115
Brevets	4 386 357	-	-	-	-	4 386 357
Licences biologiques	36 082	-	-	-	-	36 082
Fonds commercial	18 003 392	-	-	-	-	18 003 392
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	397 090	-	-	-	397 090
Immobilisations incorporelles	22 860 622	522 117	66 703	-	-	23 316 036
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions - Installations générales	2 548 083	1 072 682	-	-	-	3 620 765
Installations techniques, matériels	3 413 174	488 478	418 108	(10 379)	-	3 493 923
Installations générales, agencements	17 585	-	-	10 379	-	7 207
Matériel de bureau et informatique, mobilier	289 221	464 496	915	-	-	752 803
Immobilisations corporelles en cours	-	69 290	-	-	-	69 290
Immobilisations corporelles	6 268 063	2 094 946	419 023	-	-	7 943 987
Titres de participations	9 915	-	9 905	(36 376 000)	-	36 376 010
Créances rattachées aux participations	36 376 000	71 614 001	-	36 376 000	-	71 614 001
Autres immobilisations financières	722 680	-	76 371	-	-	646 309
Immobilisations financières	37 108 595	71 614 001	86 276	-	-	108 636 320
Total	66 237 281	74 231 064	572 002	-	-	139 896 343

Les 18M€ de fonds commercial sont constitué de 9.6M€ de Mali suite à la fusion Collectis Therapeutics en 2014 et 8.4M€ de Mali suite à la fusion de Collectis Bioresearch en 2015.

L'augmentation du poste de créances rattachées aux participations s'explique par l'augmentation de capital Collectis, Inc. intervenue en Mars 2016 pour 72M€, dont 9M€ viennent compenser le compte courant de Collectis, Inc. chez Collectis.

Le reclassement des 36M€ de créances rattachées aux participations en Titres de participation est la conséquence de l'émission de titres Calyxt, Inc. en 2016.

➤ 4.3.2 Variation des amortissements

<i>Montants exprimés en euros</i>	Amortissements cumulés au 01/01/2016	Dotations de l'exercice	Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	Amortissements cumulés au 31/12/2016
Marques	66 703	-	66 703	-
Logiciels informatiques	307 602	67 508	-	375 110
Brevets	3 506 260	133 517	-	3 639 777
Licences biologiques	36 083	-	-	36 083
Fonds commercial	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	3 916 648	201 025	66 703	4 050 970
Terrains	-	-	-	-
Constructions	1 701 584	605 184	90 155	2 216 613
Installations techniques, matériels	2 453 059	474 435	201 412	2 726 082
Installations générales, agencements	13 112	1 739	8 011	6 840
Matériel de bureau et informatique, mobilier	185 184	87 617	30	272 771
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	4 352 939	1 168 975	299 608	5 222 306
Total	8 269 587	1 369 999	366 311	9 273 276

➤ 4.3.3 Stocks et en-cours

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Matières premières	-	-
En-cours de production	-	-
Produits finis	-	-
Consommables	112 199	157 589
Travaux à façon	-	-
Marchandises	-	-
Montant brut	112 199	157 589
Dépréciation	-	-
Montant net	112 199	157 589

➤ 4.3.4 Etat des créances par échéances

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	71 614 001	-	-	71 614 001
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	646 309	646 309	-	-
Total créances sur actif immobilisé	72 260 310	646 309	-	71 614 001
Clients et comptes rattachés	5 916 600	5 916 600	-	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-	-
Autres créances	85 293	85 293	-	-
Personnel et comptes rattachés	4 517	4 517	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Crédit d'impôt recherche	7 371 838	7 371 838	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 522 950	1 522 950	-	-
Autres impôts taxes et versements assimilés	-	-	-	-
Subventions à recevoir	1 423 001	1 423 001	-	-
Groupe et associés	1 004 834	1 004 834	-	-
Débiteurs divers	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	6 129 253	5 352 036	282 624	494 593
Produits à recevoir	-	-	-	-
Total créances sur actif circulant	23 458 287	22 681 070	282 624	494 593
Total	95 718 596	23 327 379	282 624	72 108 594

➤ 4.3.5 Produits à recevoir

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Créances clients et comptes rattachés	2 154 173	1 796 919
Autres créances	-	395 659
Disponibilité - Interêts à recevoir	320 571	272 729
Total	2 474 744	2 465 307

Les créances clients correspondent à des factures à établir, et les disponibilités sont des intérêts courus à recevoir sur les placements financiers.

➤ 4.3.6 Provisions et Dépréciations

Montants exprimés en euros	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Transfert	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
				Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-
Total provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Provision pour litiges	564 585	413 542	-	102 965	336 483	538 679
Provision pour restructuration	31 871	-	-	15 663	10 957	5 251
Provisions pour pertes sur marché à terme	-	1 605 017	-	-	-	1 605 017
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions pour perte de change	237 345	-	-	-	208 150	29 195
Provision pour risque et charges exceptionnels	356 506	21 070	-	358 260	-	19 316
Total provisions pour risques et charges	1 190 307	2 039 629	-	476 888	555 590	2 197 458
Dépréciation des immobilisations incorporelles	8 416 064	-	-	-	-	8 416 064
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des stocks et en cours	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des comptes clients	231 039	138 767	-	-	97 293	272 513
Dépréciation des comptes du groupe	25 070	-	-	25 070	-	-
Dépréciation des immobilisations financières	9 906	239	-	9 906	-	239
Autres dépréciations	1 106 052	-	-	-	-	1 106 052
Total dépréciation	9 788 131	139 005	-	34 976	97 293	9 794 867
Total	10 978 438	2 178 634	-	511 864	652 883	11 992 325
-dont dotations et reprises d'exploitation		159 836		383 330	97 293	
-dont dotations et reprises financières		1 605 256		9 906	208 150	
-dont dotations et reprises exceptionnelles		413 542		118 628	347 440	

La provision pour litige est en partie constituée de litiges commerciaux pour 423k€ et de 116K€ de litiges Prudhommaux.

La dotation de la provision pour pertes sur marché à terme, correspond à la dépréciation pour perte de change sur les instruments financier.

Les autres dépréciations correspondent à la dépréciation d'une créance pour subvention, qui a été constatée en 2014 par la société Ectycell, et se retrouve dans les comptes de Collectis du fait des fusions qui ont eu lieu en 2015

➤ 4.3.7 Etat des dettes par échéances

Montants exprimés en euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :	-	-	-	-
- à un an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d'un an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Total des emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	11 125 087	11 125 087	-	-
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	217 583	217 583	-	-
Total des dettes fournisseurs	11 342 670	11 342 670	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 793 278	1 793 278	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 520 803	1 520 803	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	183 958	183 958	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	577 011	577 011	-	-
Produits constatés d'avance	36 229 000	24 076 422	12 152 578	-
Total	40 304 051	28 151 473	12 152 578	-
Total Dette	51 646 721	39 494 143	12 152 578	-

➤ 4.3.8 Charges à payer

Montants exprimés en euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 860 026	3 808 509
Dettes fiscales et sociales	2 678 764	2 960 702
Autres dettes	31 604	6 011
Total	12 570 393	6 775 222

➤ 4.3.9 Capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	0,05	35 178 614	156 446	-	35 335 060

➤ 4.3.10 Instruments financiers donnant accès au capital

Date d'attribution	Type	Nombre de bons/actions émis au 31/12/2016	Nombre de bons/actions caducs/exercés au 31/12/2016	Nombre de bons/actions restants au 31/12/2016	Maximum d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice en euros
07/20/2007	(1) BSPCE C	228 767	102 475	126 292	131 182	13,75
02/28/2008	(1) BSPCE D	1 867	-	1 867	1 939	6,16
07/27/2010	(1) BSPCE E	59 108	39 406	19 702	20 464	7,97
03/24/2014	(2) BSA Trout	50 000	50 000	0	0	6,00
09/18/2012	(3) Free shares	102 099	102 099	0	0	
03/19/2013	(4) Free shares	102 000	100 000	2 000	2 000	
04/10/2014	(5) Free shares	100 000	100 000	0	0	
01/08/2015	(6) Free shares	50 000	-	50 000	50 000	
03/24/2015	(7) Stock Options	1 907 297	143 457	1 763 840	1 763 840	38,45
03/27/2015	(8) BSA	180 000	-	180 000	180 000	38,45
05/18/2015	(9) BSA	50 000	-	50 000	50 000	29,58
05/18/2015	(10) Free shares	450 400	9 850	440 550	440 550	
09/08/2015	(11) BSA	274 200	-	274 200	274 200	28,01
09/08/2015	(12) Stock Options	1 982 300	113 500	1 868 800	1 868 800	27,55
03/14/2016	(10) BSA	229 361	42 161	187 200	187 200	27,37
03/14/2016	(11) Stock Options	2 060 602	30 015	2 030 587	2 030 587	22,44
10/28/2016	(12) BSA	188 000	0	188 000	188 000	18,68
10/28/2016	(10) Stock Options	2 773 028	0	2 773 028	2 773 028	17,90
Total		10 789 029	832 963	9 956 066	9 961 790	

- (1) Selon décision du Conseil d'administration ou de l'Assemblée Générale
- (2) Le 19 mars 2014, nous avons contracté un accord avec Trout Capital LLC afin qu'ils agissent en tant qu'agent de placement pour nous fournir des services liés à un placement privé d'actions auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés ou d'investisseurs institutionnels accrédités. Le 24 mars 2014, nous avons émis 4.000.000 actions ordinaires pour ce placement privé qui a conduit à une levée de fonds de 20.520 millions d'euros. Les honoraires payés à Trout Capital LLC se sont élevés à 965 millions d'euros, incluant la juste valeur de 174 millions d'euros des 50.000 BSA (Bons de Souscription d'Actions) émis le 24 mars 2014, et 791 millions d'euros payés au comptant. Ces honoraires ont été déduits de la prime d'émission.
- (3) Le Conseil a décidé le 18 Septembre 2012 l'attribution de 102.174 actions gratuites dont 102.099 réellement attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 18 septembre 2012 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.

Ces actions doivent par ailleurs être détenues pendant 2 ans après la date d'acquisition pour être cessibles. L'acquisition définitive de ces actions a été validée par un Conseil d'Administration en date du 29 septembre 2014. Les 2.976 actions restantes sont celles qui avaient été attribuées aux collaborateurs étrangers pour qui la période d'attribution définitive est de 4 ans.

- (4) Le Conseil a décidé le 19 mars 2013 l'attribution de 102.174 actions gratuites dont 102.000 réellement attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 19 mars 2013 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Ces actions doivent par ailleurs être détenues pendant 2 ans après la date d'acquisition pour être cessibles.
- (5) Le Conseil a décidé le 10 avril 2014 l'attribution de 100.000 actions gratuites au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 10 avril 2014 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Ces actions doivent par ailleurs être détenues pendant 2 ans après la date d'acquisition pour être cessibles.
- (6) Le Conseil a décidé le 8 janvier 2015 l'attribution de 50.000 actions gratuites au profit d'un salarié du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 8 janvier 2015 et sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe à cette date. Ces actions doivent par ailleurs être détenues pendant 2 ans après la date d'acquisition pour être cessibles.
- (7) Le Conseil a décidé le 24 mars 2015 l'attribution de 2.000.000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (8) Le Conseil a décidé le 27 mars 2015 l'attribution de 200.000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (9) Le Conseil a décidé le 18 mai 2015 l'attribution de 50.000 BSA au profit d'un consultant du groupe. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la continuité de la collaboration entre le consultant et le groupe. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (10) Le Conseil a décidé le 18 mai 2015 l'attribution de 450.400 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 18 Mai 2015 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (11) Le Conseil a décidé le 08 septembre 2015 l'attribution de 274.200 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (12) Le Conseil a décidé le 8 septembre 2015 l'attribution de 1.982.300 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (13) Le Conseil a décidé le 14 mars 2016 l'attribution de 229.361 BSA au profit d'administrateurs et de consultant de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (14) Le Conseil a décidé le 14 mars 2016 l'attribution de 2.060.602 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au

plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.

- (15) Le Conseil a décidé le 28 octobre 2016 l'attribution de 188.000 BSA au profit d'administrateurs et de consultant de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (16) Le Conseil a décidé le 28 octobre 2016 l'attribution de 2.773.028 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leur attribution, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.

➤ 4.3.11 Variation des capitaux propres

<i>Montants exprimés en euros</i>	Capital Social	Primes d'émission	Reserves réglementées	Report à Nouveau	Résultat Net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2015	1 758 931	395 909 313	58 394	(115 744 696)	11 370 668	293 352 608
Exercice BSA/BSPCE/AGA	7 822	641 670	(4 975)	-	-	644 517
IPO	-	-	-	-	-	-
Boni fusion	-	-	-	-	-	-
Resultat de l'exercice	-	-	-	-	5 799 641	5 799 641
Affectation du résultat	-	-	-	11 370 667	(11 370 667)	-
Solde au 31/12/2016	1 766 753	396 550 983	53 419	(104 374 029)	5 799 641	299 796 766

➤ 4.3.12 Entreprises liées

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Montant concernant plusieurs postes de bilan			
Capital souscrit, non appelé	-	-	-
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations financières			
Participations	36 760 009	-	-
Autres participations	-	-	-
Avances rattachées à des participations	71 614 001	-	-
Prêts	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Total Immobilisations	108 374 009	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	2 308 278	-	-
Autres créances	739 250	-	-
Capital souscrit appelé, non versé	-	-	-
Total Créances	3 047 528	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
Total VMP et Disponibilités	-	-	-
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 521 924	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	-	-	-
Total Dettes	3 521 924	-	-

➤ 4.3.13 Charges constatées d'avance

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Charges d'exploitation	6 129 253	3 817 568
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Total	6 129 253	3 817 568

Cette forte augmentation des charges d'exploitation constatées d'avance s'explique principalement par la constatation d'avances non remboursables relatives aux services de sous-traitance de production.

➤ **4.3.14 Produits constatés d'avance**

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits d'exploitation	36 229 000	53 945 822
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Total	36 229 000	53 945 822

Les produits constatés d'avance de 36M€ proviennent essentiellement de l'étalement d'une partie des avances non remboursables des contrats de collaboration avec Pfizer et Servier.

4.4 Notes relatives au compte de résultat

➤ **4.4.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique**

<i>Montants exprimés en euros</i>	2016	2015
France	15 304 168	25 042 456
Etranger	28 648 264	27 628 712
Total	43 952 432	52 671 168

➤ **4.4.2 Autres produits d'exploitation**

<i>Montants exprimés en euros</i>	2016	2015
Prestations diverses	110	121 141
Port et accessoires	-	-
Total	110	121 141

➤ **4.4.3 Charges de personnel**

<i>Montants exprimés en euros</i>	2016	2015
Salaires et traitements	7 295 979	6 547 826
Charges sociales et fiscales	9 592 557	15 372 407
Total	16 888 536	21 920 232

Le montant élevé des charges sociales s'explique par des décaissements de charges URSSAF sur les options de souscription d'action et Action gratuites en 2015 pour 12,3M€ et pour 6,3M€ en 2016.

➤ **4.4.4 Frais de recherche et développement**

Le montant des frais de recherche et développement passé en charge sur l'exercice représente 32.872 k€.

➤ 4.4.5 Résultat financier et exceptionnel

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits financiers		
Gains de change	4 489 176	7 387 893
Produits de cession des Dépôts à terme	1 035 175	977 193
Produits d'intérêts sur comptes courants d'associés	113 114	700 535
Produits de cession des autres éléments d'actifs cédés	-	-
Ecart de conversion	-	-
Reprises de provisions à caractère financier	218 056	10 392
Autres produits financiers	367 951	4 243
Charges financières		
Intérêts sur comptes bancaires	-	192 836
Intérêts sur autres dettes financières	-	-
Charge sur cessions de produits financiers	-	-
Pertes de change	2 891 282	1 470 080
Ecart de conversion	-	-
Dotation aux provisions à caractère financier	1 605 256	190 163
Autres charges financières	129 886	-
Résultat financier	1 597 048	7 227 177
Produit exceptionnels		
Produits divers de gestion courante	45 625	11 541
Produit de cession des éléments d'actif cédés	315 671	262 420
Reprises sur provisions et transferts de charges	466 068	762 122
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	17 477	66 264
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	215 554	1 877 771
Valeur comptables des éléments d'actif cédés	286 179	89 463
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	414 263	386 625
Résultat exceptionnel	(106 109)	(1 384 040)

Les autres produits financiers sont constitués pour la majorité des intérêts moratoires perçus sur l'encaissement du CIR 2014.

La dotation aux provisions à caractère financier, correspond à la dépréciation sur les instruments financiers.

Les autres charges financières sont des versements de capital garanti sur des instruments financiers.

Les dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions au 31 décembre 2016 correspondent aux risques pour litige survenu durant l'exercice.

➤ 4.4.6 Impôts sur les bénéfices

<i>Montants exprimés en euros</i>	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	(2 183 090)	(8 088 839) ⁽¹⁾	5 905 749
Résultat exceptionnel	(106 109)	-	(106 109)
Total	(2 289 198)	(8 088 839)	5 799 641

(1) la créance d'impôt constatée a pour origine le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt pour la compétitivité de l'emploi

Les déficits restant à reporter au 31 décembre 2016 s'élèvent à 82.924K€.

4.5 Engagements hors bilan

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont les suivants.

Les contrats de crédit-bail sont essentiellement constitués par du matériel de laboratoire :

	Redevances		
	cumulées	exercice	Restant à payer
Crédit bail mobilier	2 111 614	117 792	94 496
Total	2 111 614	117 792	94 496

- Les engagements de soutien financiers à ses filiales.
- Des engagements de retraite au 31 décembre 2016 d'un montant de 531.703 euros. La Société a retenu, dans l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses suivantes :
 - un taux de rotation du personnel de 3,71% pour les cadres et 5,20% pour les non cadres par an ;
 - une augmentation annuelle des salaires de 2% ;
 - un taux de charges sociales patronales de 45% ;
 - un âge de départ en retraite de 65 ans ;
 - un taux d'actualisation de 1,75%.
- L'engagement de location des locaux de la Société, à Paris, dans le cadre d'un bail 6-9, s'élevant à 5.027.977 euros.
- Collectis s'est engagé à garantir le paiement des loyers de New York en cas d'insolvabilité de Collectis, Inc.
- Les engagements sur instruments de change à prime nulle sont les suivants (Vendeur USD/Acheteur EUR) :
 - Les Tunnels pour 16.981,31€ dont 7.115,07€ à échéance en 2017 et 9.866,24€ à échéance en 2018
 - Les Accumulateur pour 20.186,89€ dont 14.281,38€ à échéance en 2017 et 5.905.51€ à échéance en 2018
 - Le change à terme 5.261,47€ à échéance en 2017

4.6 Effectifs moyens

Les effectifs moyens de la Société au cours des exercices 2016 et 2015 sont les suivants :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Cadres	60	57
Agents de maîtrise et techniciens	19	23
Ouvriers et employés	-	-
Total	79	80

4.7 Rémunération des organes de direction

En incluant les primes annuelles, les rémunérations des organes de direction de la Société au cours de l'exercice 2016 s'élèvent à 751K€.

4.8 Evènements postérieurs à la clôture

Le 6 Février 2017, nous annonçons que l'autorisation de la FDA pour l'entrée en développement clinique d'UCART123, le candidat médicament CAR-T allogénique « sur étagère » de Collectis ciblant des tumeurs hématologiques (LAM et LpDC), avait été accordée.

4.9 Filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris le résultat	Quote-part du capital détenue %	Nombre d'actions	Valeurs des titres détenus	
					Valeurs brutes	Provisions constituées
Calyxt	36 376 001	(14 226 643)	100%	80 000	36 376 001	-
Collectis Inc	71 614 000	(6 450 703)	100%	1	71 614 000	-

	Prêts et avances consentis par la Société non encore remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Bénéfice net ou perte 2016
Calyxt	-	142 301	(9 876 859)
Collectis Inc	71 614 001	152 355	(2 054 347)

4.10 Transactions avec les parties liées

Absence de transfert de ressources, de services ou d'obligations entre Collectis, présentant les états financiers, et une partie liée.

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

JMH CONSEIL
65, rue Alexandre Dumas
75020 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Collectis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4.2.13 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 22 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL



Vincent Corrège

ERNST & YOUNG et Autres



Frédéric Martineau

Cellectis

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2016

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

JMH CONSEIL
65, rue Alexandre Dumas
75020 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Collectis

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la S.A.R.L. Alain Godard & Co.

Personne concernée

M. Alain Godard, gérant de la S.A.R.L. et administrateur indépendant de Collectis.

Nature, objet et modalités

Contrat ayant pour objet la mission de conseil d'élaboration de stratégie de développement, d'une durée de un an, renouvelable tacitement, entre votre société et la S.A.R.L. Alain Godard & Co.

La rémunération enregistrée en charges en 2016, au titre de cette mission, a été de € 25.000 hors taxes (pour les honoraires) et de € 3.347 hors taxes (pour les frais de déplacement).

La reconduction de cette convention, initialement autorisée par le conseil d'administration du 13 mars 2012, a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2016.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

Le contrat de prestation de conseil en matière de stratégie de développement est conforme à l'intérêt social et cette convention s'inscrit dans le cadre de la poursuite normale des relations contractuelles entre la société et les personnes concernées.

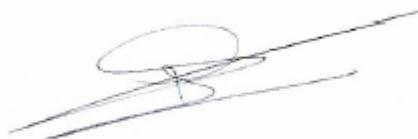
Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 22 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL



Vincent Corrège

ERNST & YOUNG et Autres



Frédéric Martineau